



Bastia

CITÀ DI CULTURA



Dibattitu d'orientazione di u bilanci u 2026

—

Débat d'orientation budgétaire 2026

**CUNSIGLIU
MUNICIPALE**
GHJOVI U 23
D'APRILE DI
U 2026

Table des matières

INTRODUCTION	3
CADRE RÉGLEMENTAIRE	7
ELEMENTS DE CONTEXTE	9
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL	10
II. LE CONTEXTE NATIONAL	16
SITUATION DE LA VILLE DE BASTIA AU 31 DÉCEMBRE 2025	23
I. SITUATION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA	24
A. Rétrospective des grands équilibres du budget principal	25
B. Évolution des dépenses de personnel - Structure des effectifs - Durée effective du travail	43
II. SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE BASTIA	53
A. La régie des parcs et stationnement	53
B. La régie du Vieux-Port	56
C. Le budget du crématorium	60
CADRAGE FINANCIER - ANALYSE PROSPECTIVE 2026-2030	61
I. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA	63
A. En termes de recettes de fonctionnement	63
B. En termes de dépenses de fonctionnement	71
C. Projets d'investissement	74
D. Analyse financière	77
II. LES BUDGETS ANNEXES	80
A. Régie des parcs et stationnement	80
B. La régie du Vieux-Port	84
C. Le budget du crématorium	86
ANNEXES	87
• TABLEAUX DE SYNTHÈSE PROSPECTIVE	88
• LISTE DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES	92
• IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	94

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un exercice récurrent qui permet d'inscrire l'analyse de la trajectoire budgétaire dans une perspective pluriannuelle, tant en termes rétrospectifs que prospectifs.

Il est également le prélude obligatoire au débat et au vote du budget primitif, qu'il précède généralement de quelques semaines.

Le Débat d'Orientations Budgétaires de cette année, s'il respecte bien sûr les figures imposées par la loi de l'exercice, s'inscrit néanmoins dans une temporalité particulière et un contexte global sans précédent :

- D'une part parce qu'il suit de très près les élections municipales des 15 et 22 mars derniers et l'élection du Maire et des adjoints qui s'est tenue le 28 mars : cette proximité de l'échéance électorale avec la date butoir pour adopter le BP (portée exceptionnellement en pareil cas au 30 avril) impose de fortes contraintes de délai ;
- D'autre part parce que ce débat marque ainsi le début d'une nouvelle mandature, laquelle a vocation à s'inscrire dans la continuité des grands choix effectués depuis mars 2014, tout en intégrant des éléments de renouvellement qui doivent permettre de tenir compte des nouveaux enjeux, des nouveaux projets et des nouvelles priorités validés par le suffrage universel ;
- Enfin, parce que l'exercice budgétaire à venir s'inscrit dans un contexte de crise budgétaire majeure de l'Etat : une crise appelée à durer et qui doit donc conduire à développer des stratégies d'anticipation aux fins d'amortir les diminutions de dotations et de subventions, d'origine étatique, qui ont déjà commencé et ne manqueront pas de s'aggraver dans les années à venir, d'absorber les effets d'une inflation dopée par les crises internationales, tout en permettant de mener à bien les programmes d'investissement identifiés comme nécessaires ;

Eu égard à ces contraintes calendaires, il convient de remercier, à titre liminaire, l'ensemble des personnels administratifs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport.

Celui-ci permet d'abord de dresser un tableau objectif de la situation héritée de la mandature précédente au plan budgétaire.

Celle-ci a incontestablement été marquée par une politique volontariste en matière d'investissement, lequel a atteint un niveau record dans l'histoire de la Ville.

Avec près de 77 M€ investis entre 2023 et 2025 sur son Budget principal (sur un volume global de 135 M€ d'investissement durant la dernière mandature) et un effort d'équipement qui s'établit à 646 €/hab contre 406 €/hab en moyenne pour les communes de même strate, la Ville de Bastia s'est positionnée comme un investisseur majeur à l'échelle de la Corse tout entière.

Cet effort majeur, et soutenu, a permis à la Ville non seulement de rattraper son retard historique en matière d'équipements, mais aussi de mener à bien la réalisation d'ouvrages innovants : réception des travaux de réaménagement du Vieux port, livraison de l'école Gaudin, des Parkings Capochja et Saint Francois, réalisation de plusieurs opérations d'embellissement, comme le parvis Sainte Marie ou le square du Café riche, désamiantage du Théâtre, la sécurisation et la réouverture au public du cimetière de l'Ondina, mise en service du Centre du Supervision Urbain (vidéoprotection).

Certaines opérations majeures, initiées, doivent être poursuivies et achevées au cours de la mandature à venir : Théâtre ; NPNRU ; PNRQAD ; sortie du Gaz de ville.

La majorité municipale issue des urnes s'est également engagée à concrétiser, y compris dès le début du mandat, de nouveaux projets.

Citons, parmi ceux qui doivent être prioritairement engagés dans les six premiers mois de la mandature : l'engagement de la consultation sur l'évolution des infrastructures portuaires de Bastia, le lancement du projet du parking de Montera, première heure de stationnement gratuite sur certains axes commerciaux, création d'un poste de police municipale à Lupinu, création d'une police intercommunale des déchets, ouverture d'un centre communal de santé à l'Annonciade, ouverture d'une Casa di l'Anziani à Toga, lancement du plan « Bastia Città immersiva » et du plan de formation des agents municipaux en langue corse afin de préparer l'ouverture de sites immersifs publics, mise en place de la Cunsulta citatina...

Parallèlement, la mandature doit permettre la concrétisation de chantiers majeurs : plan « Bastia Alloghju » pour le logement, création de nouveaux parkings à Toga et au Fangu, poursuite du programme de rénovation énergétique et de modernisation des écoles, du plan de végétalisation de la Ville, création d'une nouvelle cuisine centrale, intensification du programme de rénovation urbaine des quartiers sud et du centre ancien, accompagnement du projet de construction du nouveau Centre Hospitalier de Bastia à Labrettu...

La programmation et le financement de ces différentes opérations imposent de reconfigurer la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Ville, de phaser et d'optimiser les différentes opérations, et de penser les projets de la ville en synergie avec le nouveau Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en cours d'élaboration, tant en ce qui concerne leur conception que pour ce qui relève de leur financement et de leur réalisation.

En complément des opérations d'investissement précitées, la Ville de Bastia va continuer d'œuvrer à l'élargissement du périmètre du service public, au renforcement de sa qualité, et à la mise en œuvre de politiques volontaristes et innovantes en matière de solidarité et d'action sociale.

Enfin, le dynamisme et l'attractivité économique et touristique de la ville sont des vecteurs de création de richesse, à soutenir dans le cadre d'une politique globale pensée à l'échelle de la CAB et des intercommunalités voisines.

Le présent Rapport d'Orientations Budgétaires doit poser les jalons de la stratégie budgétaire qui doit permettre d'atteindre ces différents objectifs.

Pour conserver un haut niveau d'investissement, maintenir et renforcer le périmètre et la qualité du service public, tout en garantissant des indicateurs financiers satisfaisants et une trajectoire budgétaire vertueuse, le choix d'une stratégie budgétaire volontariste intégrant les nouvelles contraintes que la situation française et internationale impose apparaît indispensable.

Cette stratégie reposera sur trois leviers principaux :

1. Accroître notre niveau d'exigence en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel et les charges à caractère général. Les nécessaires efforts à fournir ne pouvant conduire ni à une dégradation des conditions de travail des agents, ni à une attrition ou à une dégradation du service public, il conviendra de définir et mettre en œuvre un plan global de maîtrise de la dépense ;
2. Maintenir les hauts niveaux de co-financements obtenus sur toutes les opérations structurantes menées à bien depuis une décennie : dans cette perspective, le dialogue avec l'Etat, la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération de Bastia, mais également l'Union Européenne (fonds européens et coopération euro-méditerranéenne) sera renforcé, y compris dans le cadre de la construction d'une part du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, d'autre part d'un programme de soutien à l'investissement prenant la suite du PTIC à obtenir dans le cadre du futur statut d'autonomie ;
3. Renforcer les ressources propres de la ville : une grande partie des communes et intercommunalités, en Corse et ailleurs, n'ont eu d'autre choix, face au contexte actuel, que d'augmenter les impôts locaux, certes selon des modalités et proportions différentes. La Ville de Bastia est aujourd'hui dans une situation identique, et cette décision apparaît indispensable pour permettre à la ville de mettre en œuvre ses politiques publiques.

Nous proposons d'activer le levier fiscal dans des proportions maîtrisées.

Il convient à cet égard de rappeler que la Ville de Bastia n'a pas augmenté sa principale recette fiscale, la taxe foncière, depuis 2009, contrairement à la plupart des communes qui ont procédé régulièrement à des réactualisations ou des augmentations de celle-ci, particulièrement lors des derniers exercices budgétaires.

L'augmentation aujourd'hui proposée représente en moyenne 85 € par an, soit moins de 8 € par mois, pour chaque foyer fiscal propriétaire de biens immobiliers.

Si l'effort demandé n'est pas neutre, il reste très largement en deçà de ce qui a été fait cette année dans des villes de même strate, en Corse ou en dehors de l'île.

Le produit fiscal ainsi dégagé sera affecté au financement des projets prioritaires validés par le suffrage universel et notamment ceux à engager dans l'année.

Le phasage et le coût de ces projets, ainsi que la part de la nouvelle ressource fiscale affectée à chacun d'entre eux seront précisés dans une décision modificative qui viendra compléter le budget primitif.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus sont soumis à cette même exigence.

La commune de Bastia est depuis le 1^{er} janvier 2023 passée sous le référentiel M57. Celui-ci impose la présentation des orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Le budget primitif qui en découle est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

La loi du 22 janvier 2018, de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, vient le compléter en imposant de nouvelles règles quant à son contenu.

Ainsi, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la durée effective du travail,
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

A compter du DOB 2025, doit figurer une annexe portant sur l'« Impact du budget pour la transition écologique » qui valorise les choix d'investissement par la commune ayant un impact positif sur l'environnement. Cette annexe s'appuie sur celle référencée au Compte Financier Unique de l'exercice N-1.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet. Le rapport doit également faire l'objet d'une publication.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- 1- Une présentation des éléments de contexte lié à l'environnement géopolitique et macroéconomique**
- 2- Une situation de la santé financière de la ville au 31 décembre 2025**
- 3- Le cadrage financier pour la période 2026-2030**

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

L'année 2025 a été marquée par une hausse des tensions géopolitiques sous fond de guerres commerciales et de poursuite de conflits armés en Ukraine et au Moyen Orient.

Malgré les plans de paix pour Gaza et ceux proposés pour la guerre en Ukraine, le contexte géopolitique reste loin d'être apaisé au regard des nombreuses velléités de Donald Trump.

En outre, la guerre commerciale initiée par le président américain a bousculé les relations internationales, conduisant à une fragmentation de l'Alliance atlantique et à un renforcement de la sphère d'influence de la Chine sur ses voisins Russes, iraniens et indous.

Dans ce contexte, l'Europe ressort affaiblie, peinant toujours à s'affirmer sur le plan international.

En 2025, en dépit de cet environnement géopolitique, l'économie mondiale et les marchés financiers ont une nouvelle fois fait preuve de résilience. La poursuite de politiques économiques accommodantes, ainsi que l'accélération des dépenses d'investissement vers l'intelligence artificielle et la défense expliquent ce maintien.

A. 2025 - Une économie mondiale résiliente malgré les tensions

La bonne tenue de la croissance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

1.1 Une normalisation de l'inflation bien qu'incomplète

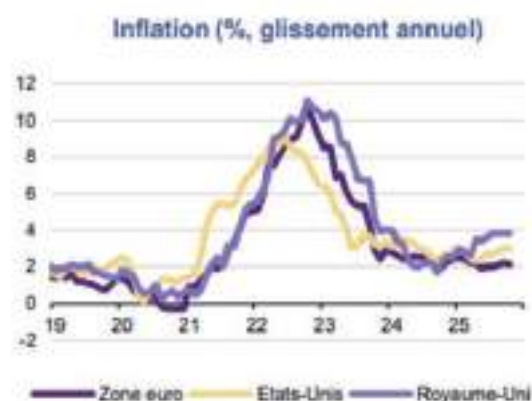
L'inflation mondiale est en recul par rapport aux années précédentes avec 4,2% mais reste encore au-dessus des niveaux considérés comme stables.

Le recul général de l'inflation s'explique par la forte baisse des prix des énergies fossiles, le baril de Brent ayant reculé de 15% et le prix du gaz naturel s'étant stabilisé.

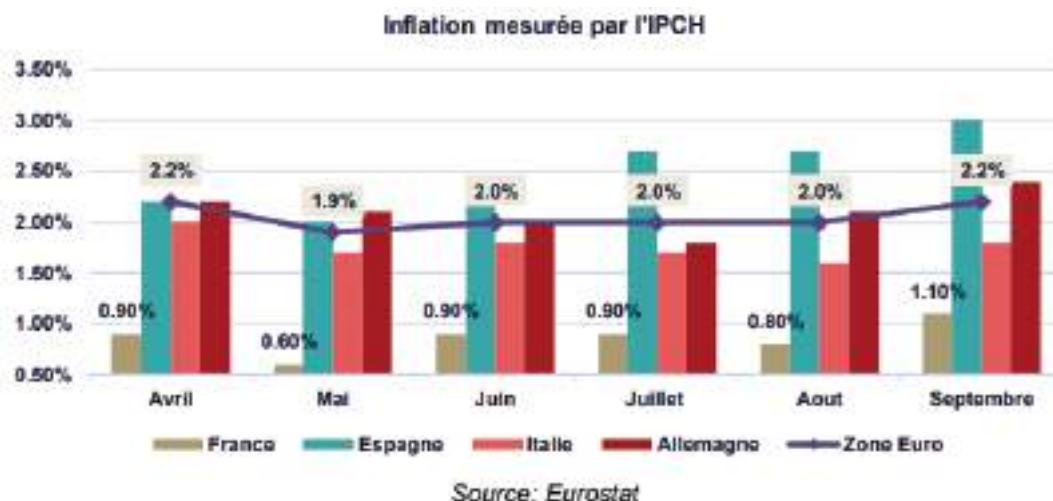
A contrario, certains métaux et terres rares ont vu leur prix fortement progressé (acier +32%, cuivre +42%), conséquence de leur importance stratégique dans la guerre commerciale qui oppose les Etats Unis et la Chine dans la fabrication de semi-conducteurs et de batteries.

Aux Etats-Unis, l'inflation a montré des signes de ralentissement par rapport aux années post pandémie se rapprochant progressivement de l'objectif de la réserve fédérale. Cependant, l'inflation sous-jacente est restée proche des 3% surtout dans le secteur des services.

En Europe, l'inflation a continué à diminuer en 2025. En fin d'année, elle est estimée à 2,1%, confirmant une décrue significative, bénéficiant de la baisse du prix du pétrole, de l'appréciation de l'euro mais également de l'atténuation des pressions sous-jacentes des services.



Cette tendance a été hétérogène selon les pays.



1.2 Le maintien de policy mix accommodants dans la plupart des zones régionales mondiales

Les policy mix se sont globalement assouplis avec d'une part le maintien de politiques budgétaires accommodantes et d'autre part des assouplissements monétaires.

Les principales Banques Centrales ont globalement poursuivi la baisse de leurs taux directeurs.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé son taux directeur de 100pb au premier semestre le ramenant et le stabilisant à 2%.

La FED a attendu le mois de septembre pour réduire son taux de 75pb pour le ramener à 3,5%.

La banque centrale d'Angleterre a également réduit ses taux directeurs mais de manière plus prudente.

Seule la banque du Japon a réhaussé son taux à 0,75%.



Du côté des politiques budgétaires, l'ensemble des pays ont mené des politiques de soutien.

Aux Etats Unis, l'impulsion budgétaire à court terme fournie par les incitations fiscales à l'investissement des entreprises prévues dans la loi « one big beautiful bill act » a creusé le déficit public américain qui s'élève à 6%.

En Europe, le désengagement des Etats Unis dans l'OTAN a conduit les pays membres à augmenter leurs dépenses de défense renforcées par un contexte international et de sécurité accrues notamment sur le front ukrainien.

Cette fracture de l'Alliance atlantique a remis en cause un certain nombre de postulats.

L'Allemagne a ainsi annoncé la fin de l'orthodoxie budgétaire en augmentant son budget d'investissement afin de financer des dépenses de défense mais aussi d'infrastructures.

1.3 Les investissements dans des secteurs technologiques dont l'Intelligence Artificielle (IA)

L'année 2025 marque une étape clé dans le développement de l'intelligence artificielle, avec le passage d'une innovation rapide à une industrialisation à grande échelle. L'intelligence artificielle s'invite désormais dans les secteurs traditionnels comme l'industrie, l'énergie, la santé et la finance promettant des gains de productivité. Les investissements mondiaux ont dépassé 900 Md de dollars.

S'agissant des grandes entreprises américaines (Apple, Microsoft, Amazon et Meta) ont concentré environ 370 Md de dollars dans les infrastructures et la recherche et développement.

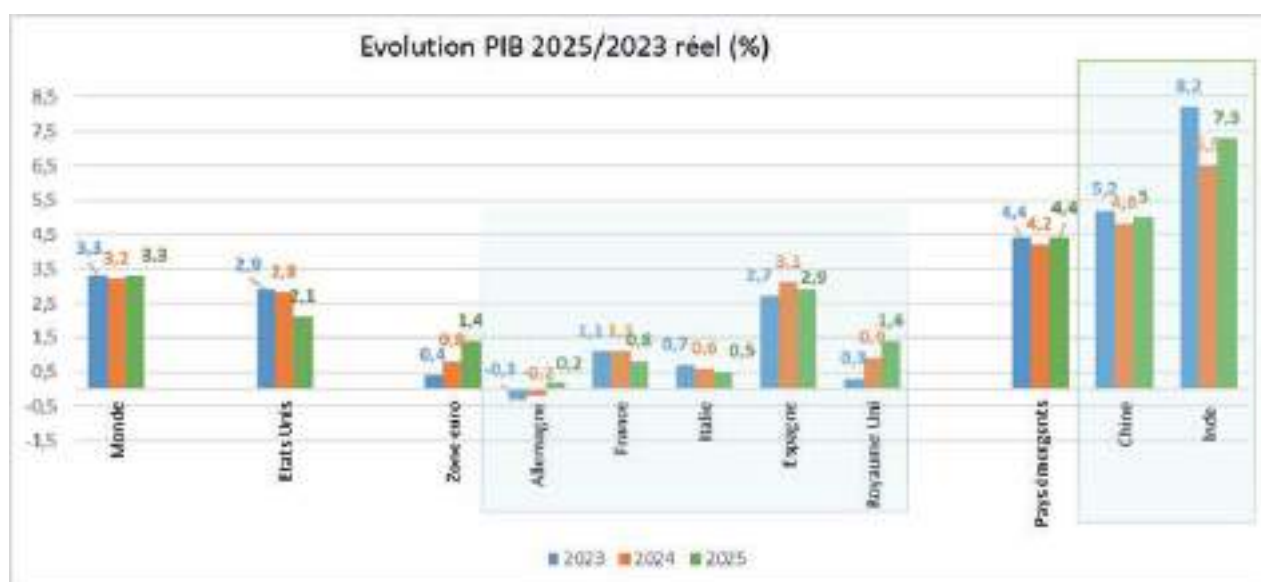
Ces investissements ont permis de soutenir la croissance mondiale.

2. Une croissance économique mondiale résiliente avec des dynamiques régionales diverses

Aux Etats Unis, l'année 2025 a été marquée par un retour du protectionnisme et une croissance contrastée. La croissance américaine a ainsi ralenti passant de 2,8% à 2,1%.

Dès son arrivée, D.Trump a lancé une politique commerciale agressive avec la plupart des pays, augmentant les droits de douane de ses principaux partenaires commerciaux (Mexique et Canada) puis vers d'autres partenaires européens et chinois. Cette augmentation devait rééquilibrer la balance commerciale mais également financer les compensations des baisses d'impôts dans le cadre de la loi « One Big Beautiful Bill Act ». Le stress provoqué sur les marchés financiers a conduit D. Trump à faire machine arrière, en les suspendant dans l'attente d'accords commerciaux bilatéraux. L'année 2025 s'est terminée par une trêve commerciale. Au total les droits de douane moyens américains auraient cru de 13% pour atteindre 16%.

Malgré ces turbulences, des segments concernant les technologies et l'intelligence artificielle ont continué de croître.



Source : Perspectives de l'économie mondiale, FMI, Janvier 2025

Dans la zone euro, la croissance s'est quelque peu redressée avec 1,4% de moyenne annuelle (après 0,8% en 2024). Globalement la zone euro a bénéficié d'une inflation limitée, de la poursuite de la baisse des taux d'intérêts et des soutiens budgétaires.

L'Allemagne parvient à sortir d'un épisode récessif de deux ans avec une croissance de 0,2%.

La France et l'Italie présentent une croissance limitée respectivement de 0,8% et de 0,5%.

En France, la croissance a été soutenue par la reprise de la consommation et de l'investissement public et privé notamment dans les secteurs de l'aéronautique, l'énergie et le tourisme.

C'est une nouvelle fois, l'économie espagnole qui se démarque avec 2,9% de croissance.

Du côté des pays émergents, la croissance chinoise devrait atteindre 5%, portée par un excédent commercial.

L'Inde fait toujours office de locomotive de la croissance mondiale avec un taux de 7,3%.

B. Des perspectives de croissance menacées par les risques

La perspective des élections américaines de mi-mandat devrait freiner les prétentions de Donald Trump tant sur le plan géopolitique qu'au niveau des relations commerciales. Ainsi, la trêve commerciale devrait perdurer sur 2026.

La croissance mondiale devrait se stabiliser et l'inflation poursuivre sa baisse.

1. Inflation : une normalisation à achever

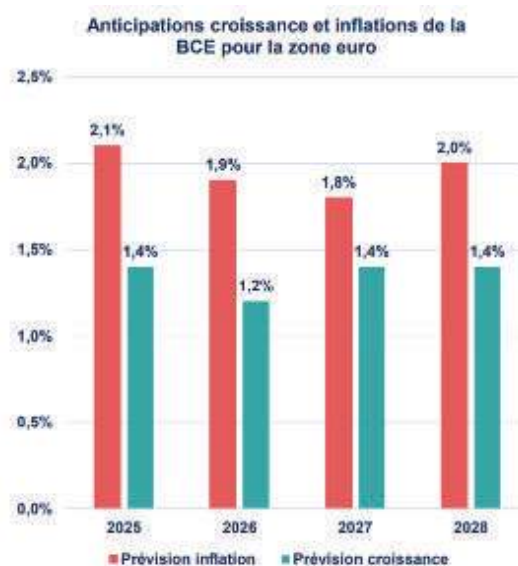
Selon les dernières projections du FMI, l'inflation mondiale atteindrait 3,7% en 2026 et 3,4% en 2027. Cette dynamique de désinflation reste toutefois partiellement contrariée par la remontée des barrières commerciales observées depuis 2024-2025.

Dans les économies avancées, la dynamique de l'inflation est plus modérée mais elle demeure souvent au-dessus des cibles officielles des banques centrales.

La Réserve Fédérale devrait poursuivre des réductions de taux directeurs sur 2026 avec un objectif de 3% au mois d'avril 2026.

En Europe, l'inflation globale ayant atteint la cible de 2%, la Banque Centrale Européenne devrait maintenir ses taux directeurs. L'inflation sous jacente bien qu'ayant diminuée reste encore au dessus des niveaux permettant une détente monétaire immédiate.

Pour autant, l'inflation devrait fléchir à 1,9% sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse du prix du pétrole et du gaz.



2. Des prévisions de croissance hétérogènes et incertaines

Pour les deux années à venir, la croissance mondiale devrait être encore soutenue par la poursuite de policy mix accommodants.

L'essor des hautes technologies devrait se tasser mais devrait continuer à compenser en partie le ralentissement enregistré dans les autres secteurs économiques.

Les droits de douane et l'incertitude devraient continuer à peser sur l'activité, cependant leur impact sur la croissance devrait s'estomper en 2026 et 2027.

La croissance du volume des échanges mondiaux devrait fléchir pour s'établir à 2,6% en 2026 avant de remonter à 3,1% en 2027. Ces dynamiques tiennent aux comportements d'anticipation et à l'évolution des flux commerciaux en réponse aux nouvelles politiques tarifaires.

Les prévisions de croissance s'établissent pour ces deux années à 3,3% et 3,2%.



Dans les pays avancés, la croissance devrait atteindre 1,8% en 2026 et 1,7% en 2027.

Aux Etats Unis, l'économie devrait connaître une expansion de 2,4% en 2026 soutenue par la politique budgétaire et par la baisse des taux directeurs, parallèlement à la dissipation des effets de l'accroissement des barrières commerciales.

Cette tendance se confirmerait en 2027 avec un taux de croissance de 2%, à la faveur d'une dynamique générée par le secteur technologique.

Dans la zone euro, la croissance devrait rester stable à 1,3% en 2026 et 1,4% en 2027.

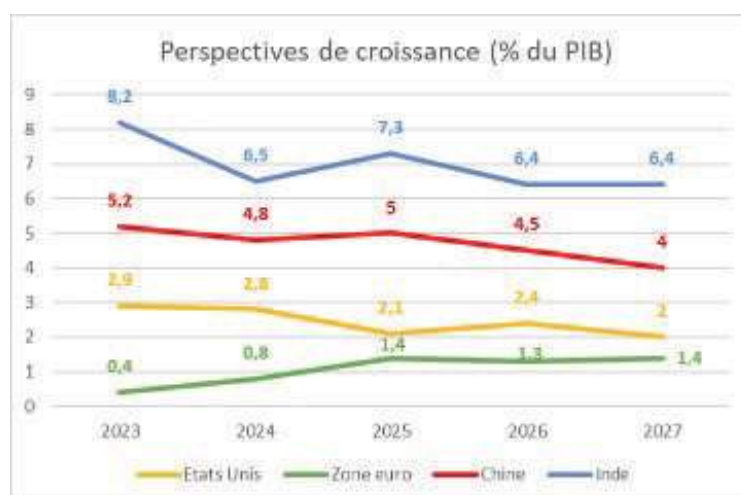
La légère accélération de la croissance en 2027 tiendrait à l'augmentation des dépenses publiques notamment en Allemagne mais également par le dynamisme de l'économie espagnole.

Les effets des programmes d'armement ne devraient se manifester qu'après 2028 compte tenu des engagements cibles programmés pour 2035.

A noter qu'une détente sur les droits de douane, qu'une relance de l'économie allemande et qu'un virage confirmé vers la défense européenne constitueraient autant de vecteurs de reprise qui pourraient être supérieure aux prévisions actuelles.

Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2025	2026	2027
Production mondiale	3,3	3,3	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,7
Etats-Unis	2,1	2,4	2,0
Zone euro	1,4	1,3	1,4
Allemagne	0,2	1,1	1,5
France	0,8	1,0	1,2
Italie	0,5	0,7	0,7
Espagne	2,9	2,3	1,9
Japon	1,1	0,7	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,5
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	1,8	2,0	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,4	5,0	4,8
Chine	5,0	4,5	4,0
Inde	7,3	6,4	6,4



Dans les pays émergents et en voie de développement, la croissance devrait continuer d'osciller au-dessus des 4%.

3. De nombreux risques pouvant invalider ces hypothèses de croissance

Sur le plan géopolitique, l'amélioration de façade apportée par des plans de paix à Gaza et en Ukraine n'a pas réglé les problèmes de fond. Trump compte bien inféoder l'ensemble des pays d'Amérique qu'il considère sous sa zone d'influence. La Chine pourrait renforcer sa pression sur Taiwan qui pourrait conduire à une mise sous tutelle encouragée par les agissements américains.

Une forte intensification des tensions géopolitiques en particulier au Moyen Orient avec l'Iran, en Ukraine ou en Amérique Latine pourrait provoquer des chocs d'offre négatifs, en impactant les chaînes d'approvisionnement ou en endommagement des infrastructures sensibles notamment sur le pétrole.

Au niveau national également sur le plan politique, le mécontentement grandissant des populations avec en corollaire la montée des partis extrêmes.

Plusieurs scrutins importants en 2026 sont attendus : élections législatives en Hongrie, Suède, Danemark, élections municipales en France et Länder en Allemagne.

Ce climat de défiance peut impacter la confiance des acteurs consommateurs et investisseurs et ainsi la demande intérieure.

Le niveau élevé de dette publique est particulièrement préoccupant avec des craintes sur la viabilité des finances publiques et un risque de crise de la dette souveraine.

Le renforcement d'une politique commerciale agressive avec de nouveaux droits de douane spécifiques à certains secteurs pourrait créer des goulets d'étranglement au niveau de l'offre, désorganiser les chaînes d'approvisionnement mondiales mais également jouer sur les circuits de demande.

Enfin, **la réévaluation des gains de productivité de l'IA** et le risque qu'ils soient inférieurs à ceux escomptés.

Un risque sur le plan géopolitique s'est réalisé avec l'attaque israélo-américaine sur l'Iran et une généralisation du conflit dans la région du Moyen Orient.

Les scénarii de normalisation de l'inflation et de maintien de la croissance mondiale pour 2026 semblent donc compromis.

Même si pour l'heure, des perturbations sur l'activité commerciale et économique, ainsi qu'une flambée des prix de l'énergie et une volatilité des marchés financiers ont été constatés, il est prématuré pour les organismes économiques d'en évaluer les conséquences sur la région et le reste du monde. Elles dépendront de l'ampleur et de la durée du conflit.

II. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Nouvelle trajectoire de redressement des comptes publics – Le pacte de confiance

Instaurée par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, la présentation régulière par l'État des lois de programmation quinquennales des finances publiques en est à sa 6^{ème} édition et a pour cadre la période 2023-2027.

L'objectif des lois de programmation est de fixer la trajectoire de redressement des comptes publics sur la durée de la mandature présidentielle.

Pour rappel, la précédente Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) sous le 1^{er} mandat d'Emmanuel Macron a été entravée par la crise sanitaire du covid-19 et a été déviée de sa trajectoire initiale de résorption du déficit public et de l'endettement de la nation, le déficit public devant être totalement résorbé en 2023 et le niveau d'endettement être ramené à 91% du PIB.

Le projet élaboré pour les années 2023-2027 est marqué par une très grande modestie des ambitions d'apurement des comptes publics.

L'objectif au terme de la mandature n'est plus la résorption totale du déficit mais **un objectif ramené à 3%. La dette publique doit quant à elle être ramenée à 111% du PIB.**



Au-delà de cette modestie des ambitions, l'essentiel des efforts est, comme pour les précédentes LPFP, supporté par les administrations sociales et locales.

Ainsi, l'article 17 de la LPFP fixe le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales :

« Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés d'une part, pour les budgets principaux et d'autre part pour chacun des budgets annexes ».

Le texte initial prévoyait dans son article 23 la contractualisation de pactes de confiance qui imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de réduction de redressement des comptes publics avec une progression des dépenses inférieure à l'inflation minorée de 0,5 points, et par l'application des sanctions financières en cas de non-respect, pour les collectivités

qui présentaient plus de 40M€ de Dépenses Réelles de Fonctionnement.

La ville de Bastia était donc concernée par ce dispositif.

L'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement est fixé annuellement à l'inflation -0,5% sur la base de la hausse des prix prévisionnelle définie au PLF.

Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement sont les suivants :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution en valeur initiale	4,80%	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%
Inflation prévisionnelle	5,30%	2,50%	2%	1,580%	1,80%
Evolution en volume	-0,50%	-0,50%	-0,50%	-0,50%	-0,50%

Compte tenu de la résurgence de l'inflation en France, les objectifs fixés par le pacte de confiance jugés irréalisables ont été supprimés en 2023. **En cas de non-respect, le dispositif de sanction financière ne sera pas appliqué. Dès lors, le pacte de confiance s'avère très peu contraignant pour les collectivités.**

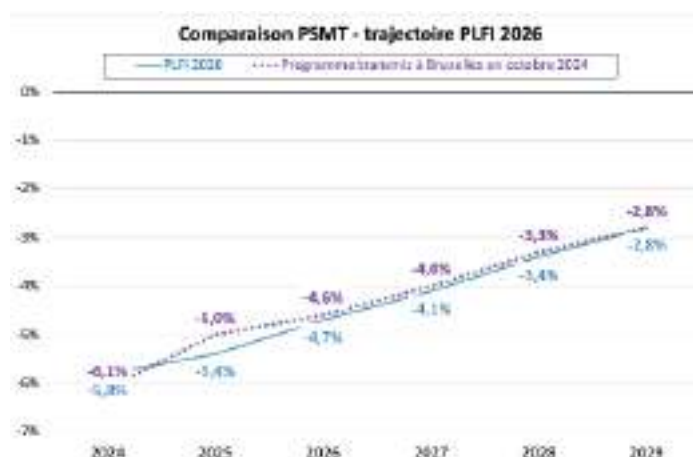
La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 étant devenue caduque, ses implications sur les trajectoires des excédents budgétaires et de la dette des administrations locales deviennent de fait obsolètes.

Elles ne sont donc pas reprécisées ayant déjà fait l'objet d'une présentation dans les précédents ROB.

2025- Nouvelle dérive du déficit Public et nécessité d'un recadrage de la LFPF 2023-2027 - le programme de stabilité

La dérive du déficit public en 2024 a conduit le gouvernement à proposer une nouvelle trajectoire de redressement des comptes publics dans le cadre du « programme de stabilité » afin de répondre notamment aux exigences du pacte de solidarité et de croissance européen.

La cible d'un déficit ramené en deçà des 3% à l'horizon 2027 est reporté pour 2029.



Le déficit public provisoire s'établissait en 2025 à 5,4%, consolidé à 5,1% marquant une amélioration par rapport à celui de 2024 qui s'établissait à -5,8%. Cette amélioration repose essentiellement sur un meilleur rendement des recettes fiscales.

Pour autant, l'objectif de résorption en 2025 du déficit public à 5% qui était défini à la LFI 2025 et au programme de stabilité n'a pas été atteint.

Pour 2026, le gouvernement est parvenu, malgré l'instabilité politique, à faire adopter en recourant à l'article 49-3, une seconde Loi de Finances, le 2 février dernier.

La Loi de Finances qui a été adoptée projette un déficit public à 5% contre 4,7% prévu dans le texte initial.

Cette majoration du déficit de l'Etat profite aux Administrations Publiques Locales dont la contribution est limitée en 2026 à 0,1% de PIB.

Solde public 2025-2026 selon LFI 2026

	2025	2026	Δ
Etat	-4,6%	-4,7%	-0,1%
Sécurité sociale	-0,3%	+0,1%	+0,4%
Collectivités	-0,5%	-0,4%	+0,1%
Total	-5,4%	-5,0%	+0,4%

Les principales mesures découlant de la Loi de Finances 2026 visant les APUL consistent en la reconduction d'un fonds de réserve abondé par un prélèvement sur le montant des impositions de certaines APUL (DILICO), ainsi qu'un maintien de l'enveloppe normée et une minoration des aides à l'investissement.

Le détail ci-dessous des mesures intéressant le bloc communal.

B. Dispositions de la Loi de Finances 2026 et rappel des mesures des lois antérieures

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité du précédent qui constituait un budget restrictif.

Même si l'effort sollicité aux collectivités locales s'est caractérisé par l'abandon de certaines économies par rapport au PLF initial dans le cadre de concessions du gouvernement à une partie de l'opposition, l'objectif est bien de restreindre la dépense locale.

L'effort de 4,9 Md € initialement demandé aux APUL est ramené à 2 Md €.

1. Du DILICO 2025 au DILICO 2026 (Art 195 &196 LFI2026)

Il s'agit du dispositif DILICO, Dispositif de Lissage CONjoncturel des Ressources Locales.

Le « Dilico I » de 2025 a concerné 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Régions pour un montant de 1 milliard d'euros.

Pour rappel, s'agissant du bloc communal, il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges faisant intervenir pour 75% le Potentiel Financier au Potentiel Financier moyen de l'ensemble des communes et pour 25% le rapport du revenu par habitant au revenu moyen par habitant.

Sont contributrices les communes et EPCI qui se situent au-dessus de 110% de l'indice moyen à l'exception des communes en DSU cible et des 2500 premières de la DSR cible ou les 115 premières de la dotation de péréquation d'outre-mer.

Pour le bloc communal, le calcul de la contribution est proportionnel à sa population et à l'écart de seuil de 110% avec le maintien du plafond de 2% des Recettes Réelles de Fonctionnement. Le montant de la contribution doit être supérieure à 1 K€.

La ville de Bastia étant éligible au dispositif la DSU cible est épargnée.

Ce dispositif a été reconduit, mais surtout renforcé dans le PLF initial pour 2026, qui en doublait le montant, en élargissant son périmètre et en modifiant certaines modalités.

Toutefois, cette version n'a pas été maintenue dans la loi de finances pour 2026.

Ce dispositif du fonds de réserve « Dilico II » a une nouvelle fois été profondément amendé par le Sénat ramenant le prélèvement à 740 M€, exemptant totalement l'ensemble des communes.

Elle ne concerne que les EPCI.

	DILICO applicable au bloc communal	
	DILICO I de 2025	DILICO II 2026 version 49-3
PRINCIPE	Fonds alimenté par prélèvement sur les recettes limité à 2% RRF de N-1	Fonds alimenté par prélèvement sur les recettes limité à 2% RRF de N-1
MONTANT (€)	1Md dont 250M€ pour les communes	740M€ dont 0€ pour les communes
ASSUJETTISEMENT	suivant objectif réduction dépenses LPFP 23-27	suivant objectif réduction dépenses LPFP 23-27
	Annulation du seuil de DRF	Annulation du seuil de DRF
	mais exonérations suivant Indice Synthétique de Richesse si $0,75PF_{hab} + 0,25Rev_{hab} > 110\%$ Moyen Nat(PF_{hab} / Rev_{hab}) et DSU cible, 2500DSR cible, 89% DROM	mais exonérations suivant Indice Synthétique de Richesse si $0,75PF_{hab} + 0,25Rev_{hab} > 110\%$ Moyen Nat(PF_{hab} / Rev_{hab}) et DSU cible, 2500DSR cible, 89% DROM
RESTITUTION	10% aux dispositifs de péréquation (FPIC pour les communes) 90% rendus aux contributeurs	10% aux dispositifs de péréquation (FPIC pour les communes) 90% rendus aux contributeurs
<i>calendrier de restitution</i>	restitution à raison d'1/3 par an sur 2026-2027-2028	restitution à raison d'1/3 par an sur 2027-2028-2029

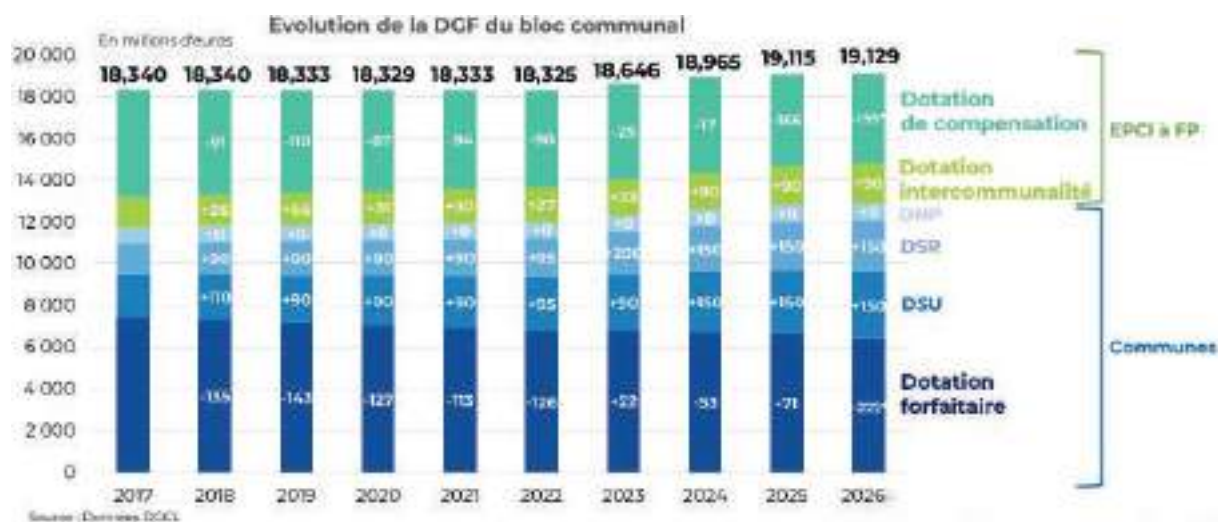
2. Dotations et soutiens à l’investissement du bloc communal

→ a. Maintien de l’enveloppe normée et de la péréquation

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), pour l’année 2026 est arrêté à 27,406 Md €, soit une très légère hausse par rapport à 2025.

19,129 Md € sont affectés au bloc communal.

La Dotation d’intercommunalité est une nouvelle fois abondée de 90 M€.



La loi de Finances 2026 majore les enveloppes destinées à la péréquation : la Dotation de Solidarité Urbaine de 150 M€ et la Dotation de Solidarité Rurale de 150M€. La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) reste stable.

Ces enveloppes destinées à la péréquation progressent au détriment de la dotation forfaitaire pour les communes et à la dotation de compensation pour les intercommunalités par des systèmes d’écêtement sur ces dernières.

En l’absence de tout abondement de la DGF, la baisse des variables d’ajustement à la DGF sera plus importante que l’an passé. La dotation forfaitaire se voit ainsi minorée de 222 M€.

Si la péréquation verticale est renforcée, la péréquation horizontale n’évolue toujours pas. L’enveloppe dédiée au FPIC demeure figée à 1 Md€ et ce depuis 2016, bien qu’alimentée en partie par le DILICO.

La commune de Bastia du fait de son niveau de Potentiel Financier est exclue par des mesures d’écêtement sur sa dotation forfaitaire.

Pour autant, les concours que percevra la ville de Bastia en 2026 ne devraient pas évoluer à la hausse, le dernier recensement de 2023 actant une légère baisse de la population INSEE.

→ b. Soutiens à l'investissement local et transition écologique en sursis

Contrairement aux exercices précédents, les enveloppes non gagées (DSIL, FPIC, DETR, FCTVA) connaissent une minoration.

La création d'un Fonds d'Investissement des Territoires né de la fusion de la DETR, DSIL et de la DPV était proposé en Projet de Loi de Finances. Il n'a finalement pas été retenu dans le texte final.

Evolution des concours intéressant la ville de Bastia

	LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	LFI 2026	tendance
FCTVA	6,7 Mds€	7,1 Mds€	8,2 Mds€	7,9 Mds€	-0,3 Md€
DSIL	570M€	570M€	420M€	420M€	=
DPV	150M€	150M€	150M€	150M€	=
Fonds Vert	1,5Mds€	2,5Mds€	1,150Mds€	837Mds€	-313M€

- La Transition écologique et le Fonds Vert en sursis

Pour rappel, un fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert » a été mis en place pour 2023.

Ce fonds vise à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation de bâtiments, rénovation de l'éclairage public) l'adaptation des territoires au changement climatique (renaturation, recul du trait de côte) et l'amélioration des cadres de vie (friches, etc.).

Alors qu'en 2024, l'Etat renforçait de manière massive son soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter les investissements en faveur de la transition écologique à travers ce fonds, il constitue en 2025 la principale dotation sacrifiée au nom de l'effort commun.

En 2026, les autorisations d'engagement étaient abaissées à 1,15 Md€, puis à 650 M€ dans le texte original du PLF 2026. L'enveloppe est finalement arrêtée à 837 M€.

- La Dotation exceptionnelle de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Du fait de la baisse de l'enveloppe Fonds Verts, afin d'inciter les collectivités à orienter leurs investissements vers la transition écologique, le principe de verdissement des dotations est une nouvelle fois renforcé.

La fixation des taux de subvention accordés au titre de la DSIL sera réalisée en tenant compte du caractère écologique des projets.

- Le FCTVA

Le projet de loi de finances initial prévoyait la suppression du FCTVA pour les dépenses d'entretien. Cette mesure a été supprimée.

Le FCTVA devrait atteindre en 2026, 7,9 Md€. En 2025, il représentait 8,2 Md€.

3. Autres mesures intéressant la ville de Bastia

Révision des valeurs locatives (Art 106 LFI 2026) : la révision sexennale des locaux commerciaux qui était initialement prévue pour 2023 est une nouvelle fois ajournée, cette fois à 2027 et deviendra donc décennale, à moins d'un énième report. Celle des locaux d'habitation, initialement prévue pour 2026, puis 2028 ne pourra être mise en œuvre au mieux avant 2031, les commissions locales n'étant à présent invitées à en déterminer les paramètres qu'en 2030.

Evolution des bases cadastrales pour les entreprises industrielles (Art 106 LFI 2026) : jusqu'alors indexé sur l'indice ICPH de novembre, celles-ci seront indexées à compter de 2027 sur la moyenne nationale des coefficients départementaux de loyers-> perte de dynamisme des bases concernées.

Baisse de 19,3% de la compensation fiscale au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels (Art 129 LFI 2026) : la LFI met fin à la compensation dynamique à l'euro près lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production de 2021, avec l'application d'un coefficient de minoration de 19,3%.

Taxe d'aménagement (Art 115 & 117 LFI 2026) : Abaissement du seuil de surface à 3000 m² imposant le versement d'acomptes et la mise en place par la DGFIP d'une taxation d'office en l'absence de déclaration d'achèvement.

Ouverture des crédits des dotations politique de la ville aux collectivités sans contrat de ville (Art 67 LFI 2026) : Possibilité d'affecter et d'utiliser des crédits dotations politique de la ville aux territoires sans contrat de ville à la condition qu'ils contiennent des quartiers prioritaires.

Report de la suppression de la CVAE (Art 15 LFI 2025) : La LFI 2023 a supprimé 50% de la CVAE, la LFI 2024 12,5%. Un décalage de 3 ans pour la suppression totale de la CVAE est adopté. Les taux de 2024 s'appliqueront en 2025, 2026 et 2027. Les 37,5% restants seront reportés en 2028, 2029 et 2030.

Concerne les budgets de la régie du Vieux Port et de la Régie autonome des parcs et stationnements qui sont contributeurs.

Compensation en cas de perte de base de TFPB (Art 138 LFI 2024) sur trois ans : Pour les communes qui subissent deux années de suite une perte importante du produit de TFPB mais uniquement sur les entreprises. La ville est éligible au dispositif.

Recentrage de la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (Art 110-LFI 2025) : exclut un certain de locaux entraînant une baisse de recettes fiscales mais totalement compensée en valeur 2024.

Valorisation de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des collectivités Locales (CNRACL)(Art 11- LFSS 2025) : Bien que relevant du Projet de loi de finances pour la Sécurité Sociale, il est prévu un rééquilibrage des comptes de la CNRACL dont le déficit à l'horizon 2030 pourrait atteindre 10 Md€ au moyen d'une réévaluation totale de 12 points étalée sur 4 ans à raison de 3 pts par an de 2025 à 2028. Cela représente à minima pour la ville un coût annuel de 500 K€, soit 2 M€ à terme.

Autre point hors loi de Finances : Révision forfaitaire des bases locatives pour 2026

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières de l'année N sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. L'IPCH en est l'indice de référence. L'IPCH constatée au 1^{er} décembre 2025 est de 0,8%.

En conclusion, la ville de Bastia doit rester attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat et de plusieurs réformes qui vont impacter l'évolution future de ses finances.

Il s'agit de :

1- La réforme des indicateurs financiers (présentée au DOB 2022) qui pour rappel allait fortement impacter l'évolution des concours de l'Etat.

2- La réforme sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et des locaux commerciaux

3- L'impact de la dégradation des finances de l'Etat sur celles des APUL avec notamment la majoration des marges bancaires pour les emprunts à mobiliser.

Pour l'heure, la commune de Bastia est exemptée de tout dispositif d'écrêtement sur ses dotations et de contribution au redressement des comptes publics.

À compter de 2028, il est fort probable que cette donne change.

**SITUATION DE LA
VILLE DE BASTIA
AU 31 DÉCEMBRE 2025**

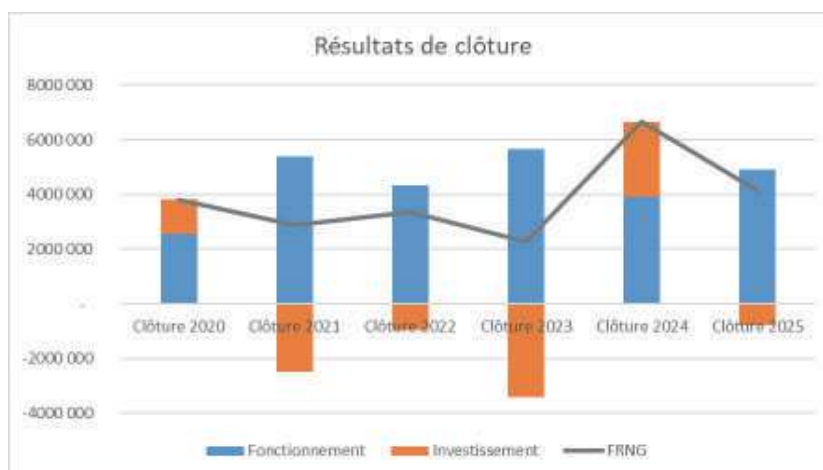
I. Situation du Budget Principal de la Ville de Bastia

Avec 86,91M€ de dépenses réelles, le budget principal de la Ville représente en 2025 près de 94,7% des dépenses totales de la collectivité. Il est en légère augmentation par rapport à celui de 2024 (+0,21%). Les Dépenses Réelles de Fonctionnement s'élèvent à 60,037M€ enregistrant une progression de 6,6%. La section d'investissement avec 26,88M€ est en retrait de 11%, par rapport à 2024, qui pour mémoire avait enregistré son plus haut niveau de réalisations avec 30,411M€.

	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Fonctionnement	2 561 335	5 369 869	4 337 217	5 662 749	3 919 686	4 910 334
Investissement	1 246 006	- 2 483 765	- 965 368	-3 406 176	2 729 422	- 778 870
FRNG	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 257 341	6 649 108	4 131 465

Évolution des résultats de clôture du budget principal

Les résultats de clôture du budget principal sont présentés de 2020 à 2025, sur la base du Compte Financier Unique définitif.



FRNG : Fonds de Roulement - Résultat Brut de Clôture

Depuis 2020, la commune a réalisé un important programme pluriannuel d'investissement enregistrant des niveaux très élevés de dépenses, et engendrant des résultats de clôture négatifs sur la section d'investissement.

Entre 2020 et 2023, le fonds de roulement oscille entre 2,3 M€ et 4 M€, car la commune y puise afin de limiter le recours à l'emprunt. Celui-ci est toutefois incontournable.

Cette politique d'investissement massif a été rendu possible grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de gestion.

Ainsi et malgré la crise sanitaire du Covid et la crise inflationniste qui a suivi, elle est parvenue à dégager des résultats de clôture sur sa section de fonctionnement qui lui ont permis de couvrir les déficits de la section d'investissement.

En 2024, du fait notamment des mesures gouvernementales impactant sa masse salariale, la ville,

grâce aux efforts maintenus, a dégagé un résultat de clôture en section de fonctionnement de 3,919M€.

En 2025, malgré l'augmentation de certains postes de dépenses, la commune parvient à consolider son résultat de fonctionnement qui progresse de près d'un million d'euros pour atteindre 4,910M€.

La section d'Investissement présente un déficit de 778K€ en raison notamment du retard dans le versement de subventions qui étaient attendues (2,1M€).

Le résultat brut de clôture s'élève fin 2025 à 4,131M€, enregistrant son second plus haut niveau sur la période.

A. Rétrospective des grands équilibres du budget principal

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	47 551 606	50 202 668	54 107 233	54 889 979	56 319 628	60 036 965
Achats et charges externe	9 265 576	9 700 607	10 967 873	11 095 594	11 588 878	11 782 738
Frais de personnel	32 381 691	32 896 985	33 708 698	35 112 629	37 063 984	38 923 831
Intérêts de la dette (4)	956 900	926 517	852 887	1 204 510	1 309 634	1 330 083
Dépenses d'intervention	4 821 012	4 801 070	4 934 014	6 827 153	5 123 601	7 840 008
Dépenses exceptionnelles	134 705	1 453 428	3 552 619	573 734	981 896	191 664
Autres dépenses de fonctionnement	-8 278	424 061	91 141	76 359	251 635	-31 358
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	51 558 768	56 133 836	58 403 856	61 602 470	76 127 047	64 989 141
Impôts et taxes	25 288 719	29 259 027	30 709 205	32 177 217	33 711 781	34 089 511
Concours de l'état - Subventions reçues	22 409 923	21 053 987	22 138 005	23 040 276	22 780 563	23 858 632
Ventes de biens et services	1 937 190	2 717 848	2 276 023	3 136 281	3 041 123	3 756 186
Autres recettes de fonctionnement	1 276 471	1 061 242	791 540	2 841 760	1 323 599	2 997 344
Produits spécifiques	622 241	2 030 851	2 478 674	396 942	15 082 895	278 340
Produits financiers	24 223	10 881	10 409	9 994	187 084	9 128
Epargne de gestion (3) = (2)-(1)+(4) [Hors.rec.except.]	4 476 525	6 280 262	6 213 066	8 093 794	7 016 053	6 195 583
Epargne brute (5) = (3)-(4) [Hors.rec.except.]	3 519 626	5 353 745	5 360 178	6 889 284	5 706 419	4 865 500
Epargne nette = (3)-(8)	302 214	2 187 711	2 136 992	3 716 132	2 388 176	1 454 281
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	21 675 714	20 927 772	17 940 644	26 262 319	27 093 181	23 465 800
Dépenses d'équipement	19 783 413	17 447 908	14 958 417	24 365 649	24 871 487	22 041 431
Subventions d'équipement versées	467 091	137 558	524 776	560 440	463 243	672 038
Autres dépenses d'investissement	1 325 211	3 042 306	1 137 451	1 336 230	1 608 451	702 331
Participations et créances rattachées	100 000	300 000	1 320 000		150 000	50 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT (5)	15 897 743	13 721 797	11 352 934	16 611 240	14 993 005	12 407 200
FCTVA	3 209 701	2 685 966	2 753 574	2 798 102	3 132 918	3 831 454
Dotations et subventions d'équipement	11 432 517	7 336 811	5 276 991	11 872 780	10 716 167	6 780 987
Autres recettes d'investissement	1 255 525	3 699 020	3 322 369	1 940 358	1 143 920	1 794 758
DEPENSES TOTALES hors remboursements (6)=(1)+(4)	69 227 320	71 130 440	72 047 878	81 152 298	83 412 809	83 502 765
RECETTES TOTALES hors empunts (7)=(2)+(5)	67 456 511	69 855 633	69 756 790	78 213 710	91 120 052	77 396 341
Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)	-1 770 809	-1 274 807	-2 291 088	-2 938 588	7 707 243	-6 106 424
Remboursement de dette (8)	3 217 412	3 166 034	3 223 186	3 173 152	3 318 243	3 411 219
Emprunts (9)	7 500 000	3 500 000	6 000 000	5 000 000	0	7 000 000
DEPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)	72 444 732	74 296 474	75 271 064	84 325 450	86 731 052	86 913 984
RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)	74 956 511	73 355 633	75 756 790	83 213 710	91 120 052	84 396 341
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	2 511 779	-940 842	485 726	-1 111 740	4 389 000	-2 517 643
Flux net de dette = (9)-(8)	4 282 588	333 966	2 776 814	1 826 848	-3 318 243	3 588 781
Encours de la dette au 31/12 (12)	46 143 376	46 484 299	49 261 113	51 087 961	47 769 718	51 358 499
Ratios :						
Taux d'épargne brute = (3)/(2)	6,83%	9,54%	9,18%	11,18%	9,35%	7,52%
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)]/(2)	0,59%	3,90%	3,66%	6,03%	3,14%	2,24%
Taux d'endettement = (12)/(2)	89,50%	82,81%	84,35%	82,93%	62,75%	79,03%
Capacité de désendettement = (12)/(3)	13,11	8,68	9,19	7,42	8,37	10,56

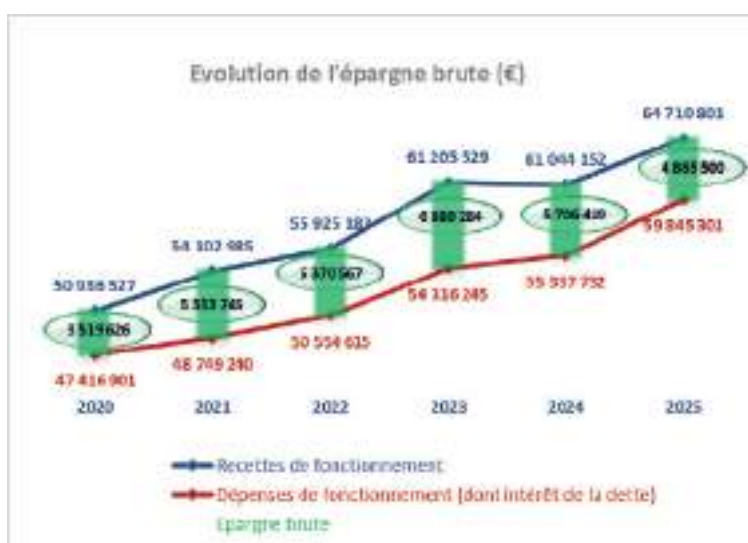
1. Soldes intermédiaires de gestion

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est le facteur déterminant de la bonne santé financière de la section de fonctionnement et participe au financement de la section d'investissement. Les objectifs de construction budgétaire de la Ville de Bastia se situent à cet effet autour d'un autofinancement brut compris entre 4,5 M€ et 5,5 M€.

Depuis 2020, malgré la crise sanitaire et le contexte inflationniste qui a suivi, l'épargne brute se consolide d'année en année pour atteindre en 2023, 6,889 M€.

Elle se contracte sur les deux derniers exercices mais se situe à un niveau supérieur de l'objectif cible avec 4,87 M€ en 2025.



L'épargne nette ou Capacité d'AutoFinancement (CAF) correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. Du fait du rétablissement de l'épargne brute depuis 2020, la CAF progresse pour atteindre en 2023 3,716M€. En 2025, elle s'élève à 1,454M€.



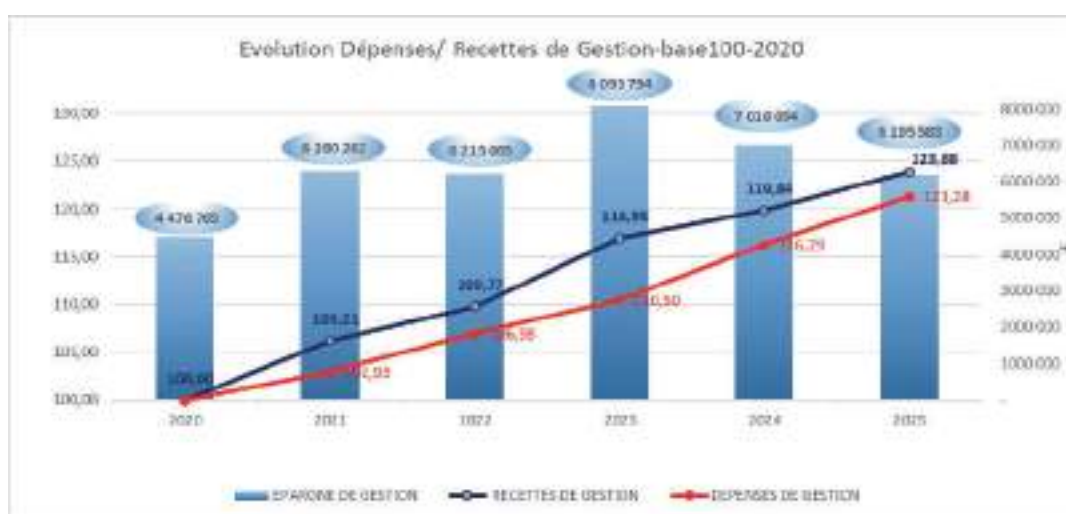
Le taux d'épargne brute est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure la part des recettes qui ne sont pas affectées aux dépenses de fonctionnement, charges de la dette comprise.

Le taux d'épargne brut du budget de la ville est passé de 11,21% en 2015 à 5,9% en 2019.

La mise en place d'une politique de rigueur sur ses dépenses de gestion a permis de réalimenter l'épargne brute. Le taux d'épargne brute s'élève ainsi à 9,5% fin 2021, sortant donc du seuil critique des 7%.

En 2025, la ville de Bastia affiche un taux d'épargne brute de 7,5%.

2. Analyse des postes de gestion courante ou épargne de gestion

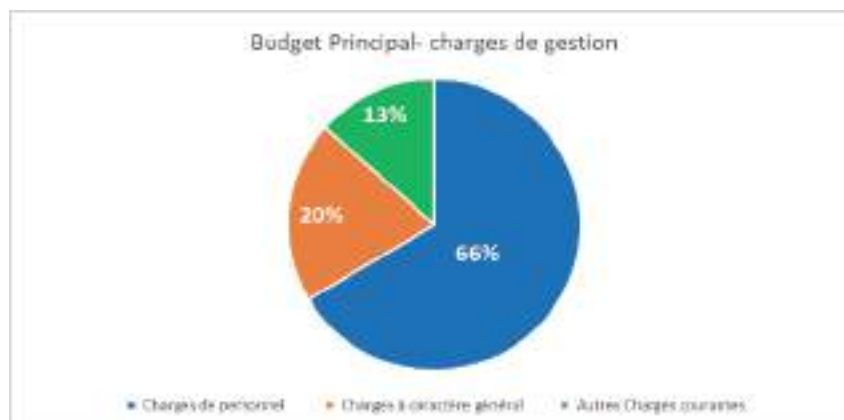


Pour mémoire, en 2017, s'est opéré un effet ciseau qui va se creuser jusqu'en 2020. La ville perd de l'épargne. À partir de 2020, du fait d'une politique de réduction sur ses dépenses, la ville parvint à inverser l'effet ciseau.

Depuis 2021, malgré le contexte inflationniste particulier qui a pesé sur les dépenses de gestion, la ville parvient à générer de l'épargne de gestion au fil des ans, passant de 4,476 M€ en 2020 à 6,2 M€ en 2022 et 8 M€ en 2023.

a) Évolution des postes de dépenses de gestion courante

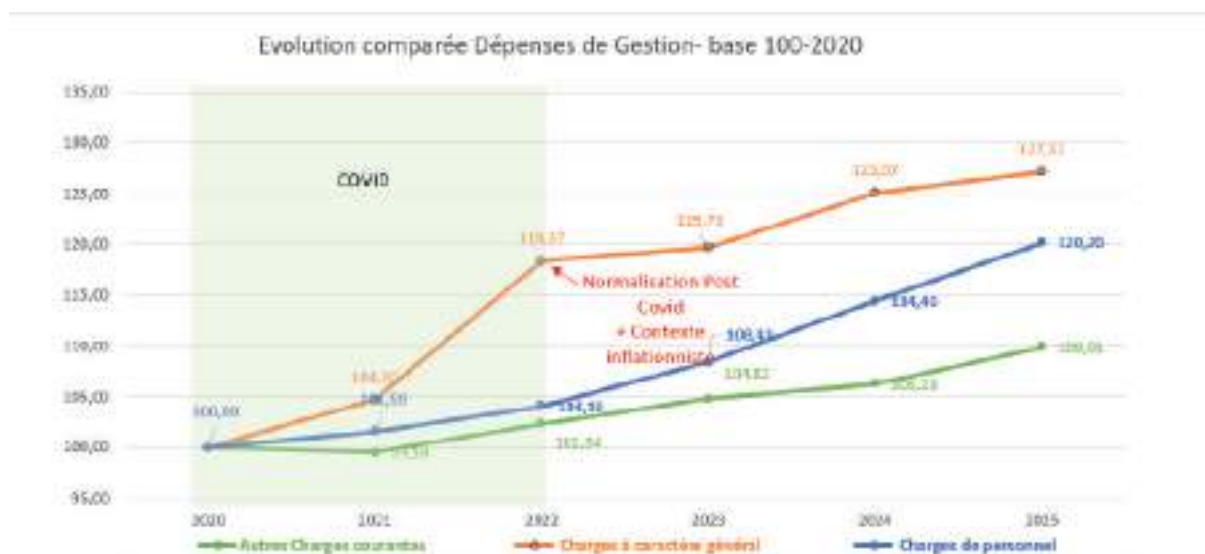
En 2025, les dépenses de gestion se composent à 66% de charges de personnel, à 20% de charges à caractère général et à 13% de dépenses d'intervention.



La part du poste charges de personnel est en baisse de 3% par rapport à 2024, les parts relatives aux autres postes de dépenses ayant progressé.

Sur les cinq derniers exercices, ces trois postes de dépense ont connu des trajectoires divergentes. L'évolution des charges à caractère général et courantes fluctue en fonction du contexte environnemental. Leur évolution a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020.

A compter de 2022, on note un retour à une normalisation de l'activité.



Avec le passage à la nomenclature M57, la participation de la ville de Bastia au déficit de la concession de gaz doit être imputée sur le chapitre 65. Pour l'analyse qui va suivre, le chapitre sera retraité de cette dépense.

Autres charges de gestion courante - Dépenses d'intervention

Après avoir atteint un pic en 2018 de 5,13 M€, les dépenses d'intervention déclinent jusqu'en 2021 à un niveau de 4,801 M€ du fait notamment de la crise sanitaire et de l'annulation d'évènements objet de versement de subventions de la ville.

Depuis, ce chapitre est en constante évolution (+7,6%) porté notamment par l'évolution des contingents Conservatoire Henri Tomasi, Ecole Jeanne d'Arc et Scola Corsa que la mairie soutient activement. Leur contribution progresse de 17% depuis 2022. Ces contingents s'élèvent à un montant de 1,089 M€.

On note sur 2025 une augmentation de la subvention versée au CCAS et aux associations du milieu social (+45 K€). En effet, la Ville a voulu renforcer son niveau de soutien au CCAS ainsi qu'aux autres associations sociales, la baisse des subventions versées à l'animation (-40 K€) liée essentiellement à l'organisation désormais biennale du Festival Porto Latino.

Les autres postes demeurent stables.

La participation au financement de la concession de gaz pour 2024 s'est élevée à 2,541 M€ en augmentation de 13% par rapport à celle de 2023.

Charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'ensemble des charges courantes de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, achats, prestations de services, maintenance, etc.).

Depuis 2022, les charges à caractère général ont progressé de 8,80% dont 1,67% en 2025. Les communes de plus de 10 000habitants au niveau national ont vu ce poste de dépenses progresser de 13% entre 2022 et 2024.

Du fait du contexte inflationniste induit notamment par la guerre en Ukraine, la ville a dû prendre à sa charge des augmentations de prix subséquentes sur certains postes de fonctionnement.

Ces postes présentés au tableau ci-dessous ont progressé en valeur de 986 K€.

Ils sont composés pour plus du tiers par les achats de matières premières et fournitures dont les dépenses énergétiques supportent les hausses de prix les plus fortes et ce malgré le fait que la commune de Bastia ait bénéficié de tarifs réglementés sur l'électricité et le gaz contrairement aux communes de la métropole.

Postes	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 25/24		Ecart 25/21	
						€	%	€	%
Combustibles	104 038	373 706	214 799	294 725	185 865	-108 860	-3,7%	81 827,00	79%
Electricité	1 081 709	1 213 540	1 233 000	1 171 813	1 200 718	28 905	2%	119 008,93	11%
Carburants	136 411	184 344	165 100	148 988	168 879	19 891	13%	32 468,93	24%
Alimentation	734 436	933 493	1 010 725	1 145 199	1 126 803	-18 396	-2%	392 366,62	53%
Taxes fiscales et redevance spéciale	195 625	286 086	320 377	373 186	324 833	-48 353	-13%	129 207,94	66%
Frais de maintenance	405 331	513 510	578 919	597 871	636 684	38 813	6%	231 352,74	57%
TOTAL	2 657 550	3 504 679	3 522 920	3 731 782	3 643 782	-88 000	-2%	986 231,66	37%

En 2025, du fait notamment du recul des prix de l'énergie et d'une baisse exceptionnelle de taxes sur le foncier Bati¹, ces postes accusent une baisse significative de 2%.

¹ Taxe Foncière SEML Port Toga

Charges de personnel

Les charges de personnel présentent une progression continue sur la période 2020-2025, passant de 32,39 M€ à 38,92 M€.

Cette évolution s'accélère à partir de 2023, traduisant l'impact cumulé des mesures nationales (notamment les cotisations) et des décisions locales en matière de politique indemnitaire et de gestion des ressources humaines.

Cette forte progression repose essentiellement sur des mesures gouvernementales dites exogènes représentant à elles seules près de 4 M€ soit près de 60% de l'augmentation.

- Sur la période 2022- 2024 : avec les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023 en soutien au pouvoir d'achat, la revalorisation du SMIC pour un montant annuel de 3,135 M€
- A compter de 2025 avec le relèvement de la CNRACL, SMIC pour 673 K€

ANNÉES	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Total général charges de personnel	38 923 830.59	37 061 397,14	35 112 628	33 708 698	32 897 000	32 387 500
Variation / N-1 en %	5.02%	5,25%	4,20%	2.47%	1.57%	2.2%
VARIATIONS	1 862 433.45	1 948 769,14	1 403 930	811 698	509 500	698 132
Variation commune de + 10000/hab	nc	4.1%	+3.2%	+4.4%	+4.2%	

Pour autant, la ville est parvenue à compenser ces augmentations induites par des mesures exogènes grâce à une politique de rationalisation des dépenses de gestion initiée en 2020 qui lui a permis de maîtriser sa masse salariale.

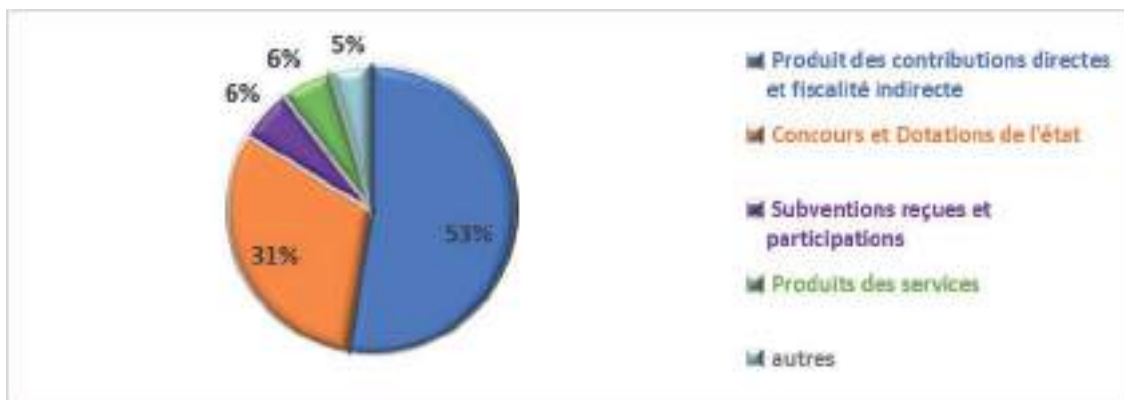
Elle a en effet privilégié le redéploiement des effectifs via des mobilités internes ainsi que des mutualisations de ressources et de moyens entre les directions, mais également les dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi ou au maintien dans l'emploi, les recrutements ne s'effectuant qu'à la faveur de départs en retraite. Pour mémoire, la politique interne de promotion sociale est toujours favorable au personnel.

En sus de ces mesures gouvernementales, la Ville s'est employée à accompagner le pouvoir d'achat des agents dans ce contexte inflationniste à travers un protocole de valorisation du régime indemnitaire pour les personnels les plus exposés. Cette mesure représente un coût annuel de 900 K€.

b) Évolution des Recettes Réelles de Gestion

La structure des recettes du budget de la Ville est atypique.

Les recettes de gestion sont constituées majoritairement de produits issus de la fiscalité locale à hauteur de 55% contre 70% pour les communes de plus de 10 000 ⁽²⁾ habitants au niveau national.



Les contribuables bastiais sont beaucoup moins imposés qu'au niveau national.

Le produit des impositions directes de la ville, hors reversement de fiscalité, s'élève à 649€/hab. contre 812€/hab. pour la moyenne de sa strate.

A noter la part importante que représentent les concours et dotations de l'Etat avec 31% des Recettes Réelles de Fonctionnement. À titre de comparaison, ces recettes ne représentent que 16% des recettes réelles de fonctionnement des autres communes en France. La Ville, au regard de son taux de précarité, est éligible aux dispositifs de péréquation que sont la Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation.

Les autres recettes à savoir les produits de services et les subventions et participations représentent chacune 5% à 6% et se situent dans la moyenne nationale.

Les recettes de la Ville de Bastia sont donc fortement dépendantes de l'évolution des concours financiers de l'Etat.

A compter de 2023, du fait du passage en M57, les autres produits comprennent la subvention versée par l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz. Cette participation sera retraitée dans l'analyse qui suit.

Les impôts et taxes

Le Budget principal de la ville de Bastia étant à compter de 2023, sous référentiel comptable M57, la présentation des impôts et taxes est modifiée.

Désormais, l'ancien chapitre 73 « impôts et taxes » est subdivisé en deux chapitres :

Le chapitre 731 – Fiscalité Locale, regroupant la fiscalité directe

Le chapitre 73 – hors fiscalité Locale, regroupe la fiscalité indirecte à savoir les reversements d'Attribution de compensation, le FPIC et la Dotation de Solidarité Communautaire.

² Comptes des communes de + de 10000habitants-DGCL

Enregistrées au sein du chapitre 731 sur la maquette budgétaire, les recettes afférentes aux impôts et taxes comprennent :

- La fiscalité directe
- Les redevances d'occupation du domaine public
- La taxe sur l'électricité
- Les droits de mutations à titre onéreux

	2020	EVO%	2021	EVO%	2022	EVO%	2023	EVO%	2024	EVO%	2025	EVO%
Total fiscalité (TH+TF)	19 821 123	0,38%	23 430 093	18,21%	24 476 642	4,47%	25 876 575	5,72%	26 908 835	3,22%	27 575 902	2,48%
Occupation du domaine public	122 782	-71,96%	199 854	62,77%	308 489	54,36%	394 477	27,87%	996 330	152,57%	707 983	-28,94%
Taxe électricité	817 931	-0,98%	815 773	-0,26%	868 882	6,51%	943 000	8,53%	1 037 142	9,98%	986 493	-4,88%
Droits de mutation	1 269 247	3,67%	1 457 667	14,85%	1 652 889	13,39%	1 590 373	-3,78%	1 448 719	-8,91%	1 464 747	1,11%
Autres	3 639	-97,53%	13 848	280,54%	2 906	-79,02%	3 000	3,23%	3 008	0,27%	3 235	7,55%
Total chapitre 731- Fiscalité Locale	22 034 722	-1,55%	25 917 235	17,62%	27 309 808	5,37%	28 807 425	5,48%	30 394 034	5,51%	30 738 360	1,13%

La fiscalité directe est composée principalement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

La Ville n'ayant procédé à aucune augmentation de taux depuis plus de 15 ans, le produit fiscal évolue uniquement en fonction du dynamisme de ces mêmes bases.

Depuis 2021, la fiscalité locale du bloc communal a été profondément remaniée puisqu'elle ne repose plus que sur le Foncier Bâti, la Taxe sur les résidences secondaires et de manière anecdotique sur le Foncier Non bâti. Il est abondé des allocations compensatrices de TH ainsi que des rôles supplémentaires.

	2019	2020	Intégration au nv produit de Foncier Bâti du :		
TH Résidence Principale	8 618 226,16	8 604 679,67	2021	BASTIA	STRABE
TH Résidence secondaire	1 420 739,07	1 278 791,42	-	Tx Conq	Tx Moy Cpm
Taxe sur le foncier Bâti	9 685 473,07	9 916 912,00	1 964 904,36	24,54 %	23,39 %
Taxe sur le foncier non bâti	20 687,71	28 741,91	21 129 936,08	36,58 %	50,80 %
Total fiscalité directe (cpte 7311)	19 745 126,00	19 821 123,00	20 610,81	63,83 %	58,71 %
Allocation compensatrice TH- chap 74	2 514 000,00	2 524 309,00	23 115 451,25		
Total fiscalité locale + compensations	22 259 126,00	22 400 748,20	23 115 451,25		

Ainsi, depuis 2021, le nouveau produit fiscal de la ville évolue comme suit :

	2021	2022	2023	2024	2025
TH Résidence secondaire	1 964 904,36	2 003 132,38	1 961 395,31	1 864 970,71	1 327 651,56
VALO BASES	0,20%	3,40%	0,05%	-5,11%	-29,30%
Taxe sur le foncier Bâti *	21 360 585,50	22 091 614,83	23 637 395,79	24 945 290,00	26 175 224,86
VALO BASES	0,20%	3,40%	7,10%	5,53%	4,93%
Taxe sur le foncier non bâti	20 610,81	22 444,98	28 123,99	30 176,87	31 077,57
Total fiscalité	23 346 100,67	24 117 192,20	25 626 915,08	26 840 437,58	27 533 954,00
Progression en valeur		771 091,53	1 509 722,88	1 213 522,50	693 516,41
Progression en %		3,30%	6,26%	3,22%	2,58%

Le produit de foncier bâti progresse de 4,2% par an en moyenne sur la période, en raison essentiellement de la valorisation des bases rendue significative du fait de l'inflation et de l'intégration en 2025 d'une compensation pour perte de bases fiscales des entreprises dans le calcul de l'effet correcteur. Correction faite, le produit fiscal de taxe sur le foncier bâti payé par les contribuables bastiais a évolué de 2,5% en 2025.

En 2025, pour la troisième année consécutive, la commune accuse une baisse de bases de taxe sur les résidences secondaires. La perte sur l'exercice est de 537 K€ (soit 30% de baisse).

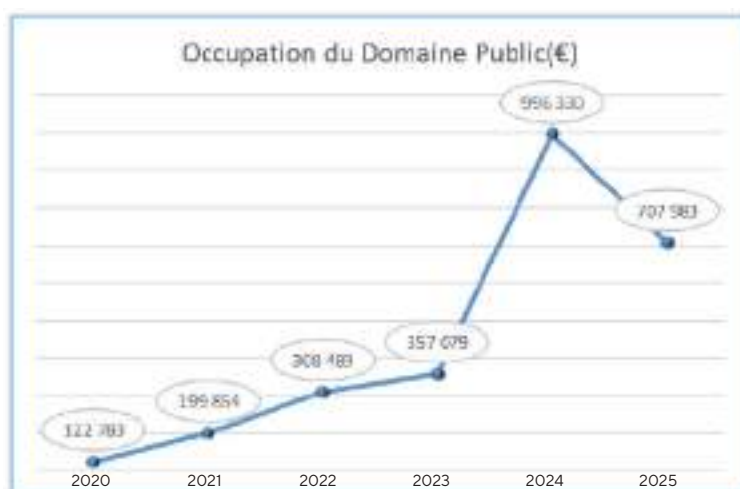
601 logements ne sont plus catégorisés en Résidence Secondaire.

Depuis 2022, la ville a perdu un produit de 676 K€ de THRS soit 33% de son montant d'origine et ce malgré la revalorisation des bases forfaitaires sur la période.

On note également sur le compte de la fiscalité locale l'inscription de produits en contrepartie de l'inscription de charges d'atténuations de produits (chapitre 014), pour un montant de 106 K€ en 2023 et de 57 K€ en 2022. En 2025, ces atténuations de produits se sont élevées à 2 120 €.

Le chapitre 731 tient compte également de rôles supplémentaires des années antérieures (302 K€ en 2022, 144 K€ en 2023, 54 K€ en 2024 et 42 K€ en 2025)

L'occupation du domaine public est constituée des redevances payées par les usagers pour occuper le domaine public sur différents secteurs : marché alimentaire, marché aux puces, travaux, taxis, etc. Avec la crise du COVID, la municipalité a décidé de procéder à l'exonération des redevances d'occupation sur les exercices 2020 et 2021 afin de soutenir l'activité des commerces impactés.



En 2020, le poste décline de 25% soit une perte de 315 K€. Il s'établit en 2022 à 308 K€, loin des niveaux antérieurs. Des redevances n'ont pu être recouvertes en 2022.

Malgré ce report et la mise en place d'une nouvelle tarification avec la refonte de la carte domaniale en 2023, le produit ne progresse que de 16% par rapport à 2022. Des encaissements de 2023 sont donc reportés sur l'exercice 2024.

En 2024, un gros travail de structuration du service du Domaine Public a permis à ce dernier de collecter des recettes supérieures à celles prévues issus majoritairement de reliquats de 2022 et 2023.

2025 enregistre un produit de 708 K€.

Les droits de mutations à titre onéreux

comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière lors de transfert de propriété à titre onéreux à l'occasion de cessions.

Ils constituent un produit non négligeable, très dynamique et volatil.

Ce dernier a cru de 30% sur la période entre 2020 et 2022, enregistrant en moyenne une augmentation annuelle de 15%. Il atteint en 2022 1,653 M€. Le volume de transactions immobilières a continué de progresser, porté par la faiblesse des taux d'intérêts des prêts immobiliers.

En 2023 et 2024, du fait des difficultés rencontrées dans le secteur du bâtiment, ce produit accuse des baisses successives de 4% et 9%.

En 2025, le montant perçu en 2025 progresse sensiblement pour atteindre 1,465 M€.



Les recettes liées à **la taxe électricité** sont restées stables jusqu'en 2021 avec 815 K€.

La refonte du système de perception de la **taxe électricité** reposant sur l'unification des taxes électricités communales, départementales et nationales a prévu une augmentation de cette dernière. Cette réforme est rentrée en application en 2022 et a porté ses effets puisque le produit a progressé de 815 K€ en 2021 à 1,037 M€ en 2024.

En 2025, le produit accuse une baisse de 5% pour atteindre 986 K€ en raison notamment de la baisse de la consommation électrique au niveau national.

Fiscalité Indirecte – Chapitre 73

Ce chapitre comprend : le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), les Allocations compensatrices et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Les **allocations compensatrices** versées par la Communauté d'Agglomération de Bastia sont de 2,52 M€.

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération verse une **Dotation de Solidarité Communautaire** de 80 722 €.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales a fait l'objet d'augmentations successives depuis sa mise en place en 2012.

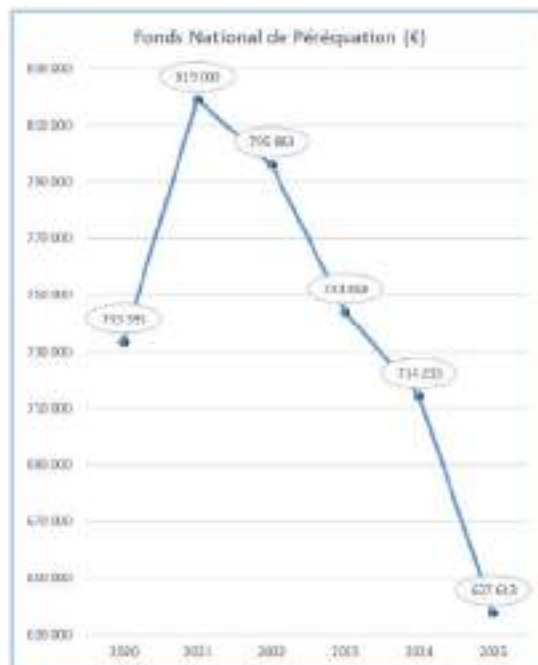
Entre 2019 et 2022, le FPIC reversé à l'ensemble du territoire intercommunal progresse de 344 K€, soit 19% d'augmentation, le territoire de la communauté d'agglomération de Bastia étant jugé plus pauvre au sens des indicateurs de péréquation que la moyenne nationale. Toutes choses étant égales par ailleurs, la part revenant à la ville progresse mécaniquement quant à elle de 21% avec 819 K€ en 2021.

En 2022, on note une baisse significative du FPIC de 3% malgré une augmentation de l'enveloppe perçue sur le territoire intercommunal (1,974 M€).

Cela s'explique par l'augmentation de la TEOM et du Foncier Bâti en 2021 par la Communauté d'Agglomération de Bastia qui a eu pour effet de valoriser le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), clé de répartition du FPIC entre la CAB et ses communes membres.

À compter de 2023, du fait de la mise en œuvre de la réforme sur les indicateurs financiers (potentiel financier), le territoire communautaire a perçu une enveloppe en baisse de 19%.

Le CIF progressant également, la part revenant à la ville de Bastia décline de 7%, pour atteindre en 2025 637 K€ soit une perte en volume de 158 K€.



Dotations et participations

Les dotations de la Ville de Bastia

En 2025, la ville de Bastia a perçu 18,043 M€ de concours de l'Etat, dont 16,443 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part forfaitaire	9 015 437	9 279 944	9 320 666	9 285 942	9 330 947	9 172 887
DSU	6 013 713	6 217 586	6 434 574	6 641 656	6 981 701	7 270 957
Total DGF	15 029 150	15 497 530	15 755 240	15 927 598	16 312 648	16 443 845
DNP	1 612 027	1 730 746	1 718 588	1 768 588	1 768 538	1 598 876
DGF+DNP	16 638 208	17 109 557	17 485 986	17 646 186	17 081 186	18 042 721
evo €	447 990	471 349	376 429	160 200	435 000	-38 465
evo %	2,77%	2,83%	2,20%	0,92%	2,47%	-0,21%

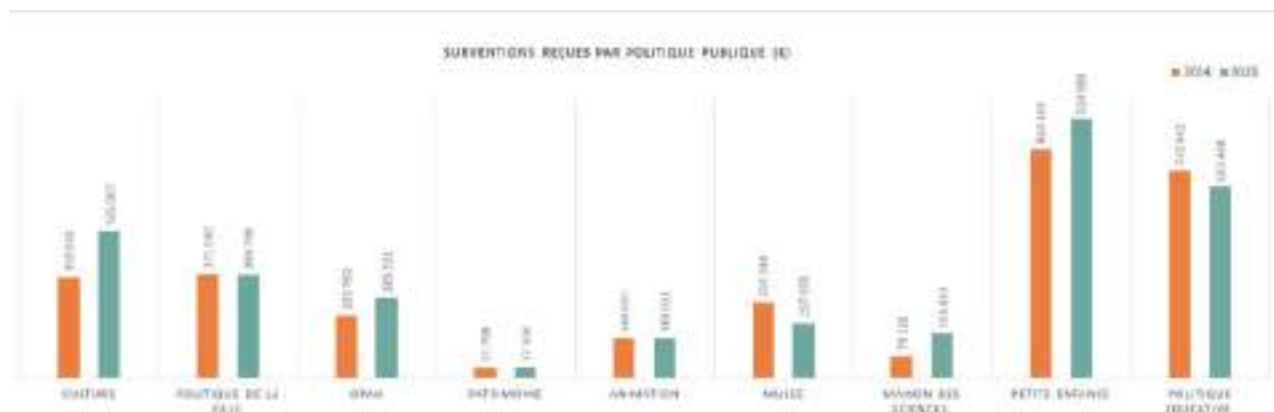
Subventions reçues et autres participations

C'est un produit qui évolue peu d'années en années mais qui est essentiel au bon fonctionnement des services.

En 2020, ce poste a été fortement impacté avec une baisse de 20% conséquence directe de la crise sanitaire. Il faut attendre 2022, pour que la ville renoue avec les subventions qu'elle percevait avant l'épidémie.

Ces subventions comprennent essentiellement :

- Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) allouées aux services de la jeunesse et loisirs et à la petite enfance.
- Des subventions de la Collectivité de Corse afin de promouvoir des actions en faveur de la politique culturelle, patrimoniale (Musée, bibliothèque patrimoniale...), de la langue et de la culture corse, ou de l'animation.
- Des subventions de l'Etat et autres en faveur de la politique de la ville et de la cohésion sociale et de la réhabilitation des logements en centre ancien OPAH.



En 2025, ces subventions accusent une baisse de 12% par rapport à 2024 pour atteindre un volume de 3,264 M€.

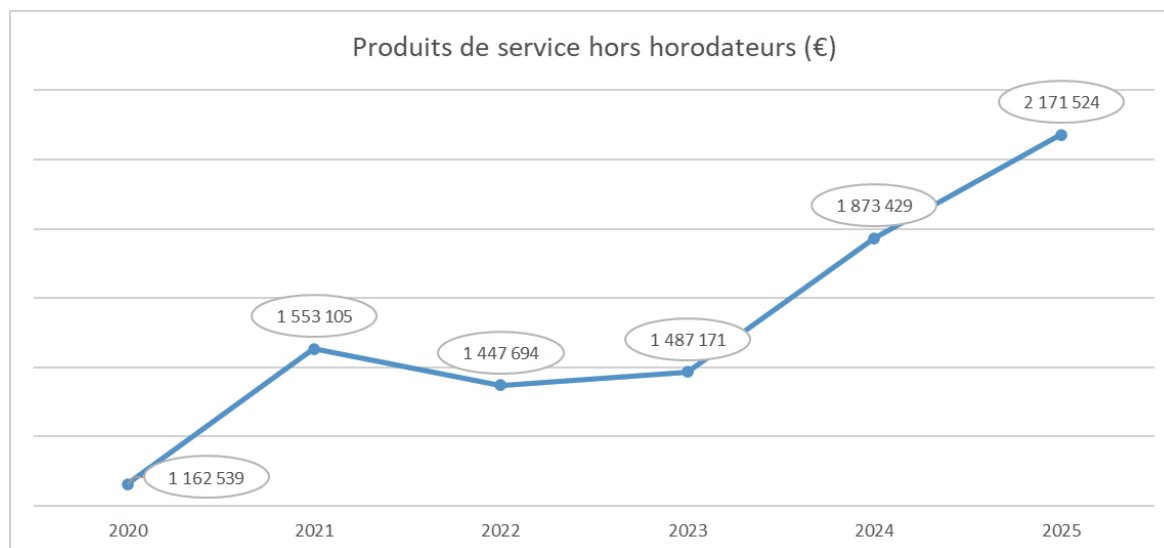
Cette baisse est à nuancer au regard de la forte progression des subventions de l'année précédente (+22%) du fait du versement tardif de la participation de l'Etat pour les contrats emplois avenir et de la compensation à l'abaissement de l'âge à l'instruction obligatoire pour 2021 et 2022.

Les ventes de biens et de services

Les ventes de biens et de services sont constituées essentiellement par le produit des régies (théâtre, musée, Alb'Oru, etc.) et des services.

Depuis 2018, il compte le produit des horodateurs et du Forfait Post Stationnement.

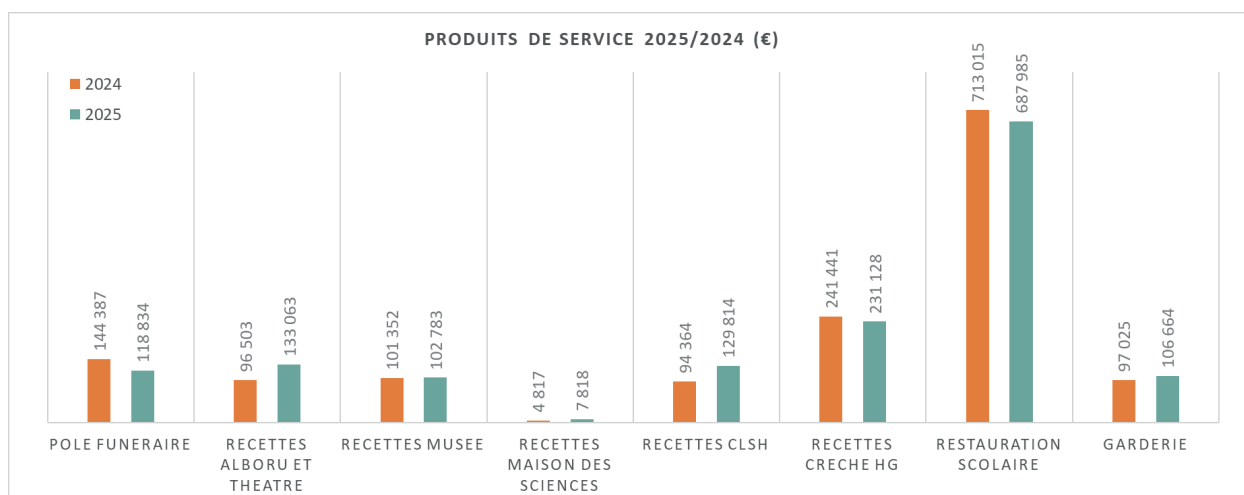
C'est un produit qui connaît depuis 2023 une augmentation significative.



La mise à l'arrêt forcée de l'activité des services du fait de la crise sanitaire et du confinement a entraîné une baisse des produits de service de 854 K€ par rapport à 2019.

Depuis 2023, le produit est dynamique, marqué notamment par les recettes réalisées pour la cession de la dalle du cimetière de Montesoro, l'ouverture du nouveau centre de loisirs à l'école Charpak.

En 2025, le chapitre recense le versement des redevances EDF 2026 et 2027 en raison du renouvellement anticipé du contrat de concession.

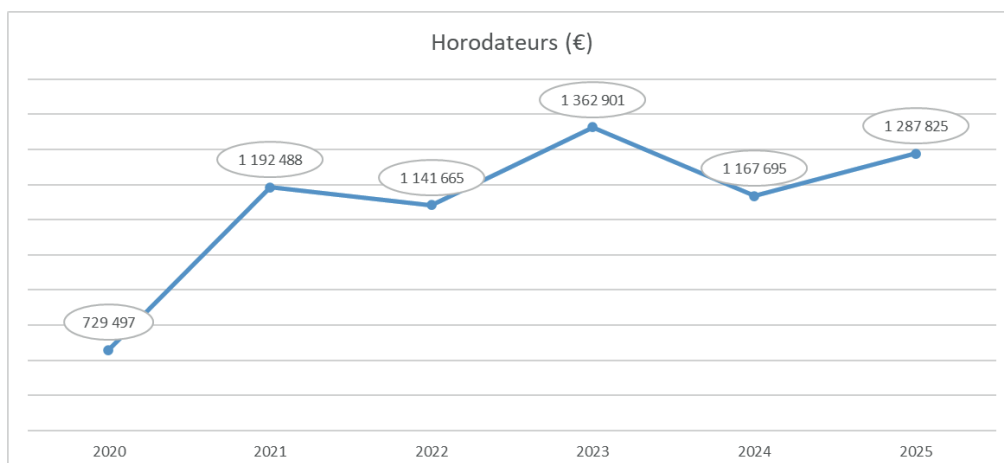


Les recettes provenant des **horodateurs** (redevances+ Forfait Post Stationnement), constituent un produit dynamique.

En 2020, la décision de la municipalité de ne pas collecter ce produit pendant le confinement et la reprise d'une activité partielle ont pesé avec un manque à gagner de 300 K€.

On constate un rattrapage en 2021.

En 2022, le produit baisse en raison d'un produit moindre du Forfait Post Stationnement.



En 2023, la progression du produit ne repose que sur des reports de produits de 2022 qui avaient été imputés sur un autre budget. Corrigé de ce report le produit n'évolue pas.

En 2024, les recettes évoluent peu (935 K€)

Le forfait post stationnement atteint 232 K€ contre 221 K€ en 2023.

En 2025, le produit est en progression de 10% en raison notamment de l'encaissement des recettes en année pleine du parking provisoire de la gare.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 comprend la participation de l'Etat au déficit de la concession de gaz, les indemnités d'assurance, les pénalités sur marchés publics, les loyers et les locations d'espaces publics.

Le financement du déficit de la concession de gaz

A compter de 2021, la ville de Bastia a dû participer au financement du déficit de la concession de gaz, afin d'éviter de faire peser ce déficit sur le tarif du gaz lui-même et sur les usagers, relevant principalement à Bastia, des locataires du parc de l'OPH2C.

Cela s'est traduit par le paiement d'une participation au concessionnaire qui fait l'objet d'un subventionnement par l'Etat de l'ordre de 80%.

Du fait de la non-contractualisation de la convention relative à l'exercice 2024, sur ce même exercice, la participation au titre de 2024 a été reportée en 2025.

Elle s'établit à 2,033 M€ en progression de 13% par rapport à celle de 2023.

Il est à souligner la perception de recettes ponctuelles, telles que les pénalités appliquées à des marchés pour un montant de 348 K€.

Les indemnités d'assurance représentent 112 K€.

Les autres produits de gestion (loyers, location de salles) sont stables d'une année sur l'autre avec 510 K€.

Produits Financiers – chapitre 76

En 2024, la ville a placé une partie de l'indemnisation Ondina sur trois comptes à terme.

Elle en a retiré des intérêts pour un montant de 179 K€.

Le chapitre ne recense sinon que les intérêts d'un prêt accordé à la SEML Port de Toga qui s'élèvent en 2025 à 9 K€.

Les produits spécifiques – chapitre 77

Les recettes exceptionnelles sont variables d'un exercice à l'autre. Elles comprennent les produits de cession et les annulations de mandats sur exercices antérieurs.

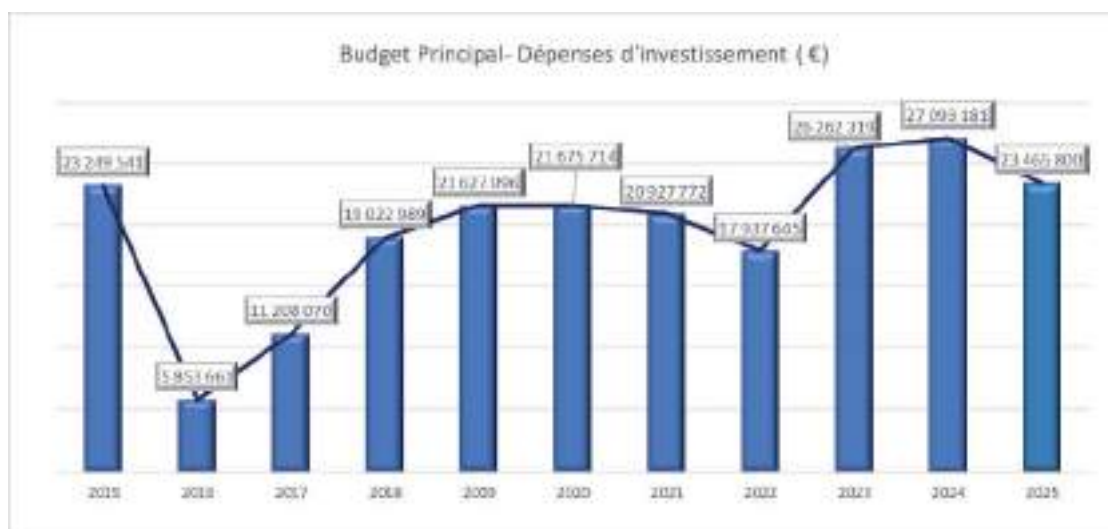
Sur 2025, les cessions de biens se sont élevées à 44 K€.

3. L'investissement

a) Évolution des dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette

Les dépenses d'investissement sont composées de dépenses d'équipement, de subventions d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

Dès 2017, on constate une reprise immédiate et rapide des dépenses pour atteindre un niveau de 22 M€ en 2019. Les dépenses progressent successivement de 91%, 70% et 15%, rattrapant la suspension de 2016.



Sur les exercices 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, le niveau de dépenses d'équipement est très élevé. Afin de soutenir l'économie, la ville a maintenu ses projets.

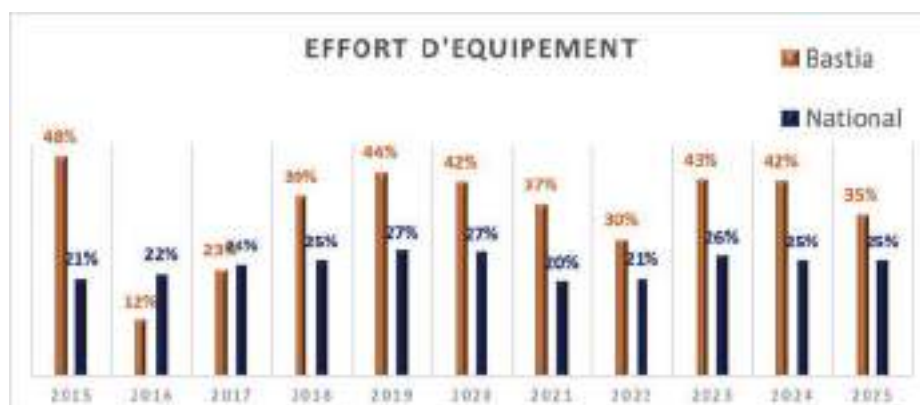
L'exercice 2022 est un exercice de transition qui est marqué par un léger ralentissement des investissements. Une période de transition liée au lancement d'un nouveau cycle d'investissement avec les nouvelles opérations de réaménagement du Vieux Port, de la rénovation de l'école Gaudin, de l'aménagement du Fort Lacroix, de la création du restaurant de l'école Defendini ou encore de la rénovation de l'éclairage public.

Ce nouveau cycle d'investissement se confirme en 2023 pour atteindre 26,262 M€.

L'exercice 2024 a permis d'atteindre un niveau record d'investissement à hauteur de 27,093 M€ en 2024.

Les dépenses d'investissement 2025 demeurent très élevées avec 23,46 M€, et marque ainsi la fin de ce second cycle d'investissement.

La ville de Bastia investit donc de manière bien plus massive que les autres communes de même strate.



Hormis l'exercice 2016, l'effort d'équipement de la ville se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale. Plus de 40% des ressources sont consacrées aux dépenses d'équipement.

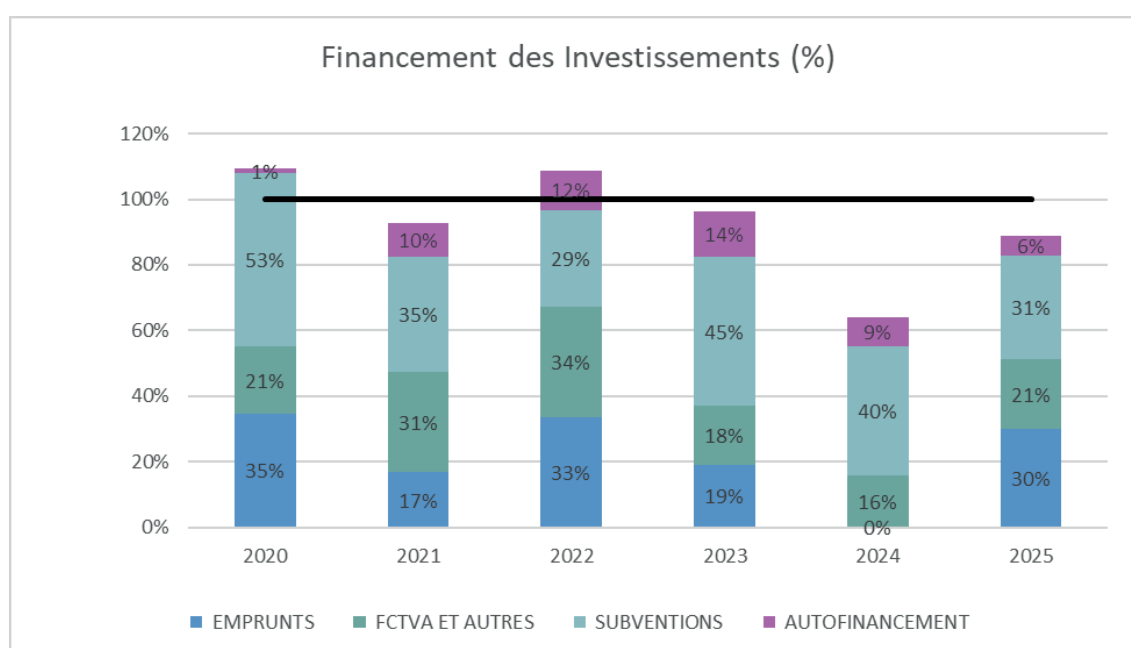
A comparaison au niveau national, l'effort oscille entre 20% et 27% sur la même période.

b) Le financement des investissements

La mobilisation d'un emprunt de 5 M€, conjugué à une importante progression des subventions et autres recettes d'investissement permet de ne pas puiser dans le fonds de roulement en 2020. Le résultat de l'exercice est excédentaire.

A partir de 2021, le rétablissement des épargnes permet à la capacité d'autofinancement (CAF) de contribuer de manière significative au financement des investissements.

Ainsi, la CAF participe à hauteur de 10% en 2021, 12% en 2022 et 14% en 2023. Elle tombe cependant à 9% en 2024 et à 6% en 2025.



La contribution des subventions est moins régulière et dépend des capacités budgétaires des financeurs. Ainsi, on note une baisse significative à 29% en 2022. De nombreuses subventions étaient attendues notamment à travers le PTIC. N'ayant pas été perçues sur l'exercice, l'emprunt a dû combler la différence.

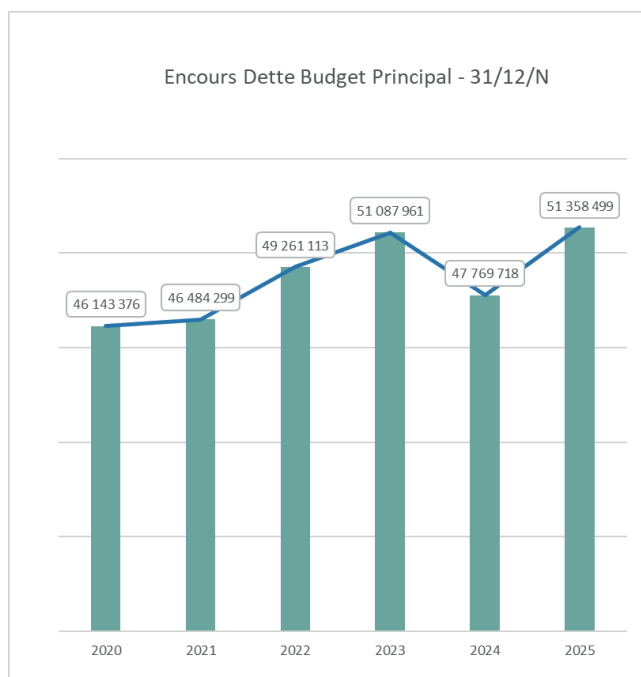
En 2023 et 2024, les subventions participent à un niveau important de 45% et 40% du financement des dépenses. Pour autant, 1,5 M€ de subventions attendues en 2024, n'ont pas été versées sur l'exercice.

Même constat pour 2025 où la part des subventions baisse à un niveau de 31%. Plus de 2 M€ étaient attendues.

Pour financer les projets, le budget a puisé dans son fonds de roulement à hauteur de 36% en moyenne. Sur la période, l'emprunt représente 22% du financement des investissements soit moins que les autres postes les subventions (39%), FCTVA et autres recettes (23,5%).

4. Structure, évolution et soutenabilité de la dette

Alors que le niveau d'endettement progresse depuis 2016 pour atteindre 51,087 M€. En 2024, du fait de la non mobilisation d'emprunt, le Capital Restant Dû se contracte à 47,769 M€.



La ville est moins endettée que l'ensemble des communes de même strate (commune entre 20000 et 50000 habitants). En 2024, l'encours de la dette/habitant est de 967 € contre 998 €/habitant pour la moyenne de sa strate. Le taux d'endettement représente quant à lui 79% des RRF en baisse depuis 2020 où il atteignait presque 90%.

a) Profil de la dette au 31/12/2025

La dette de la ville de Bastia est décomposée par type de risques. On constate que la part des emprunts fixes est majoritaire avec 54,21% par rapport au volume total du portefeuille. Les emprunts à taux variables sont indexés sur le livret A représentent 38,42%.

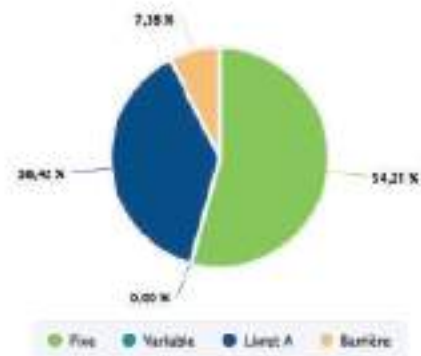
La ville de Bastia présente **une aversion au risque de taux.**

Pour autant, le risque a été diversifié en 2022 avec la contraction d'un emprunt à taux variable avec un taux fixe plancher. Ce type d'emprunt « barrière » représente 7,38 % de l'encours.

La charte de bonne conduite montre que la ville de Bastia ne possède pas de dette structurée et ne s'est pas positionnée sur des produits risqués. Aussi la dette du budget de la ville est classée pour 92,52% de son encours en A1, soit le degré le plus sécurisé selon Gissler³.

Au 31 décembre 2025, le budget de la ville compte 29 lignes d'emprunt soit 4 de plus qu'en 2020. La durée de vie résiduelle est de 20 ans et 3 mois.

Le taux moyen de la dette du budget de la ville est de 2,65% contre 2,76% pour l'ensemble des communes de même strate.



b) Soutenabilité de la dette

En 2025, la charge de la dette s'est légèrement accrue du fait de la nouvelle dette contractée en 2023 et de l'augmentation des taux d'intérêts et du Livret A sur 2024. Elle reste particulièrement soutenable et largement inférieure à la moyenne de sa strate :



L'annuité en euros par habitant s'élève à 98,69 € contre 135,26 € pour la moyenne de sa strate.

c) Le ratio de désendettement

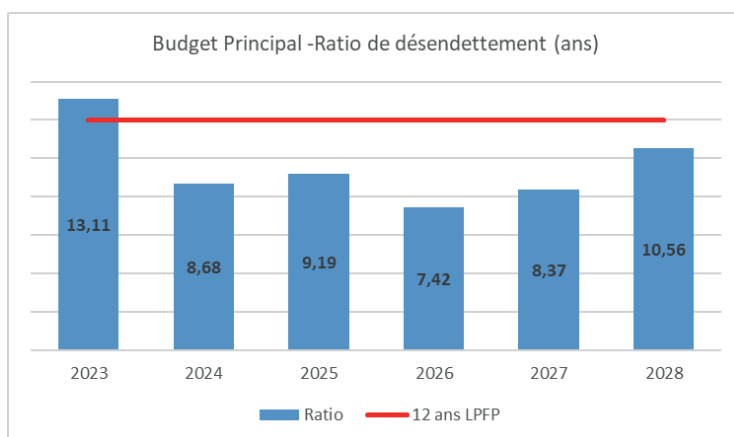
La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité de l'encours de la dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Cet indicateur théorique permet notamment d'apprécier la soutenabilité du recours à l'emprunt pour réaliser un programme d'investissement.

Après avoir connu une forte dégradation en 2019, la ville parvient à ramener progressivement son ratio de désendettement sous la barre des 10 ans et ce malgré la crise sanitaire et le contexte inflationniste.

Le ratio de désendettement se maintient sous la barre des 12 ans, seuil d'alerte fixé par la DGFIP, à compter de 2021.

En 2025, il s'élève à 10,56 ans.

Cela étant, le ratio de désendettement de la DGFIP est respecté en étant sous la barre des 12 ans.



B. Evolution des dépenses de personnel - Structure des effectifs - Durée effective du Travail

La rédaction du rapport d'orientation budgétaire a pour objectif d'établir une cartographie de la masse salariale à travers une étude de son effectif (par statut, filière, catégorie, âge, sexe – (cf rapport égalité hommes femmes joint), son temps de travail et ses perspectives d'évolution.

1. Evolution des effectifs

PERIODE	Titulaires	Non titulaires	Total	ETP
Au 31/12/2014	616	44	660	629,46
Au 31/12/2015	611	68	679	645,38
Au 31/12/2016	599	94	693	663,44
Au 31/12/2017	597	111	708	683,14
Au 31/12/2018	591	123	714	681,28
Au 31/12/2019	604	124	728	710,15
Au 31/12/2020	633	92	725	704,52
Au 31/12/2021	621	81	702	677,06
Au 31/12/2023	619	112	731	702,46
Au 31/12/2024	650	100	748	681,9
Au 31/12/2024	690	79	769	729,92

Entre 2014 et 2025, les effectifs de la collectivité ont connu une progression globale, passant de 660 agents à 769 agents, traduisant une montée en charge progressive des services municipaux. Cette progression a permis, entre autres :

- L'ouverture de l'Alb'Oru
- L'ouverture de la Casa di e Scenze
- La création d'un service Lingua è Cultura corsa
- L'ouverture de la Casa di e Lingue
- La création d'un service Démocratie Participative
- Le renforcement du Pôle Hygiène et Santé publique
- Le renforcement des effectifs de Police Municipale
- L'ouverture d'un Centre de Supervision Urbaine
- L'ouverture de la cellule dédiée à la régulation des meublés de tourisme
- Le renforcement du service juridique
- L'extension des horaires de garderie
- L'ouverture d'un ACM 3-6 ans à Toga
- Le doublement des classes de CP et CE1 en zone REP et REP+
- Le passage en régie du nettoyage des bâtiments communaux

Permettant de répondre aux besoins croissants de la population et aux engagements politiques de la municipalité.

Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des équivalents temps plein (ETP), malgré des fluctuations liées aux politiques de recrutement et de gestion des ressources humaines.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 35 mises en stage ont été réalisées dans la filière animation, dans le cadre de la structuration des accueils collectifs de mineurs (ACM). Ces mesures participent à la professionnalisation des équipes et à l'amélioration de la qualité du service périscolaire.

Par ailleurs, la collectivité poursuit sa politique de résorption de l'emploi précaire, engagée depuis 2022, conduisant à la pérennisation de plusieurs emplois vacataires. L'augmentation nette des effectifs (+20 agents) s'inscrit dans cette dynamique.

En 2025, la collectivité a également enregistré 21 départs (retraite, invalidité, décès, détachement de longue durée), contribuant à une relative stabilisation des effectifs.



→ EFFECTIF PAR FILIÈRES

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	177	172	182	195	174	168	152
%	23%	22.99%	25.41%	27.7%	24.4%	24.85%	23.56%

FILIÈRE TECHNIQUE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	446	435	425	403	373	367	337
%	57.99%	58.15%	59.36%	57.4%	52.3%	54.28%	52.24%

FILIÈRE ANIMATION ET SPORTIVE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	45	36	18	11	12	21	16
%	5.85%	4.81%	2.51%	1.57%	1.68%	3.10%	2.52%

FILIÈRE CULTURELLE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	5	6	7	9	9	13	14
%	0.65%	0.80%	0.97%	1.28%	1.26%	1.92%	2.17%

FILIÈRE SOCIALE ET MÉDICO SOCIALE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	56	58	62	66	63	88	83
%	7.58%	7.75%	8.66%	9.4%	8.8%	13%	13.09%

POLICE MUNICIPALE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
Nombre d'agents	24	25	22	19	20	19	17
%	3.12%	3.34%	3.07%	2.7%	2.8%	2.81%	2.63%

La structure des effectifs reste dominée par :

- **La filière technique**, majoritaire (57.99 % en 2025), en lien avec la gestion en régie directe de nombreux services municipaux
- **La filière administrative** (23 %), reflet du poids des fonctions supports

On observe également :

- **Une hausse significative de la filière animation**, liée à la mise en place des accueils collectifs de mineurs (ACM) et à la professionnalisation des agents (notamment ATSEM et personnels périscolaires).
- Une très légère **diminution des filières sociale et culturelle**

La collectivité compte également **16 agents hors cadres d'emplois** (collaborateurs de cabinet, apprentis, contrat d'accompagnement dans l'emploi.....).

➔ EFFECTIF PAR CATÉGORIE

ANNÉES	2025	2024	2023	2021	2019	2017	2015
CATÉGORIE A	11.31%	11.86%	11%	18%	13%	12%	11%
CATÉGORIE B	7.54%	7.6%	8%	10%	8%	10%	10%
CATÉGORIE C	76.85%	80.26%	80%	72%	79%	78%	79%

La répartition des effectifs par catégorie hiérarchique reste stable.

Cette structure traduit une organisation fortement opérationnelle, avec une majorité d'agents d'exécution. Les niveaux d'encadrement supérieur et intermédiaire sont globalement stabilisés.

➔ EFFECTIF PAR AGE

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

La moyenne d'âge des agents est de 43 ans en 2025.

L'analyse démographique met en évidence :

- Un rajeunissement des effectifs, l'âge moyen étant passé de plus de 50 ans avant 2015 à environ 43 ans en 2025
- On note un écart significatif entre :
 - Fonctionnaires : **48,85 ans**
 - Contractuels permanents : **38,38 ans**

L'âge moyen global des agents permanents s'établit à **43 ans**, tandis que celui des agents non permanents est de **38,59 ans**.

2. Organisation du temps de travail

Dans le cadre de la Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, la collectivité a harmonisé son organisation du travail au 1^{er} janvier 2022.

Trois régimes coexistent :

a) Régime standard (1607 heures)

- Horaires fixes ou variables selon les services
- Majoritairement appliqué aux services administratifs et culturels

b) Régimes dérogatoires

Certains services bénéficient d'un temps de travail inférieur à 1607 heures en raison de contraintes spécifiques :

- Travail de nuit ou en horaires décalés
- Pénibilité (bruit, manutention, températures...)
- Organisation en équipes ou cycles irréguliers

Exemples : 3. ATSEM : 1547 heures annuelles
 4. Services techniques et restauration scolaire : cycles adaptés

c) Temps partiel annualisé

Depuis 2024, une expérimentation permet aux agents ayant un enfant de moins de trois ans de bénéficier d'un **temps partiel annualisé de plein droit**, afin de favoriser l'égalité professionnelle.

3. Évolution de l'absentéisme depuis 2014

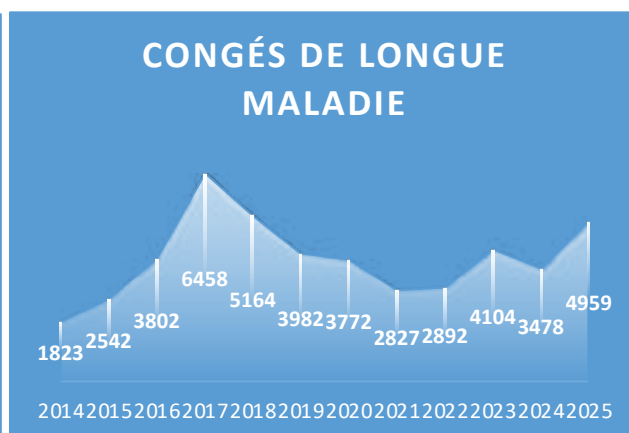
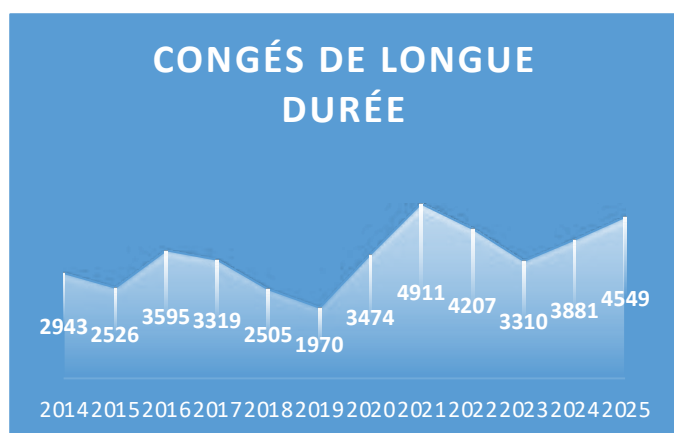
ANNÉE	MOTIFS ABSENCES							EFFECTIF
	Accidents du travail	Congés longue durée	Congés longue maladie	Maternité/ Paternité	Maladie ordinaire	Maladie professionnelle	Total	
2014	4234	2943	1823	553	9063	1249	19865	660
2015	3585	2526	2542	885	9355	885	19778	679
2016	4440	3595	3802	1004	10182	1516	24539	693
2017	4636	3319	6458	885	11762	567	27627	708
2018	3141	2505	5164	1376	9865	718	22769	714
2019	2799	1970	3982	1443	10798	790	21782	728
2020	4050	3474	3772	791	11036	461	23584	725
2021	4285	4911	2827	630	13865,5	827	27345,5	702
2022	4166	4207	2892	1234	16432,5	360	29291,5	724
2023	4210	3310	4104	1434	14634,5	1458	29150,5	731
2024	4641	3881	3478	Maternité 1533 Paternité 434	12782	1106	27855	750
2025	5372	4549	4959	Maternité 1054 Paternité 113	9289	1326	26662	769

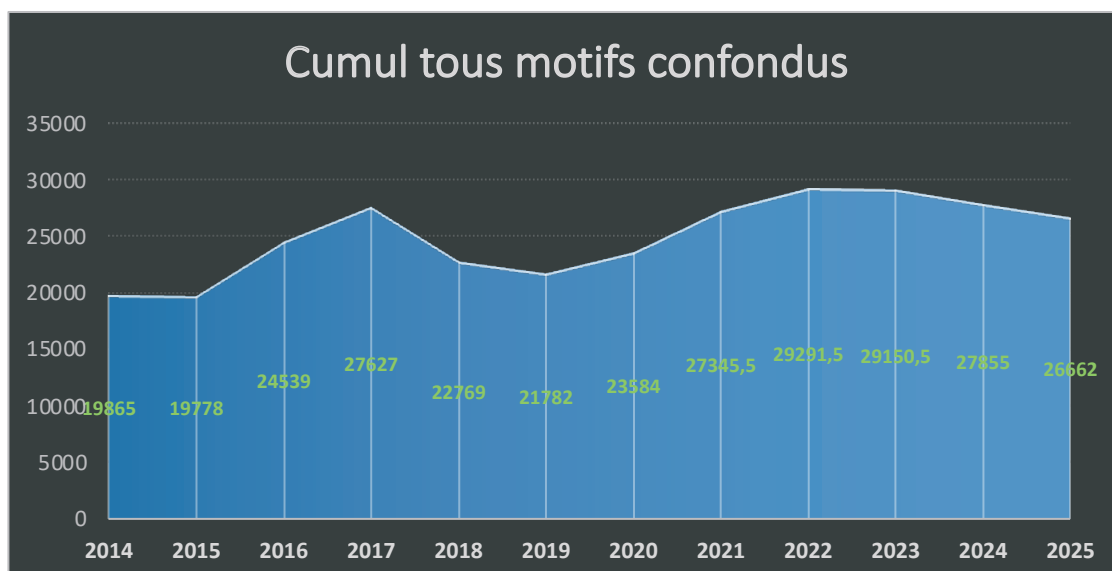
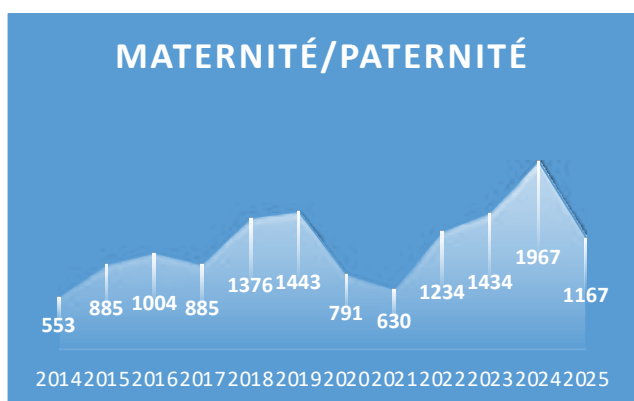
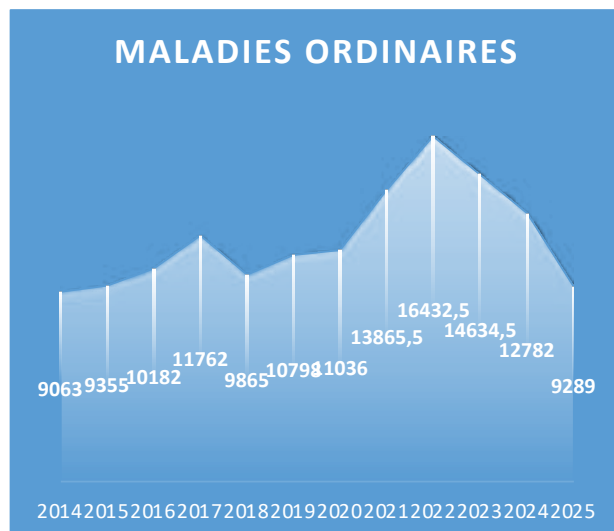
Le taux d'absentéisme hors congés maternité et paternité s'établit à 9,49 % en 2025 contre 10,20 % en 2024, confirmant une amélioration progressive engagée depuis 2023 après un pic observé en 2022 (11,08 %). Cette évolution traduit les effets des actions menées en matière de prévention des risques professionnels et d'optimisation des conditions de travail.

Le nombre moyen de jours d'absence par agent (hors congés maternité et paternité) s'établit à 33,2 jours en 2025 contre 34,6 jours en 2024, confirmant une amélioration progressive depuis 2023, après un pic observé en 2022 (38,7 jours).

Les principales causes demeurent :

- Maladie ordinaire (majoritaire)
- Congés longue durée et longue maladie
- Accidents du travail





4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élevaient en 2025 à 38 923 830,59 €.

La ventilation des charges de personnel en 2025 se répartit comme suit par fonctions :

fonction 0200 Rémunérations	16,39%
fonction 0201 Services informatiques	0,84%
fonction 0202 Centrale d'achat	0,42%
fonction 0203 Centre technique municipal	1,33%
fonction 0204 Autres services et bâtiments communaux	5,71%
fonction 022 Information, communication, publicité	0,85%
fonction 023 Fêtes et cérémonies	0,60%
fonction 025 Cimetières et pompes funèbres	1,54%
fonction 0261 Etat civil	2,06%
fonction 0262 Elections	0,27%
fonction 031 Assemblée délibérante	0,005%
fonction 0310 Cabinet	0,78%
fonction 11 Police, sécurité, justice	4,71%
fonction 13 Hygiène et salubrité publique	0,94%
fonction 201 Services communs	3,54%
fonction 211 Ecoles maternelles	6,02%
fonction 212 Ecoles primaires	0,57%
fonction 281 Hébergement et restauration scolaires	7,63%
fonction 30 Services communs	1,79%
fonction 312 Patrimoine	1,17%
fonction 313 Bibliothèques, médiathèques	3,02%
fonction 314 Musées	2,50%
fonction 315 Services d'archives	0,04%
fonction 316 Théâtres et spectacles vivants	2,15%
fonction 317 Cinémas et autres salles de spectacles	0,96%
fonction 330 Services communs jeunesse loisirs	0,0020%
fonction 331 Centres de loisirs	1,13%
fonction 338 Autres activités pour les jeunes	2,98%
fonction 410 Services communs	0,25%
fonction 4221 Crèche Municipale	4,53%
fonction 4228 Autres actions en faveur de la petite enfance	0,36%
fonction 510 Services communs	6,68%
fonction 511 Espaces verts urbains	5,77%
fonction 512 Eclairage public	1,02%
fonction 5181 Contrat de Ville	2,51%
fonction 5552 Amélioration des logements existants	0,19%
fonction 610 Services communs	0,42%
fonction 7222 Action en matière de propreté urbaine	6,83%
fonction 847 Equipements de voirie	1,11%

La ventilation des charges de personnel est obtenue en rapportant le montant des dépenses de chaque fonction au total des charges du chapitre 012. Cette répartition permet d'identifier le poids relatif de chaque politique publique dans la structure des dépenses de personnel.

Les charges de personnel 2025 se ventilent comme suit par services :

SERVICES	
CTM	8,58%
CULTURE	5,61%
ECOLES	6,59%
JEUNESSE LOISIRS	4,11%
PATRIMOINE	4,19%
PETITE ENFANCE	4,89%
RESTAURATION	7,63%
AUTRES SERVICES DONT SUPPORTS	53,69%
POLICE	4,71%
	100,00%

La ventilation des charges de personnel pour 2025 se répartit comme suit par nature :

6218	Autre personnel extérieur	0,09%
6331	Versement mobilité	0,45%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion	0,47%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,01%
64111	Rémunération principale	43,38%
64112	Supplément familial de traitement et ind.	1,60%
64118	Autres indemnités	20,98%
64131	Rémunérations	4,56%
64132	Supplément familial de traitement et ind.	0,08%
64138	Primes et autres indemnités	1,46%
6417	Rémunérations des apprentis	0,53%
64171	Apprentis - rémunérations	0,32%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7,80%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13,51%
64531	Cotisations retraite non tit.	0,42%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,26%
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	0,79%
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,77%
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,07%
6478	Autres charges sociales diverses	1,69%

La répartition des charges démontre une politique indemnitaire soutenue (20% des charges) et une prédominance de l'effectif titulaire (85% effectif).

5. Partie relative aux grandes lignes de gestion

Il s'agit de l'une des innovations et obligations de La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique.

Les Lignes Directrices de Gestion visent à :

- 1- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- 2- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les Commissions Administratives Paritaires n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1er janvier 2021,
- 3- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la Gestion des Ressources Humaines de la collectivité.

Les lignes directrices de Gestion de la ville de Bastia ont déjà fait l'objet d'une présentation dans les Rapports d'Orientations budgétaires des années antérieures.

Adoptées en comité technique le 30 décembre 2020, nos lignes directrices de gestion sont prises pour une durée de 6 ans maximum, elles feront l'objet d'une nouvelle élaboration au cours de l'année 2026.

II. SITUATION DES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE BASTIA

A. La régie des parcs et stationnement

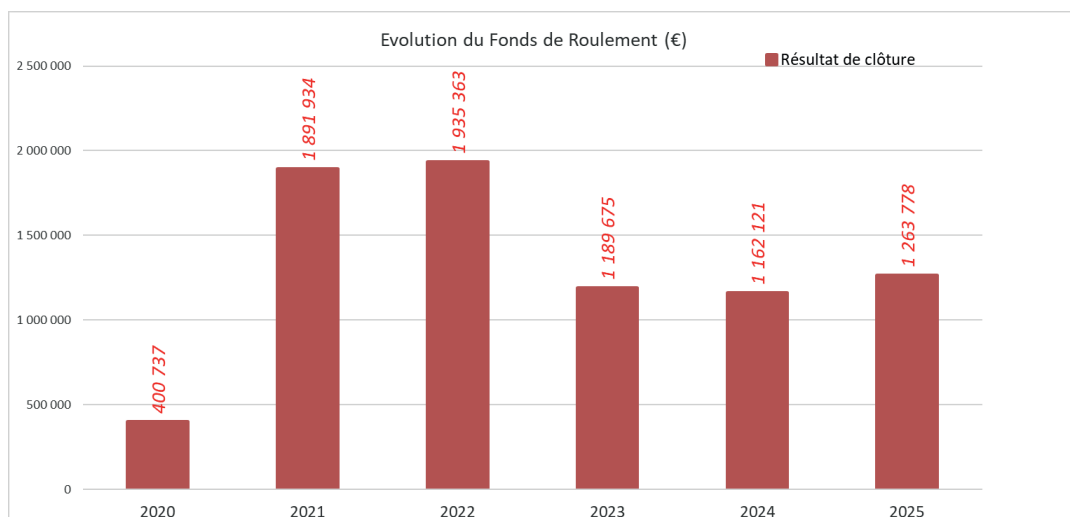
C'est le deuxième budget de la Ville avec 3,329M€ de dépenses réelles soit près de 3,63% des réalisations de la commune.

1. Les résultats de clôture

La régie a été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 qui a pesé sur les épargnes de gestion. En outre, elle a puisé massivement dans son fonds de roulement pour financer le parking Gaudin. Ces deux points expliquent l'effondrement du Fonds de Roulement en 2020 à 400 K€.

A la sortie de la crise sanitaire, le fonds de roulement se reconstitue à des niveaux importants pour atteindre en 2022 près de 2M€. Depuis 2023, la régie autonome a lancé d'importants travaux de rénovation sur ses parkings. Ce faisant, elle a puisé annuellement dans ses excédents.

Malgré cela, le résultat de clôture se maintient à un niveau élevé, supérieur à un million d'euros.



Régie des parcs - Résultats de clôture						
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Section de fonctionnement	1 884 713	2 087 992	1 281 691	2 092 734	1 741 716	1 662 721
Section d'investissement	-1 483 976	-196 059	653 671	-904 822	-579 596	-398 943
Résultat brut de clôture	400 737	1 891 933	1 935 362	1 187 911	1 162 120	1 263 778

2. Analyse financière - Soldes Intermédiaires de Gestion

La dégradation constatée en 2020 et 2021 est exceptionnelle car découlant de la crise sanitaire et d'un remboursement d'impôt sur les sociétés. Un effet ciseau apparait à cette période.

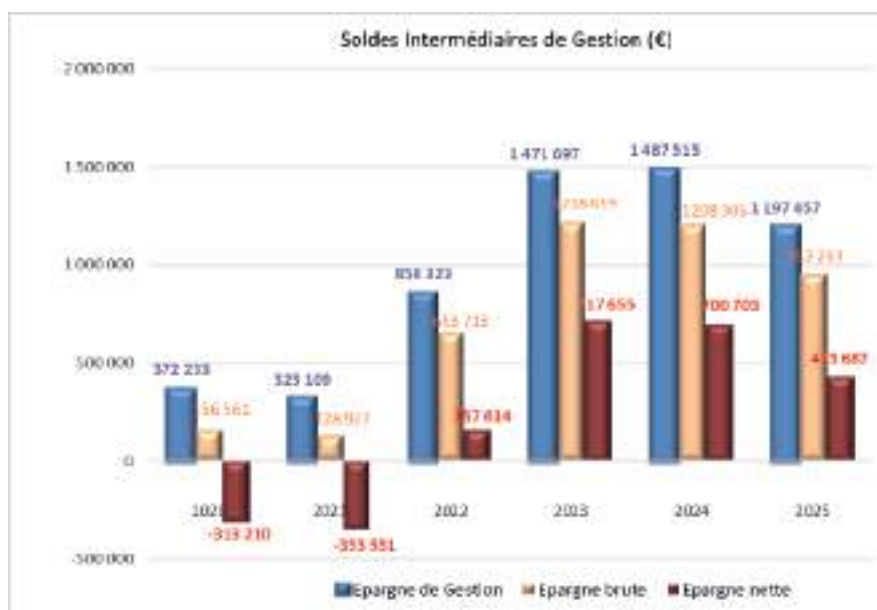
En 2022, la régie renoue avec une normalisation de son activité. L'effet ciseau s'inverse. Les recettes de gestion sont dynamiques et les dépenses de gestion contenues. De fait, la régie engrange un niveau d'épargne de gestion comparable à ceux constatés avant la crise sanitaire. À partir de 2023, la régie des parcs renoue avec une forte fréquentation de ses cinq parkings, engendrant une forte progression des recettes.



Les dépenses de gestion sont maîtrisées mais fluctuent en fonction du montant de l'impôt sur les sociétés. En 2024, ce dernier est nul. En 2025, il s'élève à 134 K€. Cette volatilité de l'impôt impacte significativement le niveau d'épargne.

En 2025, on note un fléchissement qui découle d'une progression des différentes postes de dépenses : masse salariale (+5%) du fait de la revalorisation des régimes indemnitaires et des astreintes, charges à caractère général (+15%) portées notamment par le poste fluide (+16%) et fournitures (+37%), ainsi que l'évolution de l'impôt sur les sociétés.

La régie des parcs et stationnements parvient à dégager une épargne de gestion à niveau confortable de 1,2 M€, en 2025.



Sur 2020 et 2021, la dégradation de l'épargne de gestion avait entraîné celle de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement. Celle-ci est même devenue négative sur ces deux exercices.

Le retour à la normalisation de l'activité permet à la régie en 2022 de reconstituer une capacité d'autofinancement. En 2025, elle s'établit à 434 K€.

La régie a pu ainsi entreprendre sur les trois derniers exercices d'importants travaux de rénovation sur ses parkings pour un montant de 2,480 M€.

	2023	2024	2025
Mise aux normes accessibilité		13 122	
Renouvellement des bornes automatiques	590 052		
Renouvellement ventilateurs place St Nicolas	128 244		
Acquisition autolaveuses		9 976	9 544
Peinture gare		39 905	39 673
Remplacement ascenseur gare			65 371
Reprise fissures façades citadelle			37 543
Reprise suite à infiltrations Nicolas			38 030
Gros entretien courant	254 410	313 411	151 472
Total annuelles	1 466 061	670 267	34 633
Parking Montera			3 000
TOTAL	1 466 061	670 267	343 633

3. Ratio de désendettement

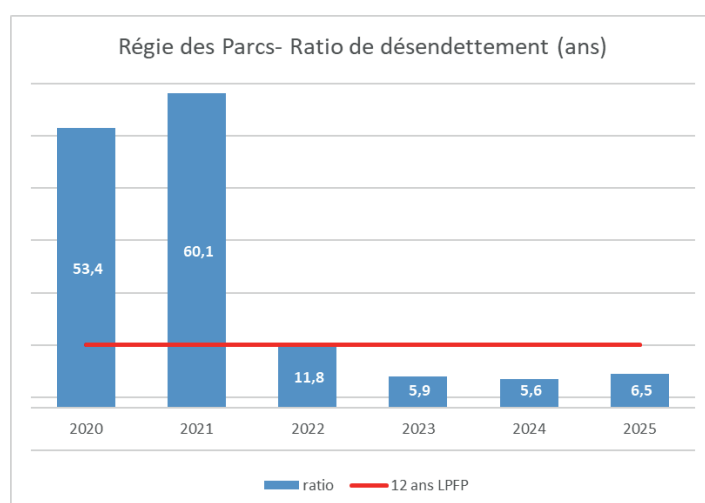
Le budget de la régie des parcs comprend six emprunts dont deux contractés en 2018 et 2019 pour la construction du parking Gaudin.

Sans mobilisation de nouveaux emprunts, le capital restant dû décroît de 6,735 M€ à 6,216 M€ soit une baisse de 8%.

Alors que le ratio de désendettement s'était amélioré jusqu'en 2019 du fait de l'augmentation des épargnes, il atteint 53,4ans en 2020 et 60,1 ans en 2021 du fait de la dégradation exceptionnelle de l'épargne brute liée à la crise sanitaire.

L'amélioration des épargnes sur les quatre derniers exercices explique l'amélioration du ratio qui repasse sous le seuil des 12 ans.

En 2025, ce ratio s'établit à 6,5 ans.



B. La régie du Vieux-Port

Avec 1,405 M€ de dépenses réelles, le budget annexe du Vieux Port représente en 2025, 1,53% des dépenses de la ville. Ce budget est en forte progression de 26% par rapport à 2024, en raison notamment de la poursuite des travaux de remplacement des pontons et de la mise en place de la vidéosurveillance sur le plan d'eau. Les dépenses de fonctionnement représentent 62% des dépenses réelles.

La situation financière de ce budget est fortement corrélée à la fréquentation touristique du site.

La période passée a, en effet, été marquée par des événements peu communs (crise sanitaire, reprise de l'activité) qui ont impacté et qui expliquent en partie la forte volatilité des épargnes de ce budget.

1. Résultats de clôture

Le résultat brut de clôture en 2025 s'élève à 286 K€, enregistrant une baisse significative par rapport à celui de 2024.

Vieux-Port - Résultats de clôture						
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Section d'exploitation	400 700	681 924	650 114	281 913	538 356	70 824
Section d'investissement	173 883	165 416	29 341	295 110	45 847	-419 570
Résultat brut de clôture	574 584	847 340	679 456	577 023	584 202	286 254

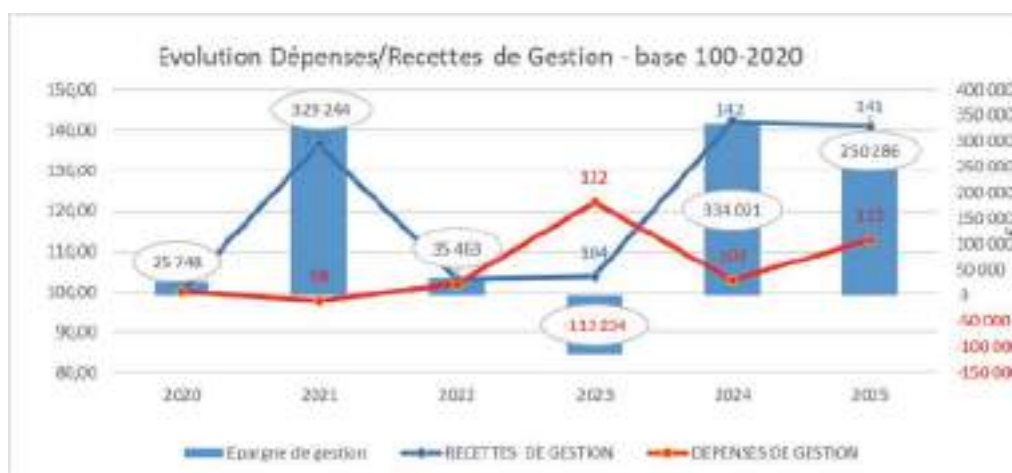
Le résultat global est impacté par la section d'investissement du fait du décalage dans la perception des subventions du PTIC pour les travaux sur l'anse du Vieux Port. Ces dernières sont reportées en restes à réaliser pour un montant de 430 K€.

Le résultat de la section de fonctionnement est quant à lui renforcé grâce au renforcement de règles de gestion en 2024 qui ont permis de recouvrer la quasi-totalité des recettes prévues et des reliquats des exercices antérieurs.

2. Analyse financière - Soldes intermédiaires de gestion et ratio de désendettement

Les dépenses de gestion comprennent des petites dépenses d'entretien, la fourniture du carburant pour la revente ainsi que des dépenses de personnel et l'impôt sur les sociétés (IS).

Elles sont marquées par leur caractère volatile en raison de la revente du carburant et des fluctuations de l'impôt sur les sociétés. Ainsi, elles progressent fortement en 2023 et se rétractent en 2024 et se reprennent en 2025. Hormis 2023 et 2025, les charges de gestion sont contenues sur la période 2020-2025.



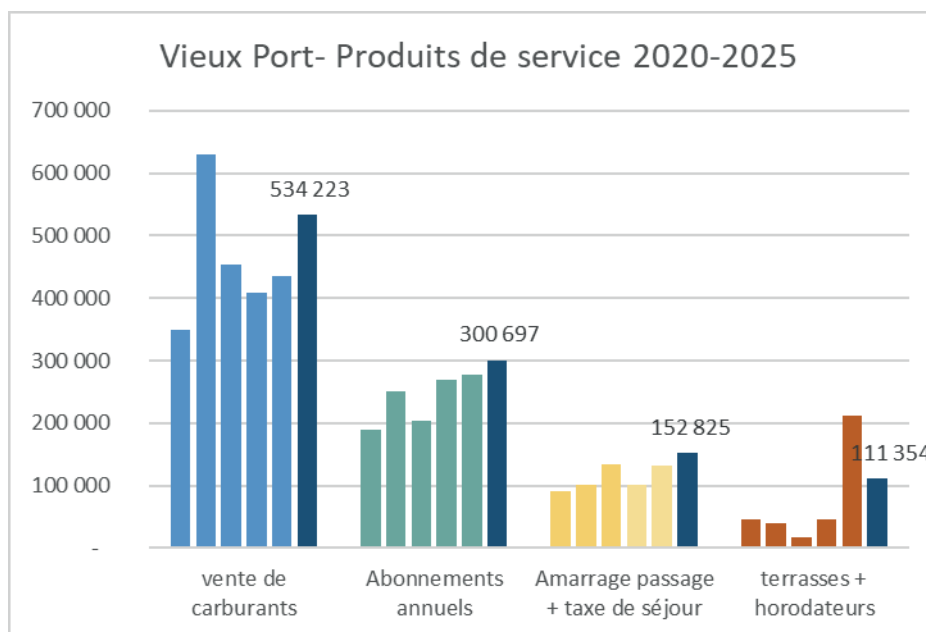
Sur la période, la masse salariale du Budget annexe a progressé sur un rythme annuel de 7,5%. En 2025, elle atteint 280 K€ soit une augmentation de 6% se justifiant par la revalorisation de la cotisation patronale à la CNRACL, la mise en place d'astreintes et la revalorisation salariale des agents.

Les charges à caractère général sont maîtrisées et sont corrélées à la fourniture du carburant. Elles sont ainsi en retrait de 10% en 2024 en raison de la forte baisse de la fourniture de carburant (-20%). En 2025, ce poste progresse de 5%. Il est à souligner la forte progression du poste Fluides pour la seconde année consécutive (+12%).

Les recettes de gestion sont assises sur les recettes d'amarrage, de vente de carburant et de redevances des terrasses.

Jusqu'en 2025, le niveau de recettes réalisé ne correspondait pas à celui découlant de l'activité du Vieux Port notamment pour ce qui concerne les redevances des terrasses et en raison de décalages dans la perception de l'amarrage annuel et de la facturation du carburant.

En 2025, la situation s'est normalisée avec un produit global de 1,1 M€.



En 2021, du fait de la fréquentation estivale particulièrement importante, la revente du carburant s'en est trouvée abondée de 80% par rapport à 2020. Depuis 2022, on note une baisse de la vente de carburant. Ces dernières sont inférieures à leur niveau de 2018. On note un petit sursaut en 2024 et une reprise en 2025.

Les produits issus de l'amarrage annuel et de passage présentent des recettes en progression significative (+46%) sur les six dernières années.

Sur l'ensemble de la période, la régie du Vieux Port présente des difficultés dans le recouvrement des redevances des terrasses. Un gros travail de remise à plat de ces recettes a permis de recouvrer les redevances 2022 à 2023 sur 2024. Ce produit atteint en 2025 avec 111 K€.

3. Dépenses d'investissement

En 2025, la régie du Vieux Port a poursuivi ses travaux de renouvellement des pontons et de sécurisation du plan d'eau. 424 K€ auront été réalisés sur l'exercice. On compte également 101 K€ de dépenses d'investissement comprenant des petits travaux et des renouvellements d'équipement ainsi que le remplacement de la pompe à carburant ou la mise en conformité de bornes.

4. Epargne brute et capacité d'autofinancement

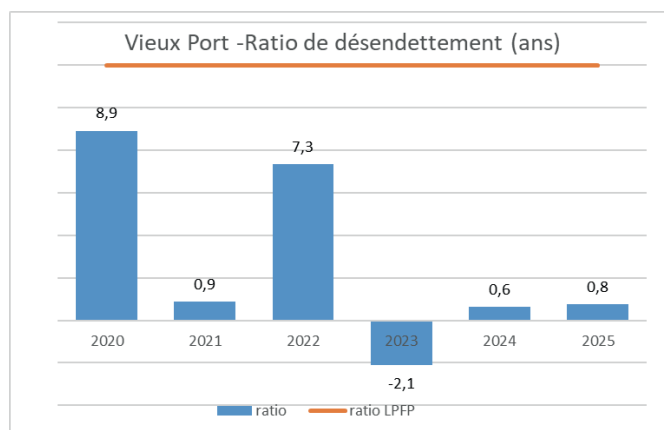
Le budget doit rembourser un prêt sans intérêt au budget principal. Dès lors, l'épargne brute et l'épargne de gestion se confondent.

Hormis l'exercice 2021 qui s'est caractérisé par une forte fréquentation touristique, le Budget du Vieux Port peine à dégager de l'épargne de gestion. La situation se dégrade fortement en 2023. Les dépenses de gestion sont supérieures aux recettes. Hormis cet exercice, le budget parvient à conserver des épargnes positives. En 2024, l'épargne de gestion est donc dopée par une contraction des dépenses et par la rentrée exceptionnelle des produits des terrasses (+130 K€) lesquels représentent 40% de l'épargne de gestion de 2024. En 2025, le budget dégage une épargne brute significative de 250K€ et un taux d'épargne brute supérieur à 20%.



Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 189 K€.

Le ratio de désendettement tombe en 2025 à 0,8 ans.



C. Le budget du crématorium

C'est un petit budget de 136 K€ de dépenses réelles, soit 0,14% des dépenses totales de la commune. Depuis 2024, le crématorium dispose d'un nouveau contrat de délégation de service public.

Crématorium - Résultats de clôture						
	Clôture 2020	Clôture 2021	Clôture 2022	Clôture 2023	Clôture 2024	Clôture 2025
Section de fonctionnement	82 276	148 429	262 677	132 821	159 580	164 195
Section d'investissement	- 26 934	- 65 440	- 168 185	- 37 091	- 40 809	- 86 913
Résultat brut de clôture	55 342	82 989	94 493	95 729	118 771	77 283

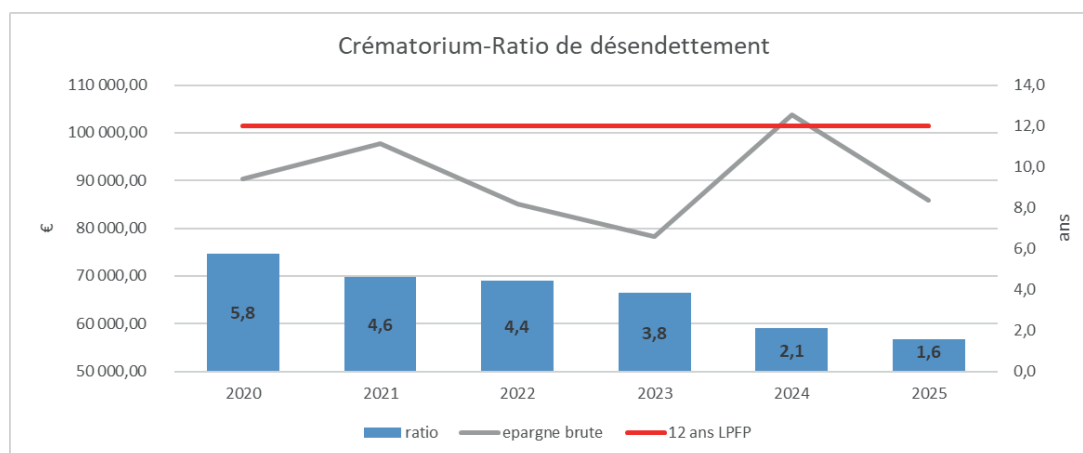
Le budget perçoit en recettes de fonctionnement les redevances fixes et variables pour l'exploitation du crématorium qui varient d'une année sur l'autre. Il enregistre comme seule dépense le remboursement de l'emprunt qui a permis de financer l'équipement.

Le fonds de roulement se constitue ainsi au fil des ans avec la mise en service de l'équipement, pour atteindre 118 K€ en 2024.

A noter en 2022, la prise en charge de 139 K€ d'opérations de régularisation sur la dette du budget.

L'épargne brute fluctue au gré des redevances que reverse l'exploitant.

En 2025, elle s'établit à 86 K€ contre 103 K€ en 2024.



En 2025, la réalisation de travaux d'étanchéité sur le bâtiment du Crématorium a ponctionné le fonds de roulement à hauteur de 46 K€.

L'encours de la dette décline pour atteindre au 31 décembre 2025, 135 K€.

Ce faisant, avec l'augmentation de l'épargne brute, le ratio de désendettement s'améliore pour atteindre 1,6 ans.

**CADRAGE
FINANCIER
-ANALYSE
PROSPECTIVE
2026-2030**

La mandature a été marquée par de nombreuses difficultés, qui de pandémie en crise énergétique, ont bouleversé les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux.

En effet, le retour d'une inflation forte a pesé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et a constitué une difficulté supplémentaire pour les communes dans leur financement auprès des marchés financiers en renchérissant le coût des emprunts.

En sus, la commune a dû absorber de nombreux chocs tels que :

- La mise en place par le gouvernement de mesures de lutte contre l'inflation (relèvement du SMIC et du point d'indice) en 2022 et 2023. En 2024, la ville de Bastia s'est ainsi trouvée amputée de marges de manœuvres annuelles de 3 M€.
- Le relèvement de 3 points annuel de la cotisation patronale de la CNRACL à compter de 2025 représente un coût de 0,5 M€ par an et à terme de 2 M€ (en 2028).
- La prise en charge de la participation au déficit de la concession de gaz vient également obérer des marges de manœuvre d'au moins 0,5 M€ par an.

En parallèle de ces chocs, la ville de Bastia est confrontée avec la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et son impact sur la réforme des indicateurs financiers à une perte de produit sur ses principales recettes de gestion, tant au niveau des recettes fiscales que des concours qu'elle perçoit de l'Etat.

Pour autant, la commune a fortement investi, menant à terme des opérations structurelles pour le territoire. Plus de 135 millions d'euros de dépenses d'équipement auront été réalisées, contre 97 millions sur la précédente mandature.

Le recours à l'emprunt a été nécessaire mais son impact a été maîtrisé grâce à l'effort qui a été mené sur les dépenses de gestion.

Sur la période 2020-2025, la commune a ainsi restauré et maintenu une situation financière satisfaisante tout en maintenant un investissement vigoureux.

Sur la période à venir, la commune entend réactualiser et poursuivre un Programme Pluriannuel d'Investissement ambitieux, maintenir les efforts sur les missions de service public et développer de manière prioritaire les nouveaux projets suivants :

- **Lancement du projet parking de Montera**
- **1^{ère} heure de stationnement gratuite sur les principaux axes commerciaux**
- **Création d'un poste de Police Municipale à Lupinu**
- **Création d'une Police intercommunale des déchets**
- **Ouverture d'un Centre communal de Santé à l'Annonciade**
- **Ouverture d'une Casa di l'Anziani à Toga**
- **Lancement du grand plan de formation des personnels municipaux en langue corse afin de préparer l'ouverture de nouveaux sites immersifs publics**
- **Mise en place de la Consulta Citatina**

Aussi, le cadrage prospectif 2026-2030 qui va suivre, fera l'objet de profonds réajustements à l'avenir.

Sur les prochaines années, la commune verra ses marges de manœuvres s'éroder du fait de pertes significatives sur ses recettes fiscales et ses dotations.

A l'instar de nombreuses communes, la ville se voit contrainte de réévaluer son taux de taxe foncière sur le foncier bâti, qu'elle n'avait pas augmenté depuis 17 ans.

Par ailleurs, les budgets annexes de la régie des parcs et du vieux port présentent eux aussi des projets d'envergure avec la création du nouveau parking de Montera, et la fin de l'opération de renouvellement des pontons et mise en sécurité du plan d'eau du site du Vieux Port.

L'analyse prospective qui suit expose les besoins, ainsi que les mesures à entreprendre pour mener à bien les programmes initiés, pour chacun des budgets.

I. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BASTIA

Compte tenu des incertitudes, la prospective financière 2026-2030 a été construite sur des hypothèses prudentes.

Du fait des mesures gouvernementales qui ont été imposées aux collectivités, les marges de manœuvre de la commune vont être réduites.

Afin de poursuivre un niveau d'investissement élevé en vue de porter les projets structurants de la mandature à venir et de finaliser les opérations entamées sous la précédente (Théâtre, NPRU...), la Ville n'a pas d'autre choix que celui de procéder à l'augmentation de son taux de Foncier Bâti.

Cette mesure s'accompagnera par la poursuite d'une politique de maîtrise sur ses dépenses de gestion.

Ci-dessous les orientations prévues pour la période à venir.

A. En termes de recettes de fonctionnement

De nombreuses incertitudes pèsent sur l'évolution des recettes de fonctionnement à savoir :

- l'évolution du contexte inflationniste,
- la réforme des indicateurs financiers,
- la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Compte tenu des derniers éléments connus à ce jour, ci-dessous l'évolution des principaux postes de recettes se décomposent ainsi :

1. Les impôts et taxes

Pour rappel, sous référentiel comptable M57, l'ancien chapitre 73 « Impôts et taxes » est subdivisé en deux chapitres :

Le chapitre 731 – Fiscalité Locale,

Le chapitre 73 – hors fiscalité Locale, qui regroupe la fiscalité indirecte

Les produits issus de la fiscalité directe et indirecte devraient évoluer de 1 % par an en moyenne sur la période 2026-2030

Ci-après, les projections par catégories de produits :

	2025	EVO%	2026	EVO%	2027	EVO%	2028	EVO%	2029	EVO%	2030	EVO%
Total fiscalité (TH+TF)	27 533 954	2,32%	30 985 047	12,53%	31 196 193	0,7%	31 584 182	1,2%	32 131 435	1,7%	32 594 005	1,4%
Occupation du domaine public	707 983	-28,94%	754 738	6,60%	769 034	1,9%	783 820	1,9%	798 902	1,9%	814 286	1,9%
Taxe électricité	986 493	-4,88%	1 014 000	2,79%	1 050 000	3,6%	1 050 000	0%	1 050 000	0%	1 050 000	0%
Droits de mutation	1 464 747	1,11%	1 500 000	2,41%	1 560 000	4%	1 638 000	5%	1 719 900	5%	1 805 985	5%
Autres	3 235	7,55%	3 235	0%	3 235	0%	3 235	0%	3 235	0%	3 235	0%
Total chapitre 731- Fiscalité Locale	30 696 412	0,99%	34 257 020	11,60%	34 578 462	0,9%	35 059 237	1,4%	35 703 472	1,8%	36 267 511	1,6%
Fonds national de péréquation	671 171	-6,03%	578 927	-13,74%	526 923	-9%	479 409	-9%	479 409	0%	479 409	0%
Allocations Compensatrices CAB	2 522 792	0%	2 522 792	0%	2 522 792	0%	2 522 792	0%	2 522 792	0%	2 522 792	0%
Dotation de Solidarité Communautaire	80 722	0%	80 722	0%	80 722	0%	80 722	0%	80 722	0%	80 722	0%
Taxe forfaitaire terrains devenus constructibles	139 122		10 000	-92,81%	10 000	0,0%	10 000	0,0%	10 000	0,0%	10 000	0,0%
Total chapitre 73 - hors Fiscalité Locale	3 413 807	2,90%	3 192 441	-6,48%	3 140 437	-1,6%	3 092 923	-1,5%	3 092 923	0,0%	3 092 923	0,0%

La fiscalité locale (TH +TF)

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le foncier bâti est désormais le levier d'adaptation des ressources communales, depuis 2021.

Afin de contrebalancer la perte de produit à venir, il est proposé de procéder à une augmentation de taux du Foncier Bâti de 5 points, portant le taux à un niveau de 41,58%, soit une augmentation de 13.67%.

Il est à souligner que du fait du contexte inflationniste et du désengagement de l'Etat, plus de 26 000 communes ont procédé à une revalorisation de leur taux de Foncier bâti, sur la précédente mandature.

Malgré l'augmentation de son taux de fiscalité, la ville se situe bien en deçà du taux moyen des communes de même strate.

	BASTIA		STRATE*
	Tx 2025	Tx 2026	
Foncier bâti	30,58%	41,58%	50,80%
TH Résidence Secondaire	20,54%	20,54%	23,39%
Foncier Non Bâti	63,03%	63,03%	56,71%

* Communes de 20000 à 50000hab - sources : données DGCL, DGFiP

Ci-dessous l'évolution du produit fiscal :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TH Résidence secondaire	1 327 651,56	1 208 779	1 208 779	1 208 779	1 208 779	1 208 779
VALO BASES	-29,30%	-8,33%	0%	0%	0%	0%
Taxe sur le foncier bâti	26 175 224,86	29 745 698,75	29 956 539,00	30 344 064,21	30 890 847,73	31 352 940,78
VALO BASES	4,93%	13,64%	0,71%	1,29%	1,80%	1,50%
Taxe sur le foncier non bâti	31 077,57	30 569,55	30 875,25	31 338,37	31 808,45	32 285,58
Total fiscalité	27 533 954,00	30 985 047,30	31 196 193,25	31 584 181,59	32 131 435,18	32 594 005,35
Progression en valeur	693 516,41	3 451 093,31	211 145,94	387 988,34	547 253,59	462 570,18
Progression en %	2,58%	12,53%	0,68%	1,24%	1,73%	1,44%

Estimations réalisées avec les bases des impôts 2026 -Etat 1259

Indépendamment du levier taux, le produit de fiscalité n'évolue qu'en fonction de la valorisation des bases locatives laquelle est indexée sur l'évolution de l'inflation (IPCH), sur la période.

Le coefficient d'indexation des valeurs locatives pour les locaux d'habitation a été fixé à un niveau de 0,8% en 2026. Sur les exercices suivants, par mesure de prudence, les valeurs locatives suivent les prévisions inflationnistes de la Banque de France à savoir 1,3% en 2027, 1,3% en 2028, 1,8% en 2029 et 1,5% en 2030.

Le produit de Foncier Bâti n'évolue que de 0,02% en raison de la minoration de l'effet correcteur qui entre dans son calcul.

En 2026, le produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est une nouvelle fois minoré de près de 9% du fait d'une perte de bases. Par mesure de prudence, le produit de THRS est figé sur l'ensemble de la période.

Redevances d'occupation du Domaine public

Les redevances d'occupation du Domaine Public devraient croître de près de 7% en 2026 du fait de reliquats de 2025. Elles suivent une progression de 2% sur le reste de la période.

A noter la redevance du port de plaisance de Toga estimée à 20 K€ par an.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Occupation du domaine public	707 983	754 738	769 034	783 820	798 902	814 286
EVO %		6,6%	2%	2%	2%	2%

Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)

Bien que ce produit ait été fortement dynamique par le passé du fait de la bonne santé du marché immobilier, il a connu un revirement de tendance en 2023 et 2024. En effet, la santé du marché immobilier a été impactée par la remontée des taux d'intérêts et le durcissement des conditions exigées par les emprunteurs.

Après une légère reprise en 2025, et malgré les difficultés rencontrées dans le secteur du marché immobilier, les Droits de Mutation à Titre Onéreux devraient croître de 2% en 2026 puis s'élever progressivement à des taux de 5% par an, en espérant une reprise du secteur courant 2027.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Droits de mutation	1 464 747	1 500 000	1 560 000	1 638 000	1 719 900	1 805 985
EVO %	1%	2%	4%	5%	5%	5%

La taxe électricité a été remaniée suite à la réforme d'unification des taxes d'électricité communales, départementales et nationales introduite par la loi de finances 2021.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taxe électricité	986 493	1 014 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000
EVO %		2,8%	3,6%	0%	0%	0%

Depuis 2024, le produit de la taxe évolue chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné au cours des deux derniers exercices.

Considérant une consommation électrique constante sur le territoire communal, la taxe devrait connaître une légère augmentation en 2026 puis se stabiliser à 1,050 M€.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Ce reversement de fiscalité représente en 2025 près de 637 K€ pour la ville. La réforme de la suppression de la TH sur les résidences principales et son corollaire sur la rénovation des indicateurs de péréquation que sont le Potentiel Financier et l'effort fiscal ont bouleversé la répartition de ce fonds entre les territoires intercommunaux français.

Pour rappel, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales repose sur deux régimes : les contributeurs et les bénéficiaires. Les deux régimes ne répondant pas aux mêmes mécanismes d'éligibilité, ils peuvent donc coexister. Ainsi un groupement peut être à la fois bénéficiaire et contributeur du FPIC.

Conséquence mécanique de la refonte des indicateurs de péréquation (qui a été présentée dans le ROB de 2022), toutes les communes et groupements de fiscalité propres corses vont être profondément impactés.

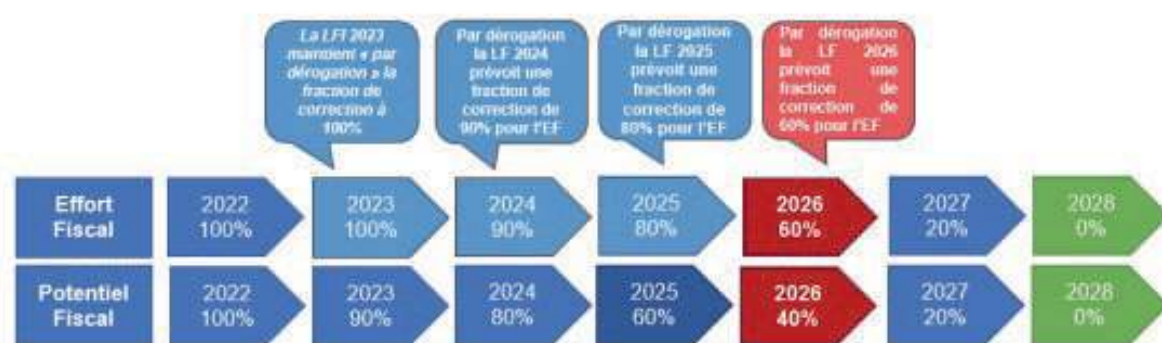
En effet, s'agissant du FPIC, la valorisation des potentiels financiers agrégés ainsi que l'effondrement des efforts fiscaux agrégés vont entraîner respectivement : d'une part l'éligibilité des ensembles intercommunaux corses au régime contributeur et d'autre part leur sortie progressive du régime bénéficiaire.

Les intercommunalités corses qui étaient considérées comme pauvres et fortement fiscalisées par rapport à la moyenne nationale deviennent des territoires riches et faiblement fiscalisés.

D'ici 2028, plus aucune intercommunalité corse ne devrait être bénéficiaire du FPIC. Elles seraient en revanche toutes contributrices.

Les LFI 2022 et 2023 avaient neutralisé les effets du nouveau calcul de l'effort fiscal. Les LFI 2024 et 2025 en ont reporté l'application de la fraction de correction à 60%. Le schéma initial est retrouvé en 2026.

Réforme des indicateurs financiers



En 2026, en raison des éléments évoqués ci-dessus, le territoire communautaire bastiais devrait percevoir moins de FPIC et devenir contributeur.

Ainsi la part revenant à la ville de Bastia devrait atteindre 579 K€ en 2026, accusant une baisse d'environ 10%.

D'ici 2028, le FPIC perçu par la ville devrait décroître de 25%. La réforme des indicateurs arrivant à son terme, on peut escompter un maintien du fonds jusqu'à la fin de la période à 479 K€.

Les projections considèrent que la ville de Bastia ne devrait pas devenir contributrice car exemptée de fait par son classement au rang DSU. Cependant, du fait de la réforme des indicateurs financiers, la ville est passée du rang 164 au rang de 234 entre 2021 et 2025. Elle pourrait ne plus bénéficier du dispositif en 2027 et devenir contributrice.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Fonds national de péréquation	637 613	578 927	526 823	479 409	479 409	479 409

Il est à souligner qu'il n'a pas été pris en compte dans nos projections, les éventuelles recettes de redevance spéciale de la CAB ou des révisions d'attributions de compensation suite à des transferts de compétence avec l'intercommunalité.

Leur intégration accélérera la sortie du FPIC pour la commune.

Les Allocations compensatrices se maintiennent en 2026 et sur les exercices suivants à leur niveau antérieur à savoir 2,522 M€. Il est à préciser qu'en cas d'un éventuel nouveau transfert de compétence vers l'intercommunalité ou d'une augmentation de la fiscalité de l'agglomération, ce poste devra être revu à la baisse.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été versée en 2022 par la Communauté d'Agglomération de Bastia à la ville de Bastia. Cette dernière avait décidé de redistribuer aux communes une partie de la taxe sur le Foncier Bâti qu'elle a levé en 2021. Cette dotation se stabilise à 80 K€.

2. Les concours de l'État

Les dotations de l'Etat évoluent en fonction des critères habituels (population et écart à la moyenne du potentiel fiscal).

Les deux réformes fiscales majeures que sont les réformes sur la taxe d'habitation et sur l'allègement des impôts économiques vont perturber la stabilité des potentiels financiers et fiscaux de l'ensemble des communes. Le potentiel financier de la Ville devrait être valorisé artificiellement de 17% en 2028. Les estimations ci-dessous tiennent compte de cette correction, toutes choses étant égales par ailleurs.

La part forfaitaire de la DGF croît essentiellement en fonction de la population recensée.

En 2026, elle s'établirait à 9,173 M€.

S'agissant des exercices ultérieurs, par mesure de précaution, l'évolution de la population annuelle INSEE est fixée à 1,50%.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Part forfaitaire	9 172 887	9 071 984	9 151 866	9 232 947	9 315 244	9 398 775
DSU	7 270 957	7 566 202	7 829 561	8 009 561	8 275 819	8 455 819
Total DGF	16 443 845	16 638 186	16 981 428	17 242 508	17 591 062	17 854 594
DNP	1 598 875	1 591 449	1 496 094	1 392 411	1 398 908	1 414 345
DGD+DNP	18 042 721	18 229 634	18 477 522	18 634 920	18 989 970	19 268 939

evo €	- 38 465	186 914	247 888	157 398	355 050	278 969
evo %	-0,21%	1,04%	1,36%	0,85%	1,91%	1,47%

La part forfaitaire de la DGF ne subira pas d'écèlement.

La DSU quant à elle ne devrait pas être minorée mais sa croissance sera moins rapide qu'avant réforme.

En 2026, le produit de DSU devrait s'établir à 7,566 M€ (+4%).

La DNP sera également impactée. Cependant, les simulations sur la DNP étant plus délicates, il est établi un montant alloué de 1,591 M€ en 2026 qui devrait décroître par la suite.

La Dotation de Décentralisation (DGD) ayant vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétence relatifs aux services de la Bibliothèque municipale et de l'hygiène et de la santé demeure stable à 606 K€ sur l'ensemble de la période.

Les dotations de l'Etat devraient évoluer à un rythme faible jusqu'en 2030, inférieur à 1,5% par an en moyenne. Notons que par le passé, elles progressaient en moyenne de 2,5% par an et constituaient de ce fait un poste de recettes dynamique pour la ville.

Les allocations compensatrices TH et sur le foncier bâti

A compter de 2021, du fait de la réforme sur la taxe d'habitation, les allocations de compensation au titre de la TH ont été intégrées avec le nouveau produit de foncier bâti corrigé du coefficient correcteur.

Seule la compensation pour perte de Taxe de Foncier Bâti sur les locaux industriels est valorisée annuellement sur la même indexation que les valeurs locatives. Cette indexation a été remise en cause par la LFI 2026. Le produit se voit raboter de 19,3%.

A compter de 2027, du fait de la réforme sur la Taxe sur les Logements vacants et de la sortie du dispositif de compensation au titre de pertes de bases de taxes foncières sur les propriétés bâties des entreprises subies en 2024, la commune perdra près d'un million d'euros de compensations de l'Etat.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Compensation TPFB	1 253 336	1 427 649,85	463 077,56	466 077,56	469 230,18	472 430,09
QPV, logements sociaux	255 903	255 903	255 903	255 903	255 903	255 903
Locaux industriels	224 050	205 018,35	207 174,56	210 174,56	213 327,18	216 527,09
Perte de base des entreprises	773 383,00	966 728,50				
Compensation perte TH LV	28 865	28 865				
Compensation TF non bâti	16 885	17 053,85	17 224,39	17 396,63	15 570,60	17 746,30
Compensation THRS	3 394	3 394	3 394	3 394	3 394	3 394
Total Allocations compensatrices	1 302 480	1 476 962,70	483 695,95	486 868,19	488 194,78	493 570,39

3. Autres participations et subventions

Les subventions et autres participations en fonctionnement en **2026** devraient atteindre **3,354 M€**, contre 3,769 M€ en 2025. Ci-dessous les principaux financements :



Les participations versées par la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) pour le fonctionnement de la Petite Enfance et des Centre de loisirs sont en progression avec 1,425 M€ de participations en raison du financement d’opérations ponctuelles comme Innovenfance, la mise en place du Bonus attractivité et des aides complémentaires pour le périscolaire.

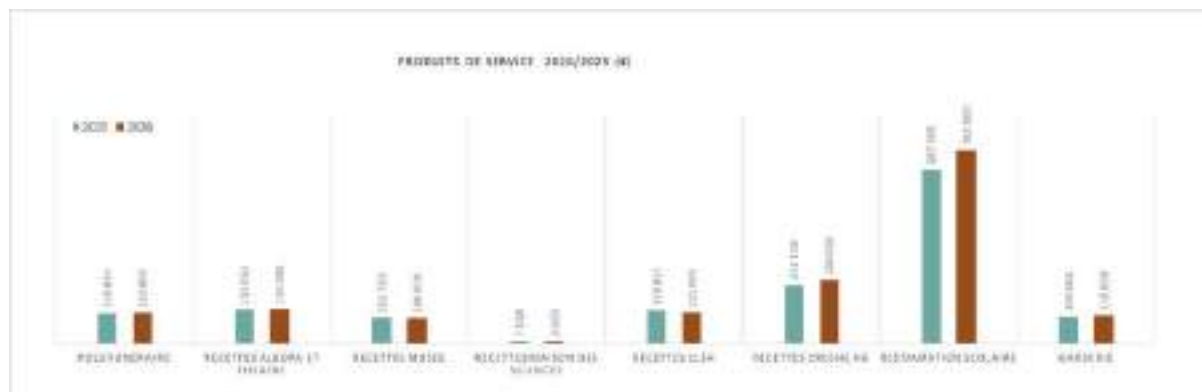
Les subventions allouées à l’action culturelle sont également en progression avec le financement de diverses actions comme le Projet Marittimo pour les industries culturelles et créatives.

A compter de 2028, le montant des participations est en baisse de 183 K€ du fait de la sortie de certains dispositifs (Marittimo, AMI Vieillessement, FIPHP).

4. Produits des services

Le chapitre s’établirait en **2026 à 3,546 M€** contre 3,80 M€ en 2025. Il accuse une baisse de 6,6% qui s’explique notamment par la baisse de la Redevance EDF du fait de la passation d’un nouveau contrat de concession qui en redéfinit le calcul.

Les autres recettes affichent une légère progression. Ci-dessous les principales :



Par la suite, les autres produits progresseront à raison de 1,8% par an en moyenne.

5. Produits de gestion courante

Ces produits regroupent les recettes issues des locations du patrimoine de la ville, des régies relatives à la location d'espaces et à la facturation du personnel communal pour le Musée et l'Alb'Oru.

Ces produits devraient s'élever à 2,771 M€ en 2026.

Est prévue la participation de l'Etat au financement du déficit de la concession de gaz pour un montant de 1,132M€.

Sont également prévus des remboursements divers et dégrèvements fiscaux.

6. Autres produits

Sur 2026, sont prévus le remboursement des intérêts du prêt consenti à la SEML PORTOGA pour 9 K€, ainsi que 20 K€ pour les remboursements de maladie et 74 K€ de reprises sur provision.

7. Conclusion

En application des mesures citées plus haut, les recettes réelles de gestion évoluent sur la période 2026-2030, comme suit :

	RETROSPECTIVE	PROSPECTIVE				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de Gestion	64 710 802	67 537 756	67 140 698	67 615 042	68 674 410	69 605 552
	6,01%	7,75%	-0,59%	0,71%	1,57%	1,36%
Recettes de Gestion	64 710 802	67 537 756	67 140 698	67 615 042	68 674 410	69 605 552
Produits des contributions directes et indirectes	34 089 511	37 449 351	37 718 890	38 152 250	38 796 486	39 360 435
Sous-total dotations et participations	23 858 632	23 741 585	23 021 227	22 998 496	23 345 813	23 638 979
Produits de services	3 756 186	3 546 100	3 596 060	3 655 159	3 718 314	3 787 631
Sous-total autres recettes	3 006 472	2 800 720	2 804 521	2 809 136	2 813 798	2 818 506

Du fait de l'augmentation du taux de foncier Bâti, les recettes de gestion progressent de près de 8% sur 2026.

A compter de 2027, la commune perdra plus d'un million d'euros de dotations et de compensations de l'Etat.

Hormis 2026, les recettes de gestion seront contraintes évoluant à un rythme annuel inférieur à 1%.

B. En termes de dépenses de fonctionnement

La Ville entend poursuivre ses efforts en matière de contrainte et de réduction des charges à caractère général.

Les frais supplémentaires générés par les nouveaux équipements ont été pris en compte.

1. Les charges de personnel

1.1 Perspectives d'évolution de la masse salariale

L'augmentation budgétaire pour 2025 s'établit à +3.68% soit un budget de 38 492 000 euros (+1 365 000 euros par rapport à l'année 2024) pour le chapitre 012.

AUGMENTATIONS	Montant	%
GVT	40 000,00	0,14%
PERENNISATION	50 000,00	0,15%
RIFSEEP	500 000,00	1,29%
CNRACL + URSSAF + REVAL SMIC	670 000,00	1,75%
Mesures agents : Capital décès, HS élections + rattrapage	100 000,00	0,25%
Recrutements	140 000,00	0,40%
TOTAL	1 500 000,00	3,98%

L'augmentation du chapitre repose à la fois sur des Effets exogènes des mesures nationales ainsi que sur des Effets endogènes des mesures locales.

⊙ Effets exogènes des mesures nationales 2026

Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers était fixé à 31,65% en 2024 suite au Décret n° 2024-49 du 30 janvier 2024. Le Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a augmenté progressivement ce taux à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

Cette augmentation annuelle de 3 points, qui s'applique aux cotisations de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1^{er} janvier 2025, vise à réduire le déficit de la CNRACL.

Cette mesure impacte le budget 2026 d'un surcoût de 487 000 €.

⊙ Effets endogènes 2026

En 2025, l'augmentation du régime indemnitaire des agents de la ville accordée par Monsieur le Maire, à compter du mois de juillet 2025, suite aux négociations salariales avec les organisations syndicales impactera ce chapitre à hauteur de 900 000 € pour l'année 2026.

La collectivité continue sa politique de pérennisation de l'emploi vacataire et contractuel au sein de la Ville ainsi que la politique appliquée en matière de promotion et de régime indemnitaire.

1.2 Projection des départs à la retraite

L'âge moyen de départ est de 64 ans.

Pour l'année 2026, les départs à la retraite s'élèvent à environ 23 agents et leurs remplacements sont prévus. L'effectif ne devrait donc pas subir de grande variation hormis celle liée au dispositif de pérennisations des emplois vacataires.

1.3 Orientations de la politique de ressources humaines

Elles s'articulent autour des thématiques suivantes :

- **Adapter et améliorer les conditions de travail afin de prévenir l'usure professionnelle :**

- Optimiser les ressources internes avec une réflexion systématique quant à l'opportunité de réorganisation ou de redéploiement lors des mouvements de personnels (départ à la retraite, mutation, détachement, disponibilités...) et une gestion des ressources humaines intégrant une approche métier, concours, mobilité interne, avancement et dialogue social
- Prévenir les risques psychosociaux

- **Favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi**

- Mettre en place une procédure collective et collaborative de maintien dans l'emploi, de changement d'affectation ou de reclassement pour raison médicale, pour certains agents devenus inaptes à l'accomplissement de leurs fonctions actuelles, mais pouvant poursuivre leur activité professionnelle sur d'autres fonctions
- Développer les compétences des agents pour les accompagner dans les évolutions de service à venir

- **Maintenir une politique sociale et indemnitaire attractive**

- Mener un dialogue social apaisé et constructif
- Renouveler l'organisation du dialogue social en passant d'une approche individuelle à une approche plus collective
- Renforcer l'égalité professionnelle
- Valoriser l'engagement professionnel et développer la reconnaissance au travail
- Valoriser les actions menées afin de fidéliser les agents et renforcer l'attractivité de la collectivité.

1.4 Conclusion

Les prévisions futures en matière budgétaire liée aux ressources humaines devront continuer de prendre en compte les objectifs suivants :

- Un accès équitable à l'emploi public
- Le respect et la défense de la liberté de conscience et d'opinion de tous les personnels
- Des critères transparents dans la gestion des carrières
- La poursuite de la politique de pérennisation de l'emploi vacataire
- L'anticipation des départs à la retraite des cadres pivots responsables des services essentiels au bon fonctionnement de l'Administration
- Une adaptation de l'organisation du travail en s'appuyant sur l'expérience des équipes afin de garantir un service public de qualité.

2. Les charges à caractère général

Ce chapitre constitue le deuxième poste de dépenses du budget et le levier principal de rationalisation des dépenses de gestion.

En 2026, le chapitre 011 sera une nouvelle fois contraint afin de contrebalancer l'augmentation des charges de personnel indues par les mesures gouvernementales. Malgré les restrictions budgétaires, la qualité du service public sera maintenue. Il s'établira à 12,70 M€ au même niveau que celui de 2025, et ce malgré l'augmentation de certains postes de dépenses (prise en charge des terres de rue, augmentation des postes assurances, taxes etc).

Il est prévu un taux de consommation de 91% sur la période.

Cet effort devra être poursuivi les années suivantes. Le chapitre 011 sera maintenu à un niveau de 11,25 M€, sur l'ensemble de la période.

La maîtrise de ces charges nécessitera de recalibrer à la baisse les budgets des services.

	RETROSPECTIVE	PROSPECTIVE				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	11 782 550	11 500 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
	-4,3%	-2,4%	-2,2%	0%	0%	0%

3. Dépenses d'intervention

Ce poste de dépenses est essentiel car il vient en soutien de l'activité de nombreux secteurs de la société en promouvant l'Action Sociale, Culturelle, Educative, Commerciale, Patrimoniale.

En 2026, le budget est fixé à 7,973 M€.

La volonté de la ville est de maintenir les soutiens au monde associatif. La quasi-totalité des soutiens versés en 2025 sera donc maintenue sur l'exercice.

Pour 2026, la subvention versée au CCAS s'établit à 1,420 M€, au même niveau que l'an passé.

Les contingents Conservatoire et Jeanne d'Arc et Scola Corsa sont revus à la hausse de 76 K€.

Le versement de la subvention au financement du déficit de la concession de gaz pour 2025 s'établit à de 2,664 M€.

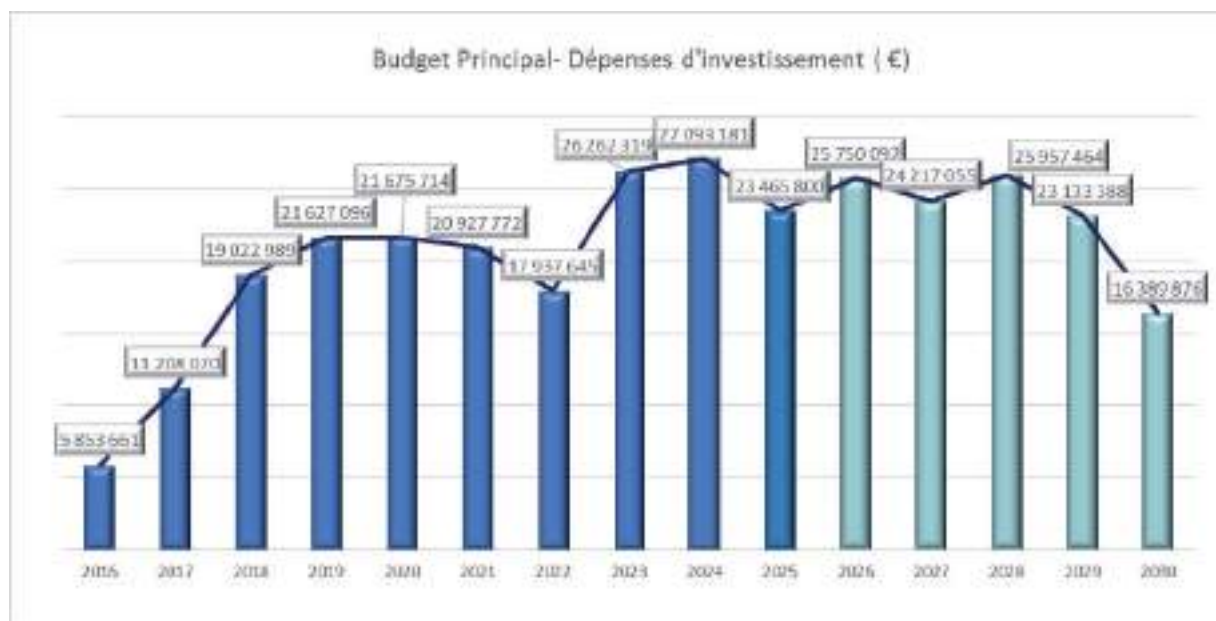
Les subventions allouées à l'action sociale et à la culture représentent respectivement : 20 % et 21 % du montant total des subventions.

C. Projets d'investissement

1. Evolution des dépenses d'investissement

A l'aube de nouveau mandat, la ville de Bastia va finaliser son deuxième cycle d'investissement et entamer un troisième.

Sur cinq ans sont prévues 115 millions d'euros de dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette), soit une moyenne annuelle de 19 M€, avec un pic de réalisation prévu en 2028 de 26 M€.



Ce Programme Pluriannuel d'Investissement s'articule autour d'un volet de 36 opérations pluriannuelles pour un volume total de 76 M€. Il sera réajusté dans les semaines à venir, avec une intégration plus fine des grands projets prévus par la municipalité pour la nouvelle mandature et après adoption du nouveau projet de territoire par la CAB.

Sur 2026, la plupart des inscriptions budgétaires correspondent à :

- la finalisation des opérations portant sur : l'aménagement de l'avenue de la libération, la création d'un restaurant scolaire à l'école Defendini, la rénovation de l'école Gaudin, la démolition de l'ancien collège de Montesoro, la réfection de la toiture de l'oratoire Sainte Croix, la rénovation de l'éclairage public, l'aménagement du Vieux, le remplacement des palmiers, la reconstruction du cimetière Ondina.

- la poursuite de : la rénovation du Palais Caraffa, la création de la voie Corbaghja Suprana, le NPNRU, la réalisation du PUP de la Carbonite, les aménagements pour les déplacements doux.

Seront entrepris à compter de 2026 : la rénovation du pavillon des nobles 12, la requalification du bâtiment des affaires maritimes et la rénovation du Théâtre municipal, les travaux de remise en état du clocher de l'église sainte Marie, la sécurisation de l'oratoire St Roch.

Sont également prévus :

- La réalisation des travaux d'aménagement des terrains à Labrettu et Falcunaghja dans le cadre de la construction du futur centre hospitalier
- Les travaux du parking de Montera prévu au budget annexe de la Régie des Parcs

La liste exhaustive des opérations pluriannuelles est jointe en annexe du présent rapport.

L'année 2026 verra également la fin des opérations de mandat Eaux Pluviales Urbaines avec la convention de gestion réalisée pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

A cela s'ajoute un volet d'opérations récurrentes portant sur les dépenses de gros entretien et de renouvellement des équipements et ouvrages, nécessaires au bon fonctionnement des services, pour un montant de 30,3 M€. Celles-ci sont fixées à 5,05 M€ de dépenses annuelles (hors Restes A Réaliser)

Des opérations annuelles sont également prévues pour un montant de 8,4 M€ sur la période. Elles comprennent notamment l'extension des locaux de l'école Scola Corsa ...

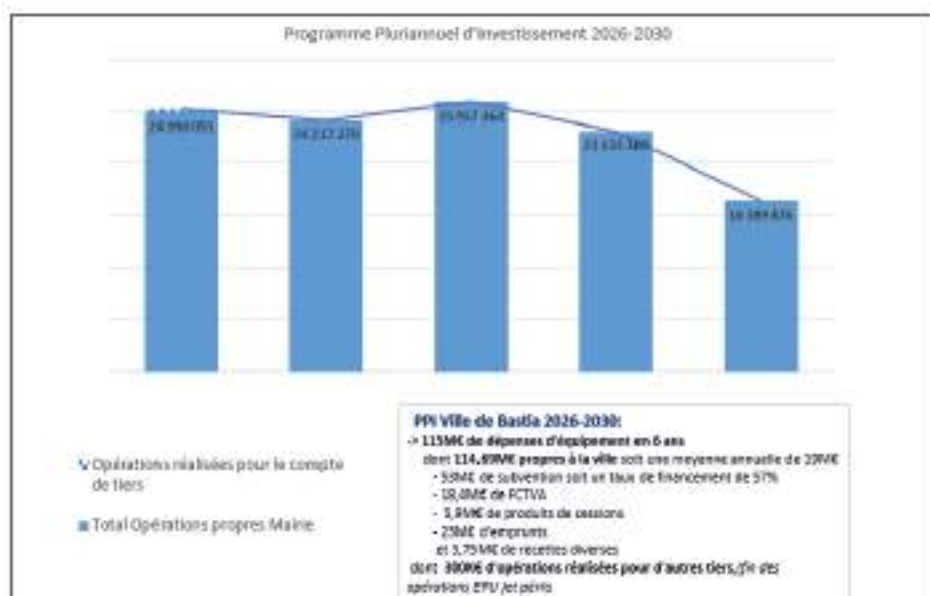
	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030	TOTAL 2026 - 2030
Total Opérations propres Mairie	24 990 092	24 217 055	25 957 464	23 133 388	16 389 876	114 687 875
Opérations pluriannuelles	14 214 557	16 460 555	19 247 464	16 492 388	9 615 876	76 030 840
dont ONDINA 2	2 423 493					2 423 493
Opérations annuelles	10 775 535	7 756 500	6 710 000	6 641 000	6 774 000	38 657 035
dont restes à réaliser	2 556 049					2 556 049
Opérations réalisées pour le compte tiers	300 000					300 000
Opérations sous mandat EPU* et périls	300 000					300 000
Total Opérations propres Mairie	25 290 092	24 217 055	25 957 464	23 133 388	16 389 876	114 987 875

* Eaux Pluviales Urbaines

2. Financement du Programme Pluriannuel d'Investissement

Afin de financer ce programme d'investissement, il sera nécessaire de mobiliser 23 millions d'euros d'emprunt dont : 4,5 M€ en 2026, 5 M€ en 2027, 6 M€ en 2028 et 7,5M € en 2029.

L'emprunt représente en moyenne 19% du financement global, un taux inférieur à celui de la précédente mandature (22%).



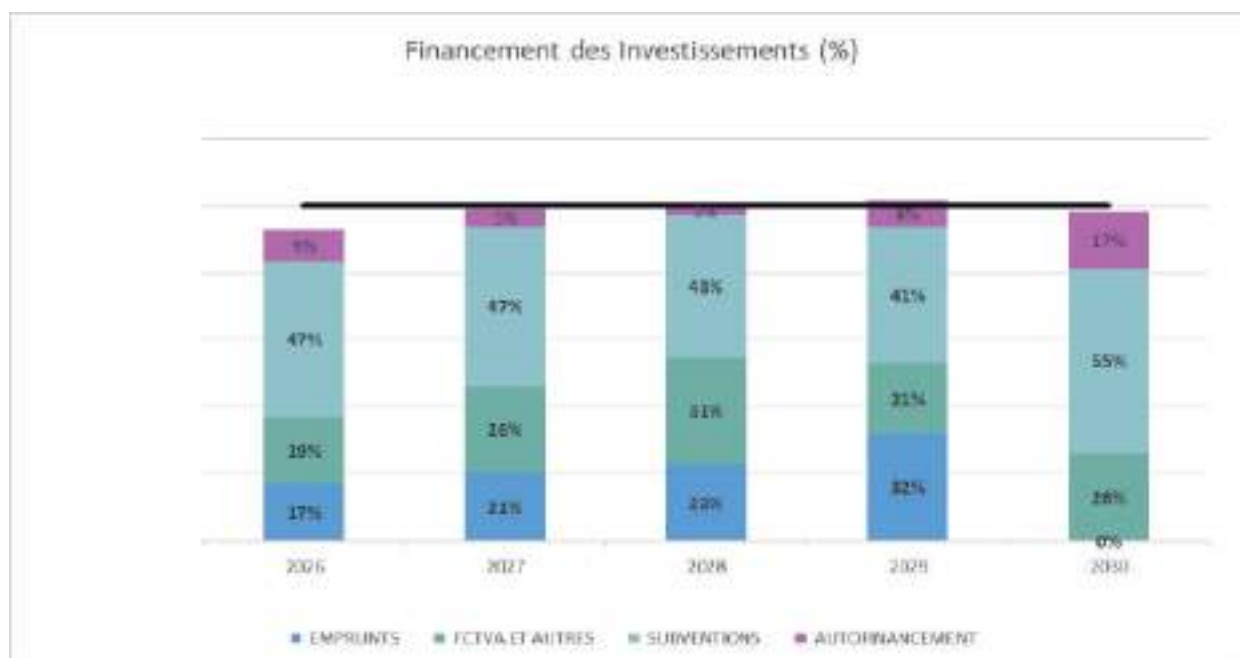
Les subventions participent à hauteur de 47 % du financement des investissements.

Il est à préciser que la poursuite des projets initiés ne pourra se concrétiser sans l'obtention de taux de financement supérieur à 60%.

Les autres recettes comprennent le **FCTVA, la taxe d'aménagement**, le volet Recettes des **conventions de mandat et de gestion et le produit de cessions**.

Les produits de cessions représentent 5,9 M € avec notamment la vente du Bâtiment de la Poste, de l'emprise foncière de l'ancien collège de Montesoro, des anciens locaux du CRIJ et de la Ciucciarella. La commune devrait percevoir sur la période 18,4 M€ de FCTVA.

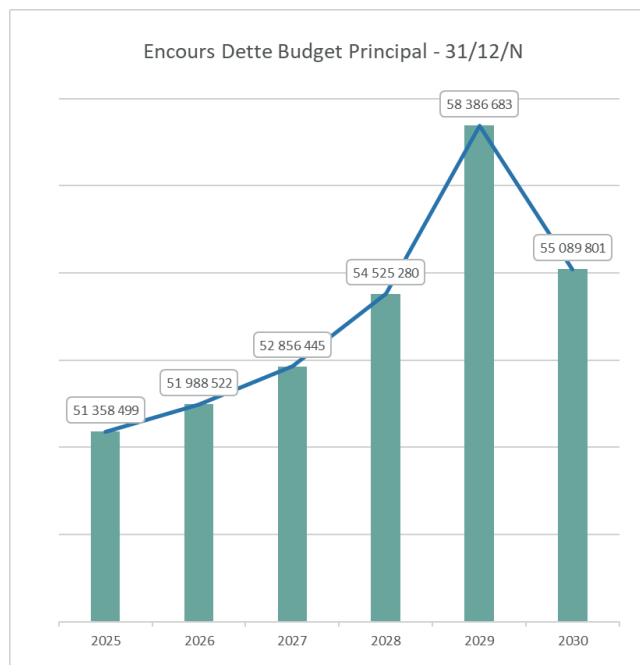
L'autofinancement participe significativement au financement des investissements, sur l'ensemble de la période.



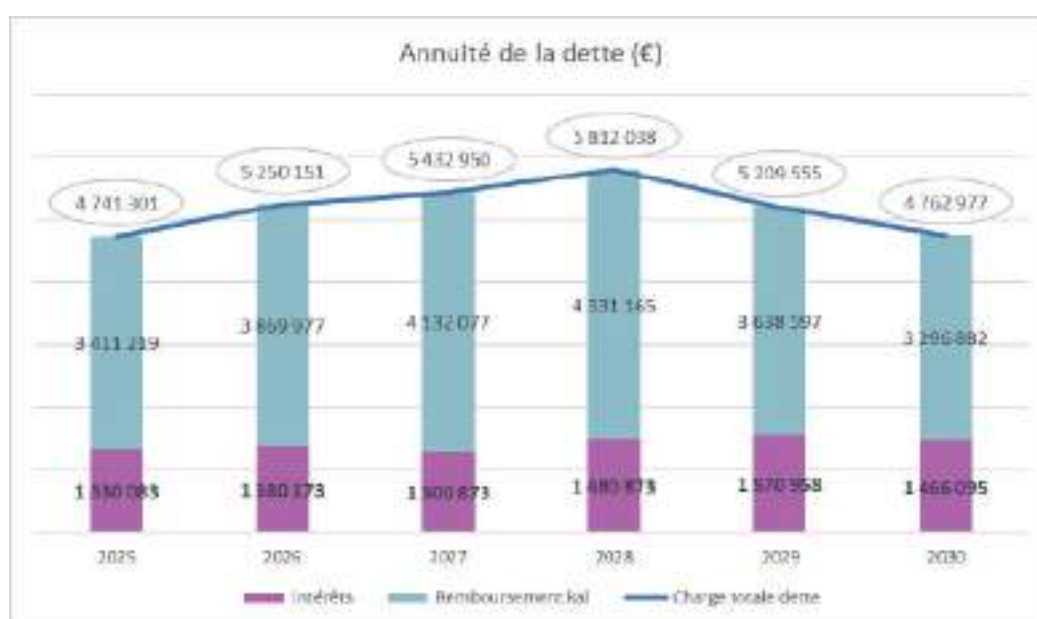
D. Analyse financière

1. Evolution de la dette et soutenabilité

La ville aura recours à 23 M€ d'emprunt portant l'encours en fin de période à 55,089 M€. Le taux d'endettement oscillera suivant les exercices entre 77% et 85%.



Du fait du recours à l'emprunt, la charge d'intérêt augmente pour atteindre 5,81 M€ en 2028. En raison de l'extinction de cinq emprunts en fin de période, la charge totale de la dette décline pour atteindre 4,76 M€, en 2030.



6,84% des recettes réelles de fonctionnement seront consacrées au remboursement de l'emprunt en 2030 contre 7,20% en 2025.

2. Évolution des marges de manœuvre financières

Sur la période, les Dépenses Réelles de Fonctionnement seront maîtrisées.

	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses de Fonctionnement	61 421 500	61 862 676	62 801 914	63 391 595	63 766 731
Variation N/N-1	2,31%	0,72%	1,52%	0,94%	0,59%
Dépenses de Gestion	59 852 327	60 473 995	61 238 995	61 711 896	62 185 491
Variation N/N-1	2,29%	1,04%	1,27%	0,77%	0,77%

Pour autant, la ville connaîtra un effet ciseau sur son épargne de gestion, du fait du relèvement de la part patronale de la CNRACL.

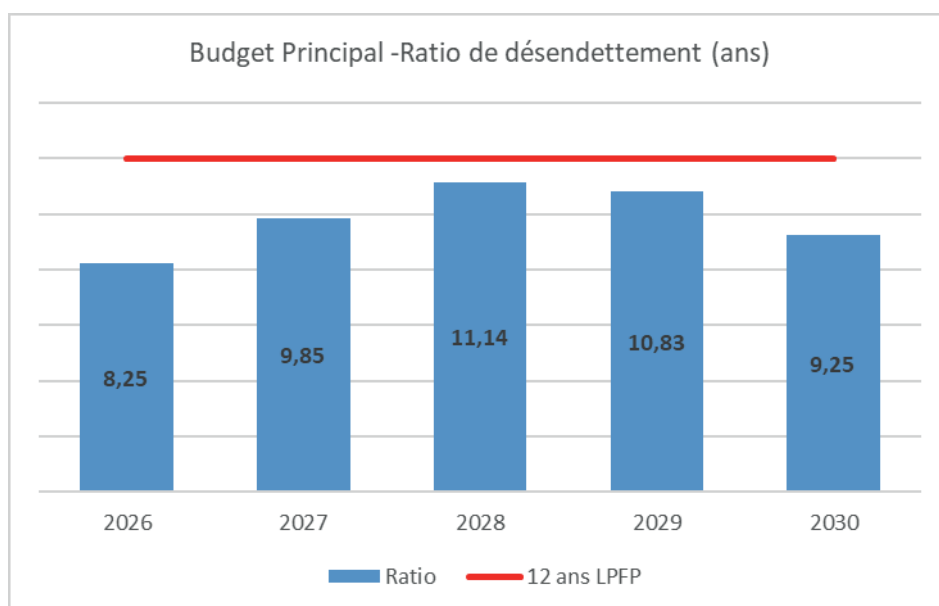


L'épargne brute sera supérieure à 4,5M€.

Le taux d'épargne brute oscillera entre 7 et 10%, au dessus des seuils critiques



Le rétablissement de l'épargne brute en fin de période permet malgré le recours aux 23M€ d'emprunts de maintenir le ratio de désendettement sous la barre des 12 ans.



II. LES BUDGETS ANNEXES

A. Régie des parcs et stationnement

Sur la période à venir, la régie des parcs et stationnement va entreprendre la construction d'un sixième parking avec la réalisation du parking Montera et poursuivre les travaux de gros entretien et de renouvellement de ses équipements existants.

Le parking Montera

Il s'agit de la construction d'un Parc de Stationnement Largeement Ventilé (PSLV) de 400 places situées en cœur de ville et permettant la jonction entre le boulevard Hyacinthe de Montera et le parking St François. Ce projet permet de favoriser les mobilités douces et la mixité des modes de déplacement et renforcer l'attractivité en centre-ville. Il permet de répondre en outre à la forte demande de stationnement résidentiel et commercial, tout en contribuant à un rééquilibrage des flux automobiles.



Compte tenu des derniers éléments opérationnels connus à ce jour, la réalisation du parking Montera s'élèverait à 15,632 M€.

Les travaux recevraient un début d'exécution en 2027, pour une ouverture prévue en 2031.

Le bouclage financier nécessiterait la contractualisation d'un emprunt, mobilisé en fonction des besoins pendant la période de travaux. Le remboursement s'effectuera à la livraison du nouvel équipement.

Pour l'heure, il n'est pas prévu, dans l'analyse qui suit, des subventions. Cette opération s'inscrira dans le cadre du dispositif Action Coeur de Ville et pourra de fait bénéficier de financements.

Prospective financière

Les hypothèses de la prospective sont les suivantes :

En 2026, par précaution, le produit de vente est arrêté à 3,3 M€ contre (3,363 M€ réalisé en 2025)

Les hypothèses en recettes pour la période 2027-2030 se basent sur un dynamisme des produits de service de +1,5% par an, le taux de remplissage maximum des parkings du Marché, de la Citadelle, de la Gare et de Saint Nicolas étant considéré comme atteint.

Une augmentation des tarifs est également prévue, permettant de compenser en partie l'augmentation des coûts sur la période 2020-2026. La dernière révision des tarifs remonte à 2020.

Les charges de personnel

En 2026, la masse salariale augmentera exceptionnellement de 20% pour atteindre 1,562 M€. Elle tient compte de la mise en place de flux croisés entre la régie des parcs et le budget principal qui lui offre de la main d'œuvre jusque-là gratuite pour la réalisation des missions supports (finances, RH, travaux etc.).

On note également le versement du capital versé pour le départ à la retraite d'un agent (51 K€) et d'une valorisation du taux des astreintes (13 K€) ainsi que 5,5 K€ de réversion de mutuelle.

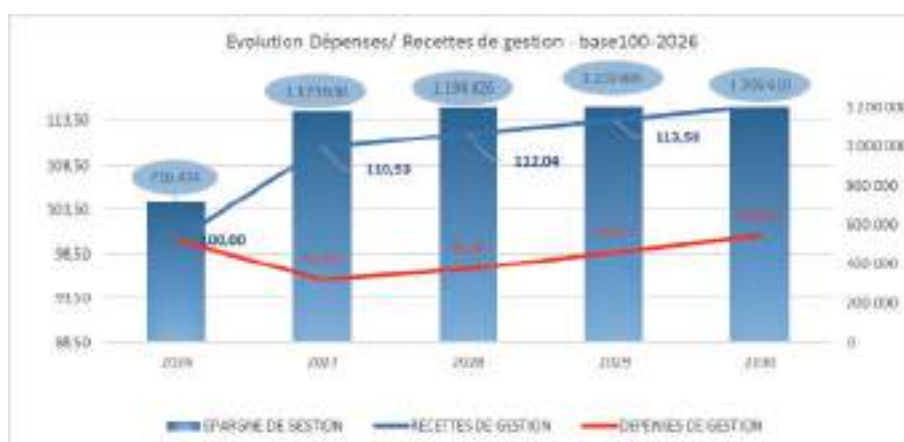
A compter de 2027, les charges de personnel évoluent à raison de 2% par an en moyenne du fait de la revalorisation triennale des contrats des 18 agents qui composent la régie.

Les charges à caractère général évoluent peu à raison de 2% par an.

L'impôt sur les sociétés acquitté sur 2026 est estimé à 288 K€. Il devrait se stabiliser sur le restant de la période à 170 K€.

Les charges inhérentes au fonctionnement du nouveau parking Montera (recrutement, entretien et remboursement de l'emprunt) ne seront effectives qu'à compter de 2031 et sont hors champ du cadre de la présente prospective.

Cela étant, sur la période 2026-2030 la régie des parcs et stationnement continuera à consolider de l'épargne de gestion.



Grâce à un Fonds de roulement de près de 1,26 M€ en 2026 et une activité dynamique, la régie va pouvoir réaliser ce nouvel ouvrage et procéder à la modernisation de ses équipements existants.

17,3 M€ sont prévus dont 15,6 M€ pour le parking Montera.

En 2026, sont prévues l'acquisition de la villa Montepiano et la réalisation d'études.

Programme d'Investissement Pluriannuel 2026-2030					
	2026	2027	2028	2029	2030
ACQUISITION AUTOLAVEUSES		15 000			
REPLACEMENT STATION POMPAGE GARE ET LOCAL POMPE	42 150				
GARE- CREATION NOUVEAU CHEMINEMENT/ LECTEUR PIETON	32 328				
ST NICOLAS - EVACUATION POMPES/RESEAU COMM	30 575				
GAUDIN -LUMINAIRES-PEINTURE- CAMERAS	38 200				
REPLACEMENT SERVEURS ET PIECES DETACHEES	77 000				
MISE A JOUR LOGICIEL CARTE BANCAIRE	9 300				
LUMINAIRES COMMUNICANTS 4 PARKINGS	37 000				
MARCHE - GESTION DES POMPES	9 500				
GARE- SALLE DE BAIN- AGRANDISSEMENT LOCAL AUTOLAVEUSE	10 000	22 000			
CITA- REMPLACEMENT CENTRALE DETECTION INCENDIE	60 000				
REFECTION INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE ST NICOLAS		100 000			
TRAVAUX COURANTS	140 000	163 000	300 000	300 000	300 000
TOTAL ANNUELLES	496 053	300 000	300 000	300 000	300 000
PARKING MONTERA	644 000	1 822 000	5 243 000	5 243 000	2 680 000
TOTAL	1 140 053	2 122 000	5 543 000	5 543 000	2 980 000

Régie des Parcs - Dépenses d'équipement (€)



↳ Soldes Intermédiaires de Gestion – Ratio de désendettement

Le financement des investissements sur la période nécessitera le recours à l'emprunt sur la période 2027-2030

	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne de gestion	716 414	1 179 630	1 183 477	1 187 150	1 190 641
Epargne brute	531 289	1 021 012	1 039 096	1 056 364	1 072 882
Epargne nette	-6 288	474 010	482 259	489 250	495 029
Fonds de roulement en fin d'exercice	117 775	270 785	411 045	558 295	474 324
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	5 679 234	6 932 232	11 575 395	16 208 282	18 030 428
Ratio désendettement	10,69	6,79	11,14	15,34	16,81
Taux d'épargne brute	15,99%	27,80%	27,91%	27,99%	28,05%
Besoin annuel de financement	-537 587	1 252 998	4 643 163	4 632 886	1 822 147

L'encours de la dette progressera jusqu'à 18 M€.

A noter que le taux d'épargne brute présente des niveaux importants de plus de 20%.

Le ratio de désendettement, étant corrélé à l'évolution de l'endettement, progresse mécaniquement, pour atteindre 17,36 ans.

En fin de période, le FDR se stabilisera à un niveau d'environ 474 K€.

Il est à souligner que la Régie pourrait récupérer la provision de 1,050 M€ qu'elle avait constituée dans le cadre d'un contentieux avec la SNC Vendasi pour les travaux du parking Gaudin.

Le fonds de roulement en serait abondé.



Hormis l'exercice 2026, qui prévoit une dégradation conjoncturelle et exceptionnelle des épargnes, les soldes intermédiaires se maintiennent à des niveaux convenables, en dégagant un niveau de capacité d'autofinancement annuel supérieur à 400 K€.

B. La régie du Vieux-Port

La période à venir sera encore marquée par les travaux sur le site du Vieux Port.

Pour la prospective 2026-2030, les hypothèses sont les suivantes.

S'agissant des recettes de gestion :

Le poste de dépenses de la fourniture de carburant étant en augmentation pour 2026, les recettes liées à la revente de carburant sont également en progression avec 600 K€ de recettes prévisionnelles.

L'amarrage annuel est prévu à hauteur de 294 K€ sur la période.

Les redevances des terrasses sont estimées à 110 K€ et sont valorisées annuellement suivant l'inflation.

Groupe Article Nat. (Code / Libellé)	2026	2027	2028	2029	2030
706 - Prestations de services	150 000,00	153 000,00	156 060,00	159 181,20	162 364,82
707 - Ventes de marchandises	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
7083 - Locations diverses	294 000,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00
7088 - Autres produits d'activités annexes (cessions d'approvisionnements,...)ter	110 000,00	111 100,00	112 211,00	113 333,11	114 466,44
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandis	1 154 000,00	1 158 100,00	1 162 271,00	1 166 514,31	1 170 831,27

Il est prévu un dynamisme des recettes pour l'amarrage de passage à raison de 2% par an.

Les recettes exceptionnelles sont prévues à hauteur de 2 K€.

S'agissant des dépenses de gestion :

Les charges à caractère général en 2026 progresseront de 17%, pour atteindre 648 K€, avec un taux de réalisation de 90%.

Cette augmentation repose sur une prévision en hausse des dépenses de fourniture de carburant 500 K€ (+40%).

Sur le reste de la période, seuls les postes de maintenance et de fluides sont valorisés à hauteur de 2%, les taxes foncières évoluent en fonction de l'inflation prévisionnelle.

Les charges de personnel s'établissent en 2026 à 290 000€ soit 3% d'augmentation en raison de la revalorisation de la cotisation patronale à la CNRACL, de la mise en place d'astreintes, et d'une revalorisation salariale des agents. Les effectifs demeurent constants avec 5 agents à temps plein.

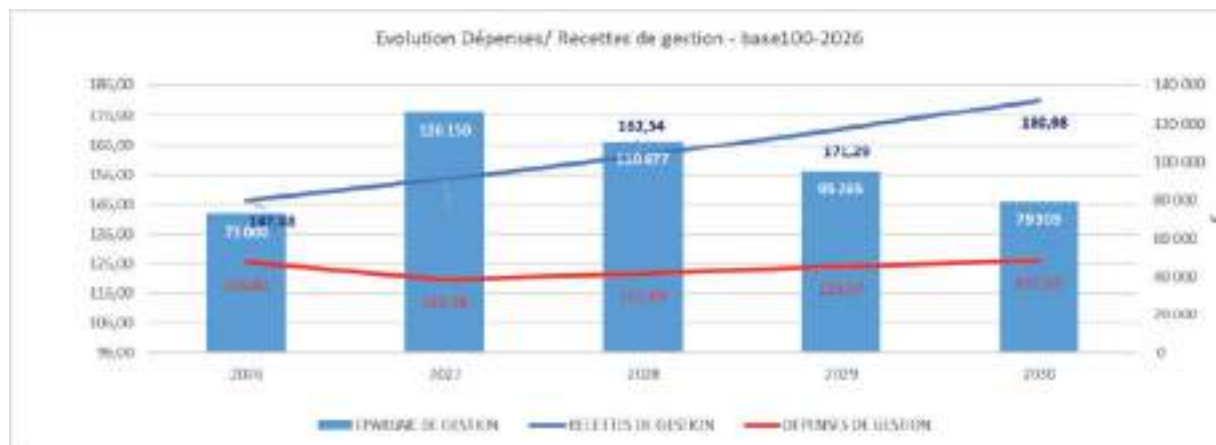
Des renforts sont prévus pour les périodes estivales (19 K€)

Sont également prévues la facturation des charges du personnel du budget principal au budget annexe pour un montant global de 45 K€.

Le chapitre progressera à raison de 1,5% en raison de l'augmentation de la cotisation patronale prévue jusqu'en 2028.

L'impôt sur les sociétés (IS) devrait atteindre en 2026 100 K€ du fait du paiement de l'impôt sur les sociétés de 2024 et se stabiliser autour des 35 K€ à compter de 2027.

Cela étant, l'épargne de gestion s'élèverait à 73 K€ en 2026.



S’agissant des dépenses d’investissement, se poursuivront les travaux de remplacement des pontons et la mise en place d’un système de vidéosurveillance sur le plan d’eau, suivant l’échéancier suivant :

Rénovation et sécurisation du plan d'eau -Vieux Port de Bastia						
en € HT	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Réfection Pontons	111 092	160 186	102 774	350 007	88 000	812 059
Pose caméras			80 630	73 469		154 099
Total	111 092	160 186	183 405	423 476	88 000	966 158

L’opération a reçu un financement de 70% du Plan de Transformation et d’Investissement en Corse. Le budget devrait percevoir à ce titre 430 K€ de subventions sur 2026.

Outre ces travaux, les dépenses de gros entretien et de renouvellement d’équipement s’élèveront à 164K€ en 2026 et comprennent la mise en place de portillons, la rénovation de l’adduction en eau potable, des aménagements sur la station du carburant et le remplacement de la chaîne mère.

Pour le reste de la période, une enveloppe de 70 K€ à 100 K€ est prévue suivant les exercices.

→ **Soldes intermédiaires de gestion – Ratio de désendettement**

Sur la période à venir, le budget parvient à dégager de l’épargne, même si elle s’érode. Notons qu’il n’y a pas d’augmentation de tarifs envisagée.

Du fait de l’extinction de son emprunt, le budget se désendette. Le besoin de financement s’améliore de 118 K€ sur la période. Le ratio de désendettement s’établit à 0,89 ans en fin de période.

	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne de gestion	73 000	126 150	110 877	95 265	79 305
Epargne brute	73 000	126 150	110 877	95 265	79 305
Epargne nette	49 344	102 494	87 221	71 609	55 649
Fonds de roulement en fin d'exercice	508 597	506 091	518 313	514 921	495 571
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	165 591	141 935	118 279	94 623	70 967
Ratio désendettement	2,27	1,13	1,07	0,99	0,89
Taux d'épargne brute	6,30%	10,86%	9,52%	8,16%	6,77%
Besoin de financement	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656

Le fonds de roulement fin 2030 est de 495K€.

C. Le budget du crématorium

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) a été mise en place pour une durée de 10 ans.

Les hypothèses de la prospective varient peu par rapport à l'ancienne DSP.

Par précaution, les produits reposent sur les redevances fixes que reverse le délégataire à savoir pour cette nouvelle DSP :

- Une part fixe de 90 000 € jusqu'en 2026 et de 37 000 € à compter de 2027.
- Une redevance de contrôle de 5 000 €.

En 2026, le budget poursuivra les travaux d'étanchéité réalisés sur le bâtiment du crématorium pour un montant de 65 K€ et s'affranchira de sa dernière échéance d'emprunt.

A compter de 2026, le budget annexe remboursera des frais de personnel mis à disposition du budget principal.

	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes Réelles de fonctionnement	100 000	42 000	42 000	42 000	42 000
Produits de gestion courante	95 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Recettes exceptionnelles	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dépenses réelles d'exploitation	7 861	4 167	3 723	3 797	3 873
CHAPITRE 012	3 600	3 650	3 723	3 797	3 873
Autres	-1 117	-578			
Epargne de gestion	92 517	33 928	33 277	33 203	33 127
Intérêts de la dette (art 6611)	5 378	1 096			
Epargne brute	87 139	32 833	33 277	33 203	33 127
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	88 718	45 952			
Epargne nette	-1 579	-13 120	33 277	33 203	33 127
Dépenses d'investissement	154 214	45 952	0	0	0
Besoins d'investissement	65 496				
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0
fonds de roulement en fin d'exercice	15 207	7 088	45 365	83 567	121 694
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	45 952	0	0	0	0
Ratio désendettement	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00
taux d'épargne brute	87,14%	78,17%	79,23%	79,05%	78,87%
besoin de financement	-88 717,85	-45 952,19	0,00	0,00	0,00

En conséquence, avec l'extinction de la dette, le besoin de financement et le ratio de désendettement s'améliorent, jusqu'à l'extinction de l'emprunt prévue en 2027.

ANNEXES

**Tableaux de synthèse
prospective**

**Liste des opérations
pluriannuelles**

BUDGET PRINCIPAL

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes Réelles de Fonctionnement	51 558 768	56 133 836	58 403 875	61 602 470	76 127 047	64 989 141	67 611 756	67 169 850	67 644 194	68 759 063	69 690 204
	-2,97%	8,87%	4,04%	5,48%	23,58%	-14,63%	4,04%	-0,65%	0,71%	1,65%	1,35%
Produit des contributions directes et fiscalité indirecte	25 288 719	29 259 027	30 709 205	32 177 217	33 711 781	34 089 511	37 449 351	37 718 890	38 152 250	38 796 486	39 360 435
Sous-total dotations et participations	22 410 162	21 053 987	22 138 025	23 040 276	22 780 563	23 858 632	23 741 585	23 050 380	23 027 649	23 430 466	23 723 632
Produits des services	1 937 190	2 717 848	2 276 023	3 136 281	3 041 123	3 756 186	3 546 100	3 596 060	3 655 159	3 718 314	3 787 631
Sous-total autres recettes	1 300 694	1 072 123	791 540	2 851 755	1 510 684	3 006 472	2 800 720	2 804 521	2 809 136	2 813 798	2 818 506
Produits spécifiques - Reprise Provisions	622 002	2 030 851	2 489 083	396 942	15 082 895	278 340	74 000				
Dépenses Réelles d'Exploitation	47 551 606	50 202 668	54 107 233	54 889 979	56 319 628	60 036 965	61 421 500	61 775 869	62 720 869	63 283 854	63 652 586
	-0,76%	5,58%	7,78%	1,45%	2,60%	6,60%	2,31%	0,58%	1,53%	0,90%	0,58%
Charges de personnel	32 381 691	32 896 985	33 708 698	35 112 629	37 063 984	38 923 831	40 500 000	41 220 000	41 940 000	42 359 400	42 782 994
	2,2%	1,6%	2,5%	4,16%	5,6%	5,0%	4,0%	1,8%	1,7%	1,0%	1,0%
Charges à caractère général	9 265 576	9 700 607	10 967 873	11 095 594	11 588 878	11 782 738	11 500 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
	-8,4%	4,7%	9,0%	1,2%	4,4%	1,7%	-2,4%	-2,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres charges de gestion courante	4 821 012	4 801 070	4 934 014	6 827 153	5 123 601	7 840 008	7 973 000	8 004 995	8 049 995	8 103 496	8 153 497
	-6%	-3%	3%	38%	-25%	53%	2%	0%	1%	1%	1%
Charges spécifiques - Provisions	134 705	1 453 428	3 552 619	573 734	981 896	191 664	189 000				
Autres	(8 278)	424 061	91 141	76 359	251 635	(31 358)	(120 673)				
Epargne de gestion	4 476 765	6 280 262	6 213 065	8 093 794	7 016 054	6 195 583	7 685 429	6 694 855	6 404 199	7 046 167	7 503 713
Intérêts de la dette (art 6611)	956 900	926 517	852 887	1 204 510	1 309 634	1 330 083	1 380 173	1 300 873	1 480 873	1 570 958	1 466 095
Epargne brute	3 519 865	5 353 745	5 360 178	6 889 284	5 706 420	4 865 500	6 305 256	5 393 982	4 923 326	5 475 209	6 037 618
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	3 217 412	3 166 034	3 223 186	3 173 152	3 318 243	3 411 219	3 869 977	4 132 077	4 331 165	3 638 597	3 296 882
Epargne nette	302 453	2 187 711	2 136 992	3 716 131	2 388 177	1 454 282	2 435 278	1 261 905	592 161	1 836 612	2 740 736
Dépenses d'investissement	24 893 126	24 093 807	21 163 831	29 435 471	30 411 425	26 877 019	29 620 069	28 349 356	30 288 629	26 771 986	19 686 758
Dépenses d'équipement et autres tiers	21 675 714	20 480 296	17 940 645	26 250 500	25 996 836	22 713 469	24 990 091	24 217 279	25 957 464	23 133 389	16 389 876
Autres investissements hors PPI		447 476		11 819	1 096 345	752 331	760 000				
Total recettes d'investissement	23 397 743	17 221 797	17 352 934	21 611 240	14 993 005	19 407 200	21 471 041	22 820 401	25 341 448	21 420 130	13 326 737
Emprunts (art 16 hors 166)	7 500 000	3 500 000	6 000 000	5 000 000		7 000 000	4 500 000	5 000 000	6 000 000	7 500 000	
Sous-total recettes d'investissement	15 897 743	13 721 797	11 352 934	16 611 240	14 993 005	12 407 200	16 971 041	17 820 401	19 341 448	13 920 130	13 326 737
Fonds de roulement en début d'exercice	1 295 562	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 260 109	6 649 109	4 131 465	2 172 693	2 037 720	2 013 866	2 137 219
résultat de l'exercice	2 511 779	-940 842	485 745	-1 111 740	4 388 999	-2 517 643	-1 958 772	-134 973	-23 855	123 354	-322 403
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 807 340	2 886 104	3 371 849	2 260 109	6 649 109	4 131 465	2 172 693	2 037 720	2 013 866	2 137 219	1 814 816
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	46 143 376	46 484 299	49 261 113	51 087 961	47 769 718	51 358 499	51 988 522	52 856 445	54 525 280	58 386 683	55 089 801
Ratio désendettement	13,11	8,68	9,19	7,42	8,37	10,56	8,25	9,80	11,07	10,66	9,12
Taux d'épargne brute	6,8%	9,5%	9,2%	11,2%	9,3%	7,5%	9,3%	8,0%	7,3%	8,0%	8,7%
Taux d'endettement	89,50%	82,81%	84,35%	82,93%	77%	79%	77%	79%	81%	85%	79%

RÉGIE DES PARCS

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de fonctionnement	2 138 799	3 395 132	2 854 191	3 671 719	3 377 820	3 381 540	3 323 000	3 672 500	3 722 743	3 773 739	3 825 500
Produit des ventes et prestations	2 132 109	2 690 802	2 834 940	3 480 030	3 296 366	3 363 866	3 300 000	3 649 500	3 699 743	3 750 739	3 802 500
Sous-total autres recettes	6 691	44 064	12 074	188 326	76 259	13 942	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Recettes exceptionnelles				3 363	5 196	3 731	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Total dépenses réelles d'exploitation	1 979 267	2 637 855	2 998 489	2 450 342	2 165 435	2 467 044	2 790 711	2 650 488	2 682 646	2 716 374	2 751 618
Charges à caractère général	626 222	641 451	534 772	848 550	666 833	768 472	769 500	784 890	800 588	816 600	832 932
Charges de personnel	1 005 372	1 102 566	1 165 897	1 233 791	1 227 154	1 299 528	1 562 000	1 534 880	1 565 578	1 596 889	1 628 827
Dotations aux provisions et dépréciations	-7 006	177 516	1 007 975								
Charges exceptionnelles	3 719	31 915	1 823	644	1 116	41 479	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	135 288	490 224	74 774	92 472		134 014	288 000	170 000	170 000	170 000	170 000
Autres charges de gestion courante			8 639	21 846	-8 878	-21 662	-15 914	100	100	100	100
Sous-total charges d'exploitation	758 223	1 341 107	1 627 982	963 512	659 070	922 302	1 043 586	956 990	972 688	988 700	1 005 032
Epargne de gestion	372 233	323 109	858 323	1 471 697	1 487 515	1 197 457	716 414	1 179 630	1 183 477	1 187 150	1 190 641
Intérêts de la dette (art 6611)	215 671	194 182	204 610	253 038	279 210	245 214	185 125	158 618	144 381	130 786	117 759
Intérêt nvel emprunt											
Epargne brute	156 561	128 927	653 713	1 218 659	1 208 305	952 243	531 289	1 021 012	1 039 096	1 056 364	1 072 882
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	469 771	482 477	496 099	501 004	507 603	518 556	537 587	547 002	556 837	567 114	577 853
Remboursement capital nvel emprunt											
Epargne nette	-313 210	-353 551	157 614	717 655	700 703	433 687	-6 298	474 010	482 259	489 250	495 029
Dépenses d'investissement	3 345 274	10 711 421	729 244	1 967 065	1 239 940	862 188	1 678 291	2 669 002	6 099 837	6 110 114	3 557 853
Dépenses d'équipement	2 875 503	10 228 944	233 145	1 466 061	732 337	340 633	496 704	300 000	300 000	300 000	300 000
Réalisation Parking Montera						3 000	644 000	1 822 000	5 243 000	5 243 000	2 680 000
Total recettes d'investissement	697 321	11 445 341	916 971	0	0	49 350	0	1 800 000	5 200 000	5 200 000	2 400 000
Emprunts (art 16 hors 166)								1 800 000	5 200 000	5 200 000	2 400 000
Sous-total recettes d'investissement	697 321	11 445 341	916 971			49 350					
Fonds de roulement en début d'exercice	2 888 839	400 737	1 891 934	1 935 363	1 189 675	1 162 121	1 263 778	117 775	270 785	411 045	558 295
résultat d'exercice	-2 488 420	1 491 197	43 429	-745 688	-27 554	101 657	-1 146 002	153 010	140 259	147 250	-83 971
Fonds de roulement en fin d'exercice	400 737	1 891 934	1 935 363	1 189 675	1 162 121	1 263 778	117 775	270 785	411 045	558 295	474 324
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	8 722 459	8 240 082	7 743 983	7 242 979	6 735 377	6 216 821	5 679 234	6 932 232	11 575 395	16 208 282	18 030 428
Ratio désendettement	55,71	63,91	11,85	5,94	5,57	6,53	10,69	6,79	11,14	15,34	16,81
Taux d'épargne brute	7,32%	3,80%	22,90%	33,19%	35,77%	28,16%	15,99%	27,80%	27,91%	27,99%	28,05%
Besoin annuel de financement	-469 771	-482 377	-496 099	-501 004	-507 603	-518 556	-537 587	1 252 998	4 643 163	4 632 886	1 822 147

VIEUX - PORT

	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de fonctionnement	784 491	1 071 198	808 885	814 283	1 114 623	1 106 413	1 159 000	1 162 000	1 165 000	1 168 000	1 171 000
Produit des ventes et prestations	672 827	1 021 146	808 884	814 241	1 057 700	1 099 100	1 154 000	1 157 000	1 160 000	1 163 000	1 166 000
Sous-total autres recettes	111 664,0	49 232,6	0,9	42,2	56 923	7 313	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Recettes exceptionnelles		819					2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Total dépenses réelles d'exploitation	760 810	743 342	789 776	946 795	791 123	856 976	1 091 000	1 040 850	1 059 123	1 077 735	1 096 695
Charges à caractère général	538 411	570 273	573 978	570 432	516 264	552 845	648 000	660 960	674 179	687 663	701 416
Charges de Personnel	193 699	167 343	182 295	239 398	263 916	280 164	335 000	336 890	341 943	347 073	352 279
Autres charges de gestion courante	5 470	2	2	2	422	10 588	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Charges exceptionnelles	2 067	2 207	16 354	278	3 869		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Impôt sur les bénéfices et assimilés	21 164	3 517	17 146	117 685		12 529	100 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Dotations aux provisions et Dépréciations				19 000	6 652	849	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Sous-total charges d'exploitation	567 112	575 999	607 481	707 397	520 555	575 962	751 000	698 960	712 179	725 663	739 416
Epargne de gestion	25 747	329 244	35 463	-113 234	334 021	250 286	73 000	126 150	110 877	95 265	79 305
Intérêts de la dette (art 6611)											
Epargne brute	25 747	329 244	35 463	-113 234	334 021	250 286	73 000	126 150	110 877	95 265	79 305
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656	23 656
Epargne nette	2 091	305 588	11 807	-136 890	310 365	226 630	49 344	102 494	87 221	71 609	55 649
Dépenses d'investissement	44 389	58 530	186 993	206 790	316 321	548 462	275 656	123 656	93 656	93 656	93 656
Dépenses d'équipement	20 733	34 874	52 245	22 948	106 143	101 331	164 000	100 000	70 000	70 000	70 000
Autres investissements PPI			111 092	160 186	186 522	423 476	88 000				
Total recettes d'investissement	-	3 430	-	236 869	-	1 078	430 000	-	-	-	-
Emprunts (art 16 hors 166)											
Sous-total recettes d'investissement		3 430		236 869		1 078	430 000				
Fonds de roulement en début d'exercice	595 292	574 584	847 340	679 456	577 023	584 201	286 253	508 597	506 091	518 313	514 921
résultat d'exercice	-20 709	272 756	-167 884	-102 433	7 179	-297 948	222 344	-2 506	12 221	-3 391	-19 351
Fonds de roulement en fin d'exercice	574 584	847 340	679 456	577 023	584 201	286 253	508 597	506 091	518 313	514 921	495 571
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	307 526	283 871	260 215	236 559	212 903	189 247	165 591	141 935	118 279	94 623	70 967
Ratio désendettement	11,94	0,86	7,34	-2,09	0,64	0,76	2,27	1,13	1,07	0,99	0,89
Taux d'épargne brute	3,28%	30,74%	4,38%	-13,91%	29,97%	22,62%	6,30%	10,86%	9,52%	8,16%	6,77%
Besoin de financement	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656	-23 656

CREMATORIUM

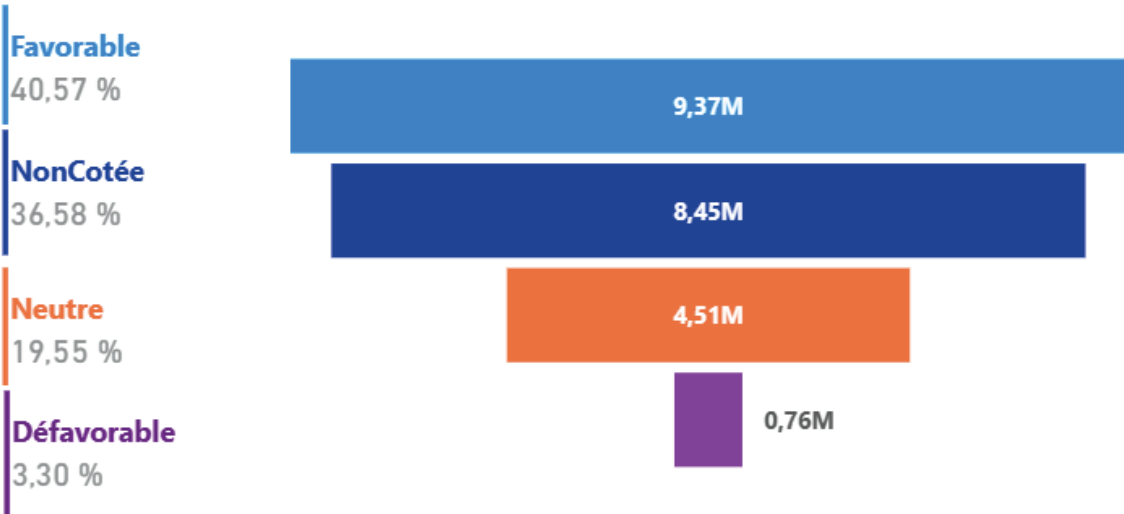
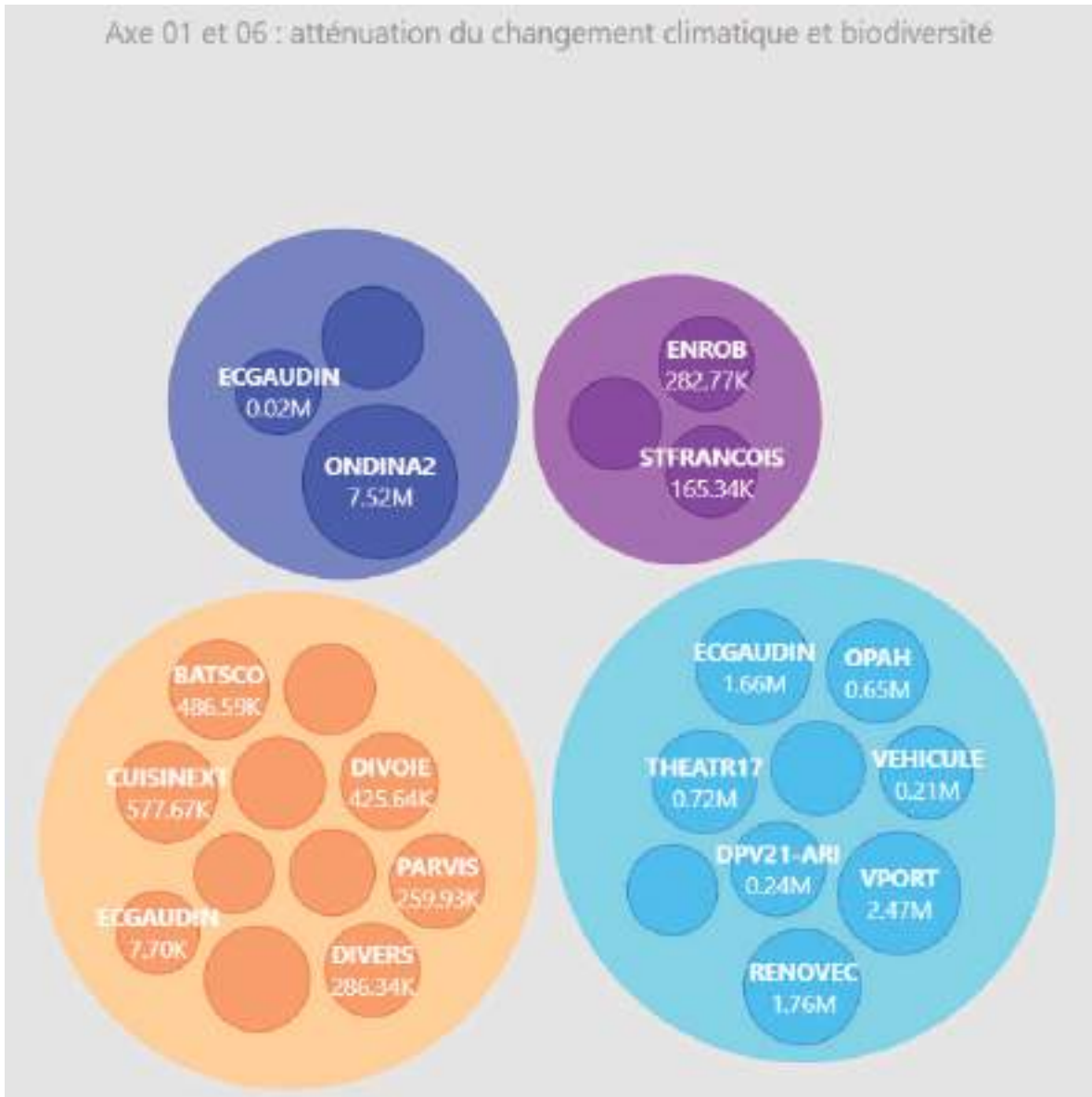
	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes Réelles de fonctionnement	116 630	156 160	243 875	118 679	118 736	95 000	100 000	42 000	42 000	42 000	42 000
Produits de gestion courante	116 630	120 882	104 675	118 679	118 736	95 000	95 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Recettes exceptionnelles		35 278	139 200				5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dépenses réelles d'exploitation	26 373	23 145	19 700	40 424	14 958	9 118	7 861	4 167	3 723	3 797	3 873
Charges de personnel							3 600	3 650	3 723	3 797	3 873
Autres	-862	-862	-925	-969	(1 016,27)	-1 065	-1 117	-578			
Epargne de gestion	117 492	121 744	105 600	95 333	117 138	95 345	92 517	33 928	33 277	33 203	33 127
Intérêts de la dette (art 6611)	27 235	24 007	20 624	17 078	13 360	9 463	5 378	1 096			
Epargne brute	90 257	97 737	84 975	78 255	103 778	85 882	87 139	32 833	33 277	33 203	33 127
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166)	66 861	70 089	73 472	77 018	80 736	84 633	88 718	45 952			
Epargne nette	23 396	27 648	11 503	1 236	23 042	1 249	-1 579	-13 120	33 277	33 203	33 127
Dépenses d'investissement	66 861	105 367	212 672	77 018	80 735,71	127 371	154 214	45 952	0	0	0
Besoins d'investissement						42 738	65 496				
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts (art 16 hors 166)											
Sous-total recettes d'investissement											
Fonds de roulement en début d'exercice	31 946	55 342	82 990	94 493	95 729	118 771	77 283	15 207	7 088	45 365	83 567
résultat d'exercice	23 396	27 648	11 503	1 236	23 042	-41 489	-62 075	-8 120	38 277	38 203	38 127
fonds de roulement en fin d'exercice	55 342	82 990	94 493	95 729	118 771	77 283	15 207	7 088	45 365	83 567	121 694
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N	520 617	450 528	377 057	300 038	219 303	134 670	45 952	0	0	0	0
Ratio désendettement	5,77	4,61	4,44	3,83	2,11	1,57	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00
taux d'épargne brute	77,39%	62,59%	34,84%	65,94%	87,40%	90,40%	87,14%	78,17%	79,23%	79,05%	78,87%
besoin de financement	-66 861,00	-70 088,64	-73 471,74	-77 018,14	-80 735,71	-84 632,73	-88 717,85	-45 952,19	0,00	0,00	0,00

OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

CODE AP	LIBELLE	MONTANT	REALISE	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029	CP2030
17NOBLES	Rénovation du palais des Nobles 12-Corps de garde	1 133 526	338 268	114 000	681 258			
17ORATOIR	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000	923 186	31 546				
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	3 093 773	725 513	255 000				
CASA DI U MARE	Requalification bâtiment affaires maritimes	2 983 892	44 796	119 400	365 000	1 724 696		
AMCGARE	Aménagement secteur gare	437 104	121 490	91 200	224 414			
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 832 632	3 774 342	57 890				
BERTRAN	Requalification du bâtiment Bertrand	3 213 425	3 213 425					
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	259 232	214 232	45 000				
CARAFÀ	Rénovation Palais Caraffa	3 380 000	89 464	285 001	430 000	1 322 767	1 251 768	
CASABIANCA	Casabianca	389 946	80 508			309 098		
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	396 478	164 478	232 000				
CORBASUP	Aménagement Corbaghja Suprana	2 500 000	1 990 807	288 475	230 719			
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	4 786 534	4 739 608	46 926				
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 950 000	1 942 600	7 400				
ECCAUDIN	Rénovation école Gaudin	8 410 000	8 168 683	241 317				
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	4 330 904	4 388 690	10 014				
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	1 772 951	1 695 369	77 182				
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	21 061 731	2 387 803	3 445 730	2 069 286	4 000 231	3 366 621	2 749 570
ONDINAZ	Reconstruction oménière Ondina	17 129 106	14 096 843	2 423 893	58 770			
OPAH2015	OPAH 2015-2020	5 500 000	1 929 880	520 000	500 000	500 000	500 000	500 000
PAEFDM	Construction parking front de mer	856 806	341 692	515 314				
PRUCA	PNRDAD	11 226 403	11 113 403	115 000				
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	6 800 000	5 488 768	1 311 232				
SUEQUIP	Façades ascenseur OPAH	3 207 974	2 717 651	100 000	100 000	100 000	100 000	90 323
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	42 095 968	4 237 984	1 087 050	10 402 000	10 420 000	10 407 000	5 541 984
VOIEMA	Voies mode actif	1 620 000	1 229 193	390 807				
VPOBT	Aménagement du vieux port	10 482 084	9 582 084	900 000				
CARBONITE	FUP Carbonite	1 569 000	297 686	570 000	430 587	270 727		
EV PALMIER	Renouvellement palmiers	665 000	213 232	570 521	81 246			
STEMARIE	Rénovation Sécurisation Cathédrale Ste Marie	402 000		232 000	170 000			
STROCH	Rénovation Sécurisation St Roch	547 500		125 000	421 500			
MONTERA	Voierie - Aménagements Parking Montera			2 000	116 000		666 000	234 000

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Axe 01 et 06 : atténuation du changement climatique et biodiversité





Bastia

CITÀ DI CULTURA

Merria di Bastia

Corsu P. Giudicelli
20410 Bastia Cedex

☎ 04 95 55 95 55

✉ maire@bastia.corsica

www.bastia.corsica